

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme NICOLE BOULET, présidente
 M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE
DE MARCHAND**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 5 novembre 2003, 19 h
Centre sportif et culturel de la Vallée-de-la-rouge
1550, rue des Cyprès
L'Annonciation

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2003.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
BRUNO CLOUTIER	3
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE RÉCUPÉRATION DES HAUTES-LAURENTIDES	
ANDRÉ BRUNET, ANDRÉ LEDUC	11
KARINE LAFERRIÈRE, ANNIE VALIQUETTE.....	29
JEANNINE CHARETTE, HENRI SÉVIGNY.....	37
REPRISE DE L'AUDIENCE	47
JUSTINE LACOSTE.....	47
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LABELLE	
RÉAL FRANC	56
PIERRE TELMOSSE	65
ALEX DUBOIS.....	77
REPRISE DE LA SÉANCE	80
JEAN-PAUL Le BOURHIS	80
MRC d'ANTOINE-LABELLE	
ANDRÉ BRUNET, PIERRE BORDUAS	94
DROIT DE RECTIFICATION :	
RÉAL FRANC	116
PIERRE TELMOSSE	117
SUZANNE MERCURE	119
PIERRE BORDUAS	127
JEAN-PAUL Le BOURHIS	127

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, mesdames, messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand.

 Je suis Nicole Boulet et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique. Je suis accompagnée de monsieur Réjean Villeneuve, commissaire.

10

 Je vous rappelle que le mandat de tenir une enquête et une audience publique sur le projet a été confié au BAPE par le ministre de l'Environnement.

15

 Nous avons tenu ici même, les 6 et 7 octobre dernier, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

20

 Ce soir, la commission est accompagnée de mesdames Stéphanie Dufresne et Julie Crochetière, analystes, qui sont présentes ici à ma gauche, ainsi que de madame Danielle Dallaire, coordonnatrice au secrétariat de la commission, qui vous a accueillis ce soir et qui est disponible pour répondre à vos questions à l'arrière de la salle.

25

 La commission est également assistée d'une équipe du Service des expositions et des techniques audiovisuelles du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Ce sont messieurs Daniel Moisan, responsable de l'organisation technique et de la logistique de cette audience publique, et monsieur Jean Métivier, responsable de la sonorisation. Elle est aussi accompagnée de madame Lise Maisonneuve, sténotypiste, qui enregistrera tous les propos de cette deuxième partie d'audience.

30

 Les centres de consultation, mis sur pied par le BAPE pour le bénéfice de tous les citoyens depuis le début de la période d'information, resteront ouverts jusqu'à la remise du rapport de la commission au ministre.

35

 En plus des documents issus de la première partie, les mémoires, incluant ceux qui ne seraient pas présentés publiquement, ainsi que les transcriptions de cette deuxième partie d'audience quand elles seront disponibles, seront aussi déposés dans les centres de consultation au cours des jours suivants.

40

 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information, qui serait obtenue par la commission sur le projet, sera également rendue publique et disponible dans les centres de consultation. Je vous rappelle que ces centres sont situés à la bibliothèque municipale de l'Annonciation-Marchand et à la bibliothèque municipale de Labelle, pour un accès gratuit à Internet seulement. Le dossier est également disponible à la bibliothèque centrale de l'Université

45 du Québec à Montréal de même qu'au bureau du BAPE à Québec. Les versions électroniques de tous les documents sont aussi accessibles sur le site Internet de la commission.

50 Enfin, l'ensemble du dossier est encore disponible dans cette salle pour la séance de ce soir. Vous pouvez le consulter en vous adressant à madame Dallaire. Cependant, nous vous demandons de le consulter sur place de manière à ce qu'il reste accessible à tous.

55 Permettez-moi maintenant de vous expliquer le déroulement de la séance de cette deuxième partie. D'abord, rappelons que cette séance est la seule séance que tiendra la commission. Les personnes et groupes, qui ont signifié à la commission leur intention de présenter un mémoire, seront appelés à venir présenter leur position selon un ordre que nous avons convenu avec eux. Tel qu'entendu avec chacun des interlocuteurs, la présentation ne doit pas dépasser dix minutes. Et je serai assez stricte à cet égard.

60 Suite à chacune des présentations, la commission se réserve toute la latitude voulue pour approfondir les sujets et pour questionner les positions soulevées par les participants afin de bien les comprendre. Il ne faudrait pas interpréter le questionnement de la commission comme étant révélateur de sa position.

65 Je précise que la commission est en enquête et qu'elle s'intéresse aux arguments invoqués dans les mémoires, qu'ils soient en faveur ou contre le projet. Elle s'intéresse aussi aux suggestions qui pourraient permettre de bonifier certains aspects du projet. Dans ce contexte, le nombre de présentations favorables ou défavorables au projet n'a pas d'importance pour la commission.

70 À la fin de la séance, une période de rectification des faits est prévue, ceci pour permettre au promoteur, aux requérants de l'audience, aux personnes-ressources ou à toute autre personne qui serait concernée par le projet de rectifier des faits qui auraient été dits ou exprimés par écrit et relatifs au dossier, des faits erronés qui auraient été mentionnés et non pas des opinions.

75 Si des personnes veulent se prévaloir de ce droit de rectification, tel que le stipulent les règles de procédure relative au déroulement des audiences publiques, elles sont invitées, lorsqu'elles prendront connaissance d'informations qui ne sont pas exactes, à se prévaloir de ce droit en s'inscrivant au registre auprès de madame Dallaire. Ainsi, à la fin de la soirée, j'inviterai la ou les personnes qui se seront inscrites à corriger les faits erronés.

80 Je souligne que le droit de rectification ne permet pas de débattre des positions qui sont exprimées, mais bien de corriger des données erronées. Alors, je peux vous donner un exemple. Une personne qui affirme que le site projeté servirait à toute la région des Laurentides, c'est une information qui n'est pas exacte. Donc, elle peut être rectifiée. Si, par ailleurs, quelqu'un disait que le site ne doit pas être agrandi, c'est une opinion que la personne exprime. Donc, ce n'est pas une information qui peut être rectifiée. Lorsqu'une personne utilise le droit de rectification, ses propos doivent donc être brefs et factuels. Je le répète, ce n'est pas un débat.

85

90 Après cette deuxième et dernière partie publique, la commission exprimera dans un rapport ses constatations, son analyse et ses conclusions sur le projet. Il est important de se rappeler que la commission qui est devant vous ce soir n'est pas décisionnelle. Son mandat consiste à transmettre au ministre de l'Environnement une appréciation environnementale et sociale du projet à la lumière des opinions émises par les citoyens, groupes et organismes qui participent à l'audience publique.

95 Le rapport de la commission sera transmis au ministre au plus tard le 6 février 2004. Je rappelle que le ministre dispose de 60 jours pour le rendre public.

100 Parallèlement à cette partie publique, le ministère de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale, et c'est à la lumière de ces deux évaluations que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et à quelles conditions appartient au Conseil des ministres du gouvernement du Québec.

105 Enfin, afin d'assurer le respect de tous les participants de cette salle, les manifestations d'approbation ou de désapprobation ainsi que des attitudes qui seraient désobligeantes de la part de participants envers d'autres interlocuteurs ne sont pas tolérées.

Alors, finalement, je vous rappelle que si vous avez des téléphones cellulaires, de bien vouloir les garder fermés pour le bénéfice de la salle et de cette assemblée.

110 Alors, nous allons maintenant débiter la présentation des mémoires. J'invite d'abord monsieur Bruno Cloutier.

M. BRUNO CLOUTIER :

115 Bonsoir, madame la présidente...

LA PRÉSIDENTE :

120 Bonsoir, monsieur Cloutier.

M. BRUNO CLOUTIER :

125 ... monsieur Villeneuve. Comme à Lachenaie, j'aurais aimé, si j'avais déposé un mémoire écrit, donner une petite phrase qui vient d'un texte. Ça se lit comme suit:

«Et je n'ai aucune opinion là-dessus non plus. Je ne pourrai qu'incarner cette question. Quant à la réponse, je ne pourrai que la vivre, la pratiquer sans pouvoir la trouver moi-même.»

130 C'est Imre Kertész dans son livre, un autre, *Chronique d'une métamorphose 1998*, page 95.

135 Une brève introduction. Je m'appelle Bruno Cloutier. Je demeure à Saint-Hermas, à l'entrée du village, à 3,2 kilomètres d'un site d'enfouissement. Les gens qui ne coupent pas leur gazon sur le rang, bien, c'est nous. La vieille maison avec un silo à grain et une cabane un peu vétuste, ça, c'est chez nous depuis 1996.

140 Dans la foulée des événements, donc, pour nous, chronologiquement à partir de septembre 2001, les audiences du BAPE à Lachute. Ensuite, suivant la période de réflexion et de remise en question, il y a eu une période d'étude. On a passé par les audiences du BAPE à Lachenaie. En février 2003, il y a eu notre participation à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale pour aussi donner notre avis sur une entente. On a eu encore une période de remise en question. Et puis on a écrit une requête pour Marchand en juin.

145 Et nous sommes ici, ce soir, pour vous parler ou vous raconter une histoire. On va essayer de vous donner notre avis sur le présent dossier à l'étude, mais, et vous le comprendrez, l'enfouissement au Québec dépasse de loin les frontières municipales. C'est comme ça et ça va être comme ça aussi dans le futur. C'est assez subtil.

150 On vous laisse notre héritage donc accumulé qui se résume en notre correspondance à travers les commissions. On ne prétend pas tout savoir. Au contraire, c'est difficile de comprendre. Ça nous fait peur aussi. Tant et aussi longtemps qu'il y aura des riverains près des sites d'enfouissement, il y aura des problèmes. Pour nous, 1 million de tonnes par année, c'est trop. 500 000 tonnes par année, c'est aussi deux fois trop.

155 Ce que nous comprenons aujourd'hui, donc peut-être pas de la même façon qu'un riverain à 300 ou à 400 mètres d'un site, mais en tout cas il y aurait beaucoup de chance pour qu'un projet de société fonctionne d'une façon juste et selon le principe du développement durable, donc, en limitant les sites d'enfouissement.

160 Dans notre cas, c'est à 250 000 tonnes par année, à Lachute, qu'on voudrait les limiter. Mais écoutez, aujourd'hui, on a un site ici, à Marchand, de 30 000 tonnes par année. Alors, c'est délicat. Et en même temps, il faut que ce soit bien fait.

165 Là aussi, une régie intermunicipale n'est pas nécessairement un gage de réussite. Ça, nous le savons. Il y a la réglementation, la MRC, le PGMR, les plans d'aménagement. On interdit partout sur le territoire d'enfouir dans d'autres endroits. Et puis c'est comme ça, pour limiter les mégasites à 250 000 tonnes par année, il faut ouvrir d'autres sites, au moins quatre ou, disons, un mélange des deux scénarios de la CMM pour en faire un troisième. Ça veut dire qu'il faut tous les ouvrir.

170 Ici, je suis un peu déçu. Mais en même temps, c'est comme en même temps moins gros parce que ce n'est que 30 000 tonnes par année.

175 Les biogaz, pas inquiétants. Le transport, d'incidence mineure pour l'instant. Et puis toujours selon les experts des articles 22, il y a la réglementation, les cadres administratifs et puis,

en bout de ligne, une résignation. Ça ne marche pas pour les riverains. Qu'une régie gère sa business comme une compagnie privée, soit, mais laissons-les faire leur politicaillerie dans les limites raisonnables.

180 Le chiffre magique est 250 000 tonnes par année. C'est donc 100 000 tonnes ici et peut-être 100 000 à la Lièvre. De prendre les moyens pour que cet objectif soit atteint, il sera tributaire de la réussite de toutes ou quelconque politique de gestion des 3RV-E. Pour mettre un prix au recyclage, il faut établir le vrai prix à l'enfouissement et limiter les mégasites et en constater ce prix à payer.

185 Je n'ai pas vu, en première partie, beaucoup de proactivité de la part du promoteur. En fait, les riverains n'en savent pas beaucoup plus que nous, mais ils nous en apprennent. Ce que j'en retiens, c'est qu'une régie intermunicipale en veut et en voudra toujours plus ou pas du tout.

190 Un exemple. Il y a un riverain, ici, qui a pris la peine de vendre une parcelle de son bien pour créer sa propre zone tampon – ça, c'était visionnaire – avec des arbres qui grandissent. C'est ce que les experts proposent. Ça faisait du sens, mais ce n'est pas ce qui est arrivé là, pour qu'un biologiste prenne le temps de lire un acte notarié pour bien nous faire comprendre que l'aire d'enfouissement, ça n'inclut pas les bassins de traitement de lixiviation. Ça, c'est fort!

195 Ce n'est pas la première et ce n'est sûrement pas la dernière. Ce n'est surtout pas pour nous aider dans notre cas à vendre l'idée d'un projet de 100 000 tonnes par année, lorsque 30 000 tonnes est problématique. Il y a toujours la durée de vie du site qui va diminuer. Mais la tendance pour suivre un vieux site, donc un suivi environnemental adéquat, justifie toujours un agrandissement de l'aire d'enfouissement.

200 Est-ce vraiment un agrandissement? J'aimerais entendre ou lire une opinion juridique sur le sujet. Une opinion juridique sur la notion d'empilement plutôt qu'enfouissement à Lachenaie a été demandée. C'est un point de vue. Chose certaine, la gestion de l'enfouissement au Québec s'éloigne de plus en plus du citoyen, lui-même très loin des PGMR et normalement désabusé par la politique et sous-politique municipale et compagnie.

205 La gestion des matières résiduelles, le «E» des 3RV s'éloigne de plus en plus des gens pas riverains. Peu d'intérêt et tout le portrait est dilué dans la foulée du recyclage. Les experts parlent de plus en plus que c'est une erreur de vouloir tout recycler.

210 Et bien, moi, je dois vous dire que c'est un peu de ma faute si les taux de rejets des centres de tri sont si hauts. C'est pour ne pas décourager les enfants et leur faire prendre des réflexes. On leur explique en même temps, mais on le met quand même dans la boîte. Mais c'est ça, si le plastique n'a pas de numéro, de sigle et puis le multicouche n'a pas de débouché, et puis, et puis, et puis. C'est pour ça qu'on pense que les matières résiduelles sont vouées à voyager de plus en plus. Elles seront triées, classées, mais ce sera toujours des matières résiduelles à recycler.

220 Et puis en étant voisin d'un site d'enfouissement, il ne faut pas attendre les résultats de recyclage faramineux pour voir une diminution des tonnages. Ça ne se fera jamais volontairement. Il faut donc que ce soit inscrit au primaire dans le cadre d'un projet de société.

225 La problématique de l'enfouissement est diluée en ce moment dans les PGMR, la *Politique 1998-2008*. En 1990, on parlait déjà de diminuer la grosseur des sites. Puis le marché de l'offre et de la demande, les représentations, les gens, moi, je n'ai plus confiance. Mais ça aussi, les riverains le savaient depuis longtemps.

230 Il y a la Directive qui semble évoluer, on dirait, indépendamment des promoteurs. Et encore là, ça dépend des promoteurs. Mais encore une fois, lorsqu'on s'en tient au minimum prescrit par la loi dans un projet de société, qui est de gérer nos vidanges, ça ne marche pas. Encore une fois, ce n'est pas une régie intermunicipale qui va faire la différence.

235 Ce qui me fait peur, c'est que politiquement, le gouvernement n'est pas prêt à gérer tout ça. Il n'y a pas de mécanisme pour vérifier. Le citoyen souvent riverain est seul et peu considéré. Ça, nous le savions. La première partie de cette audience nous l'a confirmé. La visite au site et ses constats sont éloquentes, le promoteur ne s'en cache pas: «Il ne s'agit que de 30 000 tonnes par année, bof!» Ce qui ne nous aide pas pour regagner confiance, c'est cette insouciance, ce manque de rigueur essentielle à une saine gestion.

240 On va toujours voir un promoteur et le reconnaître dans ses prétentions. Ce sont des gens prétentieux. Mais encore là, il y a de l'espoir. Les employés, eux, ceux du site d'enfouissement, ceux des centres de tri sont, à nos yeux, des héros probablement et malheureusement sous-payés. Notre respect leur est acquis. Il en va différemment pour les gestionnaires.

245 Pour nos oiseaux migrateurs, le couvert est servi. Comme l'intérêt des PGMR et la gestion des matières résiduelles touchent peu de gens, sinon les riverains, l'espoir est souvent tué dans l'oeuf de vouloir changer les choses. À Lachenaie, pour 1 million de tonnes par année, c'est problématique d'installer des fils ou des câbles à travers la zone d'exploitation ou le mur ouvert. Ici, selon les experts et pour 30 000 tonnes par année, c'est pareil. C'est curieux.

250 Samedi midi. Et puis il y a toute la notion d'urgence. Qui la contrôle, la chronologie, la mécanique, ceux qui détiennent l'information, ceux qui ne l'ont pas, ceux qui veulent faire évoluer les choses, les riverains sous-écoutés, peut-être même sans espoir, 1 % de la population, pas de volonté politique. Évidemment, pour la 12e Nation, la route n'est pas pavée.

260 Depuis avril dernier, il y a eu deux décrets d'urgence et un décret qui est dilué dans l'urgence. On voudrait faire ouvrir d'autres sites d'enfouissement pour diminuer de moitié le tonnage enfoui annuellement près de chez nous. C'est un projet de société global. Ce serait les citoyens qui gèrent l'urgence dans ce cas, pas les promoteurs. Et puis il y en aura toujours pour dire que c'est impossible. Mais donnez un cadre à un ingénieur, un gestionnaire, et il fera tout pour s'y conformer et l'optimiser. Ça, c'est probable, à moins d'agir de mauvaise foi; mais ça, c'est probable également. Il faut faire la différence entre fierté et orgueil.

265 Cette part des choses semble cependant être très difficile à faire pour ceux qui gèrent les
matières résiduelles au quotidien. Il s'agit d'une communauté petite et fermée. Ceci n'est
certainement pas des plus transparent. La loi de l'offre et de la demande dans un projet de société
peut tout chambouler, partir d'un projet sain et l'amener en territoire sinueux, tortu, loin des gens.

270 Oui, je pense que la confiance est essentielle. Mais quelque part entre 1990 et
aujourd'hui, on a perdu l'essence même de l'objectif premier de gérer les matières résiduelles
d'une façon intéressante ou peut-être que ça prendra encore 25 ans avant que ça bouge dans la
bonne direction.

275 **LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être une minute, monsieur Cloutier.

M. BRUNO CLOUTIER :

280 J'y arrive. Il me reste deux pages.

LA PRÉSIDENTE :

285 D'accord.

M. BRUNO CLOUTIER :

290 Parfait. Alors, aujourd'hui, c'est encourageant. Aujourd'hui, il y a monsieur Le Bourhis,
madame Lacoste, monsieur Telmosse, monsieur et madame Charette. Il y a eu monsieur Franc,
des requérants. À chaque audience, j'en ai rencontré. C'est peut-être un peu ça qui me donne
un peu de courage, car s'enregistrer au registre, venir poser des questions, déposer un mémoire,
puis en même temps on apprend de la richesse des autres, mais c'est très difficile. Pour nos
enfants, en tout cas, il y a du travail à faire.

295 Pour votre commission, jamais en présumant du contenu, on vous remercie. On
remercie le BAPE, son équipe, ces gens toujours si courtois et courtoises. Vous comprendrez
aussi que pour nous, ça inclut les techniciens, la sténotypiste qui capture tous les secrets dans
son drôle de micro.

300 On a dit quatre audiences. On remet toujours la pertinence de notre participation à Sainte-
Sophie. On verra.

305 Je m'appelle Bruno Cloutier. Je parle pour Chantal Charron ainsi que Rose-des-Vents,
Desneiges et Noé, nous sommes une famille.

LA PRÉSIDENTE :

310 Merci, monsieur Cloutier. J'aborderai peut-être dans un premier temps, vous avez
terminé un peu votre présentation en nous disant que la confiance était essentielle. J'aimerais
peut-être vous entendre sur justement ce lien de confiance entre les citoyens et les promoteurs qui
proposent l'élaboration ou, en fait, l'agrandissement ou un projet de site d'enfouissement
sanitaire.

315 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Ce n'est pas une question simple.

320 **LA PRÉSIDENTE :**

Qu'est-ce qui ferait que justement ce lien de confiance pourrait exister ou être maintenu?

M. BRUNO CLOUTIER :

325 Il n'existe pas, selon nous, parce que, dans le passé, il est arrivé des événements, et
puis il y avait peut-être moins de réglementation, ce qui a cheminé vers des, dans notre cas, des
mégasites depuis 1996 et 1993. Même, le tonnage n'a fait qu'augmenter.

330 La confiance, selon nous, elle se gagne; elle peut se perdre aussi. Nous, à Lachute, on
a été échaudés. Parce qu'on était en audience en 2001, et puis il y a toute une phase 1 qui s'est
passée de 94, bien, à tout récemment, mais en fait depuis les audiences. Et puis tout ça, tout le
dossier s'est travaillé sans concertation vraiment, je crois, et puis c'était en vase fermé. Il n'y avait
aucune documentation de disponible, publique. Donc, on était toujours confrontés à un manque
d'information.

335 L'important, c'est de faire couler l'information. Et puis encore là, les comités de vigilance
vont peut-être amener une source d'information, mais ce n'est jamais... le promoteur ne fait
jamais les choses parce qu'il pense que c'est bien, il suit toujours un contexte de loi.

340 Comme les comités de vigilance, à Lachute, il n'y en a pas eu encore, malgré les
recommandations du BAPE, où est-ce que ça serait... selon le rapport, ça aurait été important
qu'il y en ait un et rapidement. Et puis ça ne s'est pas fait. Encore là, ce n'est pas en marche. Ça
s'en vient. Il y a eu un décret et puis là, maintenant, on est pris avec le décret.

345 Pour faire diminuer le site d'enfouissement, il faut le demander à quelqu'un. On ne sait
pas à qui s'adresser. On ne peut pas s'adresser au promoteur parce qu'on n'a pas confiance.
Comment le promoteur pourrait nous redonner confiance? En baissant les sites d'enfouissement,
en baissant les nuisances, en étant à l'écoute des citoyens et puis en agissant surtout. Parce que
souvent, ça se limite à ça, à l'écoute et puis...

350 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous parlez justement des comités de vigilance. Selon vous, quelle devrait être la composition d'un comité de vigilance et son rôle?

355

M. BRUNO CLOUTIER :

Je n'ai pas mes notes. Vous m'avez posé cette question-là en 2001. J'avais fait une tentative. Moi, j'avais dit que je n'avais pas... je n'étais pas pour avoir confiance.

360

Par contre, on a envoyé une lettre à monsieur Boisclair, je ne me rappelle pas des dates, et puis on avait justement dans la lettre, peut-être sur deux ou trois paragraphes, essayé d'expliquer vraiment, là, ce qu'un comité de vigilance pouvait apporter. Et puis on se rend compte que, c'est sûr et certain que s'il n'y a pas une indépendance d'avec le promoteur...

365

Parce qu'en ce moment, nous, regardez, selon le décret, il y a un représentant du promoteur, il y a un représentant de la MRC. Et puis nous, ce qu'on contestait, c'est que la MRC avait pris déjà la décision de limiter à 500 000 tonnes par année le site d'enfouissement. Mais ça s'est fait encore là, sinon avant les audiences publiques, pendant, pour vous donner des résolutions au BAPE, pour que le BAPE puisse constater que le projet chemine.

370

Donc, légalement, tout ça s'achemine, mais c'est très loin du citoyen. Il faut que le citoyen, bon, prenne le temps d'aller soit en audience ou soit d'aller faire des représentations à la MRC. Mais s'il n'a pas de documents, ça ne l'aide pas.

375

LA PRÉSIDENTE :

De vos propos, est-ce que vous croyez qu'un citoyen ou des groupes de citoyens devraient faire partie du comité de vigilance?

380

M. BRUNO CLOUTIER :

Oui, définitivement. Un citoyen de la place, comme dans le décret, oui.

385

C'est toujours le rapport de force en bout de ligne. Bon, le citoyen va amener un projet, mais si le promoteur n'est pas d'accord, la MRC n'est pas d'accord et puis une troisième personne n'est pas d'accord, ça n'ira pas plus loin.

390

Donc, je ne sais pas où le promoteur peut... en même temps, il doit contribuer financièrement au comité de vigilance. Alors, je ne sais pas comment un comité de vigilance pourrait demander une étude coûteuse en même temps que le promoteur soit d'accord avec ça, sans travailler fort.

395

LA PRÉSIDENTE :

À un autre point de vue, vous avez exprimé, vous avez dit: «Il faudrait que ces projets-là s'inscrivent dans une perspective de développement durable.» Pour vous, ça signifie quoi «un projet de site d'enfouissement qui s'inscrit dans une perspective de développement durable»?

400 **M. BRUNO CLOUTIER :**

C'est dans la durée de vie du site. Les sites existants vont, d'après moi, toujours exister. Un mégasite entraîne des méganuissances. Il y a des gigasites aussi. Mais si on les remplit tout de suite et puis ça prend dix ans, on ne laisse rien à nos enfants en héritage. Si on peut leur
405 laisser des sites d'enfouissement à 250 000 tonnes par année ou moins pendant 40 ou 50 ans...

C'est un projet de société global, c'est des choix à faire. Parce qu'ouvrir d'autres sites, c'est apparemment très long et très coûteux, il faut donc commencer tout de suite. Mais c'est un prix à payer. L'enfouissement, ça peut se réduire à un enfouissement plus cher. Est-ce que,
410 encore là, c'est la société qui va décider?

Mais on ne voudrait pas non plus que les riverains, parce qu'ils sont faiblement représentés, ça soit dilué dans ça. Il faut toujours écouter le riverain. Et puis en même temps, bien, tout le monde a droit à son opinion. Tout le monde produit des matières résiduelles. Donc,
415 c'est sûr, le développement durable, pour nous, bien, c'est de faire un projet qui va durer 40, 50 ans.

Puis c'est un exemple. Parce qu'en 1998, le promoteur à Lachute parlait d'un site d'enfouissement qui avait une durée de vie de 80 ans. Donc, pour nous, la durée de vie, c'est
420 comme aléatoire. C'est une variable de propagande. Il faudrait que ça soit normalisé. À Sainte-Sophie, ils demandent 1 million pour 9 ou 11 ans. On a 500 000 à Lachute pour 19 ans. Je ne pense pas que les articles 22 prévoient d'autres audiences publiques. Donc, pour nous à Lachute, on ne retourne pas en audience publique avant 19 ou 20 ans. Ça, c'est problématique parce qu'on n'a pas réellement, là, senti encore que le promoteur était à l'écoute.

425

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Vous avez dit que la présence d'une régie n'est pas un gage de réussite.

430 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Non. Ça, c'est... écoutez, on a été échaudés à Lachute. La Régie intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes, pour nous, le fait que quatre municipalités soient membres dans une MRC qui produit en tout 40 000 tonnes par année, que, pour eux, afin de réduire leur
435 investissement initial et puis réduire leur coût d'enfouissement à zéro, ils acceptent aussi des matières résiduelles de l'extérieur... on n'est pas contre le partage interrégional, la collaboration, mais on voudrait peut-être imposer une limite à ça pour que justement, nous, si on recycle, on voudrait les voir les effets du recyclage, donc une diminution des tonnages. Mais si la régie prend

440 plus de tonnage sans que les gens fassent d'efforts, ça ne nous aide pas et puis on ne verra jamais la diminution des tonnages.

445 Par contre, si on inscrit la limite à 250 000 pour tous les sites d'enfouissement, bien, là, à partir de là, il y a tout un chantier à faire, parce que c'est tout l'aspect légal, là, qu'il faut... en réalité, ce n'est pas nécessairement les municipalités, ce n'est pas les régies, ça revient au gouvernement provincial. Donc, c'est là que le projet de société embarque. C'est un peu...

LA PRÉSIDENTE :

450 Merci beaucoup, monsieur Cloutier.

M. BRUNO CLOUTIER :

Je vous remercie infiniment.

455 J'aimerais peut-être en profiter pour vous déposer, c'est un plan de revitalisation du secteur de Saint-Hermas. On l'avait mentionné dans notre requête. C'est produit par le CLD, ça l'explique un peu.

460 Et puis ça ici, c'est un document sur la recirculation du lixiviat. On en a parlé un petit peu. Pour les petits sites, ce n'est pas nécessairement nécessaire. Pour un plus gros site, ça peut être à l'étude. C'est un document préparé par SNC-Lavalin *Recirculation des eaux de lixiviation d'un lieu d'enfouissement sanitaire*, ça a été fait en mars 2000. C'est un programme subventionné qui concernait Lachute.

465 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

470 J'inviterais maintenant monsieur André Leduc de la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides. Bonsoir, monsieur.

M. ANDRÉ BRUNET :

475 Bonsoir, madame la présidente. Mon nom est André Brunet. Je suis président de la Régie intermunicipale des Hautes-Laurentides. J'aimerais, si vous voulez, demander à monsieur Leduc, qui est le directeur général, de faire la lecture du mémoire. Et s'il y a des questions, on essaiera d'y répondre du meilleur de notre connaissance.

LA PRÉSIDENTE :

480 Merci beaucoup, monsieur Brunet. Alors, vous pouvez y aller, monsieur Leduc.

M. ANDRÉ LEDUC :

Bonsoir, madame.

485

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

490

M. ANDRÉ LEDUC :

Bonsoir, monsieur.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

495

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

500

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Vous dites que la régie est composé de 26 municipalités. Comment est partagé le pouvoir décisionnel au niveau de la régie comme telle?

505

M. ANDRÉ LEDUC :

La régie est dotée d'un conseil d'administration, dont monsieur Brunet est le président. Je vais le laisser continuer.

510

M. ANDRÉ BRUNET :

Il y a un représentant par municipalité qui siège au conseil d'administration. Puis on a une réunion par mois. Il y a également un comité exécutif qui est formé pour pallier au plus pressant, à l'occasion. Puis il y a également plusieurs comités qui sont formés pour différentes choses comme, entre autres, les négociations des contrats ou bien lors des renouvellements des ententes avec les employés.

515

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Quand vous prenez des décisions, est-ce que c'est au prorata des populations ou c'est par individu, c'est par...

520

M. ANDRÉ BRUNET :

Non, c'est un vote par municipalité.

525

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

D'accord. C'est chacun des maires qui a un vote...

530

M. ANDRÉ BRUNET :

Chacun des maires ou des représentants, parce que c'est plus souvent des conseillers municipaux. À l'occasion, il y a des maires qui siègent à la régie aussi.

535

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Puis c'est quoi le mandat spécifiquement de la régie? Jusqu'où il s'étend?

540

M. ANDRÉ BRUNET :

Bon, notre job à nous, monsieur Villeneuve, c'est de faire en sorte qu'on enfouisse le moins possible. Je ne sais pas si c'est dans cet... bon.

545

C'est sûr qu'il y aura toujours des déchets ultimes. Il faudra toujours composer avec ça. Si on était capables de les évaporer dans le temps ou les faire disparaître, on travaillerait dans ce sens-là.

550

Mais le travail de la Régie de récupération des Hautes-Laurentides, c'est de récolter, de sortir le plus possible de matières recyclables dans les matières résiduelles qui sont générées à partir du sac vert, à partir des industries, des commerces également aussi.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

555

Mais comment le financement est assuré?

M. ANDRÉ BRUNET :

560

C'est par des contributions des municipalités. Il y a un budget qui est fait à l'avance, puis les municipalités, on leur dit: «Voilà, bon, pour l'année 2004...» comme notre budget a été déposé ça fait un mois à peu près. Le coût, c'est à la porte actuellement. Chaque citoyen doit déboursier un montant de tant, qui fait en sorte qu'on est capables de gérer efficacement cet...

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

565

Mais si on prend un exemple, juste pour que je comprenne le fonctionnement, si vous décidiez, l'an prochain, de faire la récupération des résidus compostables, est-ce que vous avez le pouvoir de faire ça et de dire aux municipalités: «Bon, bien, à partir de maintenant, ça va vous coûter deux fois plus», puis on le fait, ou il y a comme une sorte de...

570

M. ANDRÉ BRUNET :

Bien sûr que chaque MRC a l'obligation, depuis 2001 je crois, de produire ce qu'on appelle un PGMR pour gérer dans chacune des deux MRC, parce qu'on travaille deux MRC ensemble actuellement, dans chacune des MRC de gérer le plus efficacement possible les matières résiduelles. Par contre, si on veut augmenter et atteindre le pourcentage que le ministère nous demande, on sait tous qu'une 3e voie devient inévitable, celle du compostage. Puis oui, présentement, la régie peut faire ça.

575

580

Maintenant, quand les prochains PGMR seront acceptés dans chacune des MRC, on verra de quelle façon qu'on procédera, si c'est à l'intérieur des régies existantes ou si c'est à l'intérieur des MRC directement qu'ils procéderont comme ça. Mais oui, actuellement, la Régie des Hautes-Laurentides peut procéder à une 3e voie, si on voulait le faire.

585

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Vous parlez dans votre mémoire d'un taux de détournement de 25 % des matières résiduelles. Il y a un document que vous nous avez fourni, qui montre l'évolution en 1999 et 2002, qui donne des valeurs qui sont plutôt autour de 19 à 20 %. Puis aussi, dans le PGMR de la MRC des Laurentides, qui représente quand même une grosse proportion de la récupération, on parle plutôt de 15.77 %.

590

C'est pourquoi le 25 % par rapport à ces autres valeurs-là?

595

M. ANDRÉ LEDUC :

Dans le document qu'on vous a soumis, on parlait de collecte sélective exclusivement, qui allait jusqu'à 21 %. On n'avait pas tenu compte des pneus, c'est pour ça que dans le mémoire on en parle, des pneus qui sont, lors de la collecte de volumineux, qui sont recyclés, qui sont mis de côté, du métal et autres matériaux qui sont mis de côté. Juste le métal représente à peu près 10 % à 15 % des matières qu'on ramasse dans la collecte des volumineux. C'est pour ça qu'on dit que ça se situe autour de 25 %, un dans l'autre, si on tient compte du poids total.

600

En ce qui concerne l'autre volet de votre question, c'était quoi déjà?

605

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

C'était vraiment ça. C'est parce que là, dans la MRC des Laurentides, on parle de 15.

610 **M. ANDRÉ LEDUC :**

D'accord. Dans la MRC des Laurentides, c'est qu'on a tenu compte aussi de dix municipalités où il ne se fait à peu près pas de recyclage porte-à-porte. Alors, ça diminue ou ça dilue le taux de rendement de toutes les municipalités. Moi, les taux qu'on vous a présentés, ce

615 sont les taux qui sont déterminés à partir des municipalités que nous desservons.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

D'accord. Donc, ça exclut les municipalités qui ne sont pas desservies.

620 **M. ANDRÉ LEDUC :**

C'est ça.

625 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Si on regarde dans l'ensemble du territoire, on pourrait voir plus autour de 15 %?

630 **M. ANDRÉ LEDUC :**

C'est ça.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

635 Mais dans le territoire rapetissé, qui est vraiment le territoire que vous couvrez, là c'est plutôt aux environs...

M. ANDRÉ LEDUC :

640 Autour de 20 %.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

... de 25 %.

645 **M. ANDRÉ LEDUC :**

C'est ça.

650 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Aussi, est-ce que vous avez évalué le rendement réel de votre récupération en proportion de ce que vous pouvez récupérer. Dans le sens que là, vous dites: «On récupère 25 % du total des matières résiduelles.» Mais dans ce que vous récupérez, c'est quoi le pourcentage que vous
655 récupérez par rapport à ce qui existe?

Je vais être clair. Vous récupérez, par exemple, 1 000 tonnes de plastique. Sur combien de milliers de tonnes de plastique qui existent? Parce que si on veut voir le rendement, c'est beaucoup plus là, votre taux de succès est plus à ce niveau-là.

660

M. ANDRÉ BRUNET :

Je pourrais essayer de répondre, monsieur Villeneuve.

665 Des études prouvent qu'il pourrait se récupérer 85 % du sac vert. Bon, 85 %. Mais écoutez, il y a du stock qui est là-dedans, qui est contaminé, des cartons des fois qui sont contaminés, tout ça. Puis bon, on parle des tubes de pâte à dents ou des rasoirs, tout ça. Par contre, ce que le ministère nous demande, c'est 65 %.

670 Nous, on dit, présentement on parle de 25 %, mais le secteur que je représente aussi, qui est le site d'enfouissement de la Lièvre, nous récupérons beaucoup de matériaux de construction. Puis on parle de bardeau, on parle de brique, on parle de bois, puis tout ça. C'est bien plutôt proche de 30 %. Parce que si on met ça avec notre 20 %, 21 % qui est directement au site d'enfouissement, on peut parler tout près de 30 %.

675

Si on rajoute à ça, ce qui est non négligeable, les compostables, on va chercher un autre 25 % à 30 %. Donc, on devrait aller sans trop de difficulté, aller chercher entre 55 % à 65 %.

680 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

C'était justement dans cet esprit-là que je vous posais la question, parce que je reviens à la question. C'est que, bon, les compostables représentent, selon certaines études, environ 35 % ou 40 % du total.

685 **M. ANDRÉ BRUNET :**

Ah! oui, oui, oui.

690 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Mais il est peu probable que vous alliez chercher tous les compostables.

M. ANDRÉ BRUNET :

695 Vous avez raison.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

700 Donc, il y a une proportion des compostables que vous allez aller chercher. C'est pour ça que je vous posais la question: «Est-ce que vous connaissez la proportion de ce que vous allez chercher actuellement?» On ne l'a pas là, l'information.

705 Vous allez chercher, théoriquement, normalement la partie que vous allez chercher, ça représente aussi à peu près 40 % des matières résiduelles, les plastiques et tout. Ce que ça veut dire, c'est que si vous allez chercher 25 %...

M. ANDRÉ BRUNET :

710 Bon, c'est ça.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

... et ça représente 40 %, ça veut dire que vous allez en chercher à peu près la moitié.

715 **M. ANDRÉ BRUNET :**

Un peu plus que la moitié.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

720 Un peu plus que la moitié.

M. ANDRÉ BRUNET :

725 Oui.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

730 C'est ce rendement-là qui est important. Quand vous êtes rendus au maximum, vous êtes rendus au maximum.

M. ANDRÉ BRUNET :

735 C'est ça.

M. ANDRÉ LEDUC :

C'est que rendu à un certain niveau aussi, rendu à 25 %, aller chercher 1 %, c'est de l'ouvrage.

740

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Il coûte cher. Bien, il est...

745

M. ANDRÉ LEDUC :

Il coûte cher, puis c'est beaucoup plus d'ouvrage aussi. Parce que les gens qui ont pris l'habitude de ne pas en faire de la récupération, il faut que tu leur tordes les bras encore plus fort, puis ça prend peut-être des fois une génération avant que ça monte plus haut.

750

M. ANDRÉ BRUNET :

Puis aussi, là, le dernier 1 %, 2 %, 3 % qu'il resterait à aller chercher, c'est des petites parcelles. Bien souvent, c'est comme du verre qui est brisé. Ça peut être également des petits morceaux de papier ou des contenants plus petits.

755

À un moment donné, on ne parle jamais de rentabilité dans la collecte sélective, mais là, ça deviendrait... il ne faudrait pas travailler pour rien non plus, là, tu sais. Je veux dire, à un moment donné, il ne faut pas...

760

M. ANDRÉ LEDUC :

Si ça coûte 100 \$ pour aller chercher 10 \$, là...

765

M. ANDRÉ BRUNET :

On est mieux de travailler davantage dans les compostables.

M. ANDRÉ LEDUC :

770

Puis aussi, la raison pour laquelle on a marqué dans le mémoire qu'on commençait aussi... depuis le début qu'on fait ça dans les écoles. On fait trois années à la fois. Alors à tous les trois, on revient avec les mêmes élèves. Ça fait que les élèves gardent ça en mémoire, à ce moment-là, puis quand ils arrivent dans la vie... en attendant, ils achalent leurs parents, mais quand ils arrivent, eux autres, ils ont pris des bonnes habitudes, pour ils les conservent aussi.

775

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

780 Parce qu'on observe une certaine stagnation actuellement de la progression. Depuis les quatre dernières années, vous jouez entre 19 % et 20 %, si on prend ces chiffres-là.

785 Est-ce que vous avez un plan quelconque, un plan d'investissement, un plan stratégique, un plan de sensibilisation? Parce que comme vous disiez, puis tout le monde en est conscient, les derniers pas sont difficiles à aller chercher.

M. ANDRÉ BRUNET :

C'est ça.

790 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Est-ce que vous avez un plan pour faire un pas supplémentaire ou vous considérez que pour ce bout-là, c'est...

795 **M. ANDRÉ BRUNET :**

L'étape d'ensuite, ce qui s'en vient, c'est la troisième voie. Les compostables, c'est ça qui s'en vient. Puis d'autant plus que c'est ça qui est le plus contraignant pour un site d'enfouissement, les compostables.

800

Mais j'aimerais vous dire, monsieur Villeneuve, que l'expérience que j'ai dans la Régie de la Lièvre, l'autre site d'enfouissement, depuis quatre ans, depuis cinq ans plutôt, le taux d'enfouissement, le tonnage demeure le même, même si nous avons eu cinq municipalités de plus qui se sont jointes à nous. Donc, la récupération fait en sorte qu'on n'enfouit pas plus qu'on enfouissait avant, puis on dessert davantage de citoyens de nos municipalités.

805

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais peut-être continuer dans la voie de la 3e voie justement.

810

Vous dites: «Ça nous permettrait d'aller plus loin, de récupérer davantage.» Mais selon vous, à partir du moment où justement vous décidez de procéder à la mise en place de cette 3e voie-là, ça peut prendre combien de temps d'abord pour mettre en place cette 3e voie-là, puis combien d'années pour atteindre un objectif qui soit intéressant? Sans nécessairement se rendre à 40 %, ça peut vous prendre combien d'années pour atteindre cet objectif-là?

815

M. ANDRÉ BRUNET :

Bon, pour mettre en place une 3e voie, ça, ce n'est pas tellement compliqué. Dans une année ou une année et demie, on s'organise en conséquence. Puis c'est comme quand une

820

nouvelle municipalité se joint à nous, elle part de zéro, elle part de rien, puis le système embarque, puis ça tourne comme ça.

825 Maintenant, atteindre... écoutez, c'est à l'usage qu'on va le savoir. Bon, chacune des deux MRC a une vision différente pour la collecte des compostables, les composts justement. Puis moi, je respecte bien ce qui a été priorisé par la MRC des Laurentides. Mais dans la MRC Antoine-Labelle, on prévoit de faire du porte-à-porte à toutes les portes de notre MRC.

830 Puis on sait bien qu'il y a des endroits où les gens ont des composteurs individuels et le font. J'en suis un type, moi, qui composte pour mon jardin, là, tu sais, bon. Mais il y a un paquet d'autres personnes qui, eux, le mettent dans le bac vert, là, tu sais, puis bon, ils l'envoient à l'enfouissement.

835 C'est sûr que c'est l'expérience qui va nous dire, après deux ans: «Bien, voilà, on a diminué le bac vert de tant. Par contre, on a la 3e voie qui nous a apporté ça.» Nous sommes sûrs et certains qu'il y a au moins un autre 25 % à 30 % qu'on va être capables d'aller chercher avec ça, c'est-à-dire qui va être de moins à être enfoui.

840 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

25 % plus 25 %, c'est 50 %. Admettons que vous arrêtez là, c'est quoi votre plan? C'est quoi vous avez comme plan pour aller encore plus loin?

845 **M. ANDRÉ BRUNET :**

Comme Pepsi puis Coke, monsieur, là, on ne lâchera jamais de faire de la publicité. Puis il faut travailler davantage.

850 L'autre système, tu sais, on ne peut pas obliger une personne de ne pas allumer son poêle avec du papier journal, tu sais, bon. Bon, le carton, les restaurants, on va essayer davantage d'aller chercher du stock dans les restaurants. Bien souvent c'est contaminé, là, le carton. On parle des boîtes de pizza ou des bébelles comme ça.

855 On va travailler davantage aussi avec nos industries puis nos commerces aussi pour aller chercher davantage de stock. Il y a beaucoup de récupérables là.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

860 Est-ce que vous êtes prêts à envisager d'aller chercher justement des choses qui sont beaucoup moins payantes et qui vous coûtent plus cher?

M. ANDRÉ BRUNET :

Il y a un équilibre à respecter.

865 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Comment vous établissez cet équilibre-là?

870 **M. ANDRÉ BRUNET :**

On se compare toujours à d'autres styles d'enfouissement ou à d'autres centres de tri.

875 Nous, si on dit que le citoyen, c'est-à-dire qu'une porte, là, va lui coûter annuellement 130 \$ pour gérer au complet ses déchets, ses rejets, on parle de la 3e voie, l'enfouissement, on parle de la collecte sélective, puis tout ça, ça se pourrait bien qu'on pourrait mettre un autre 10 \$ de la porte annuellement ou un 5 \$ de la porte annuellement pour faire davantage de publicité. Mais vous savez, je vous le répète là, aller chercher le 1 %, 2 % ou 3 % de plus...

880 Le ministre justement de l'Environnement disait qu'il avait de la misère à croire au 65 %, lui, bon, en tout cas. Mais moi, je vous dis qu'on va travailler dans ce sens-là. Puis le beau côté de la médaille, on l'a là, moins on enfouit, plus on récupère, plus on fait l'affaire des gens qui nous entourent, de nos citoyens, de nos jeunes qui devront prendre notre place à l'avenir.

885 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Juste pour être sûr que j'ai bien compris, donc une sorte de critère, de ligne globale que vous avez, c'est de vous dire: «Tout ce qu'on peut faire, aller jusqu'à à peu près un coût qui serait environ de 130 \$ la porte, on pense que ça, c'est raisonnable. Puis on pense qu'en plus de ça, ça commence à l'être moins.»

890

M. ANDRÉ BRUNET :

Oui.

895 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Parce que j'essaie de...

900 **M. ANDRÉ BRUNET :**

Bon, il y a d'autres endroits au Québec où ça coûte plus cher que ça. Mais nos citoyens...

905 Vous savez, nous demeurons dans une vaste étendue où il y a peu de clients, c'est-à-dire peu de citoyens. Ces gens-là, naturellement, bon, ont peut-être des revenus un petit peu moins élevés que les grands centres, mais on pense que la participation est bonne.

Le système de collecte par bac, on s'est aperçu, on a gagé là-dessus il y a une dizaine d'années, puis on s'aperçoit, on pense bien qu'on ne s'est pas trompé avec ça. Parce qu'il y a

910 une foule d'autres municipalités qui nous ont imités depuis le temps. Puis on pense que l'avenir est là. L'avenir est prometteur. Puis comme je vous dis, avec les putrescibles là, si on ramasse ça, on va être corrects.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

915 Vous avez dit tout à l'heure que la MRC Laurentides n'avait pas la même approche que la MRC Antoine-Labelle au niveau des putrescibles.

M. ANDRÉ BRUNET :

920 Oui.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

925 Vous avez précisé qu'au niveau de la MRC Antoine-Labelle, c'était le porte-à-porte qui était choisi.

M. ANDRÉ BRUNET :

930 Qui va être privilégié, qui devrait être privilégié.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

C'est quoi l'approche qui est privilégiée par la MRC Laurentides?

935 **M. ANDRÉ BRUNET :**

940 Écoutez, je ne reviens pas aux décisions qui ont été prises. C'est sûrement bien bien correct les décisions qui ont été prises là. Mais eux vont privilégier plutôt les villes, les municipalités centres le long de la 117 peut-être. D'ailleurs, il y a des gens de la MRC des Laurentides ici présents, là. Puis ils vont distribuer des composteurs aux autres citoyens dans les municipalités un peu plus petites. C'est une façon de gérer le compostable.

M. ANDRÉ LEDUC :

945 Il y a une façon aussi de maximiser la collecte des matières putrescibles, c'est en diminuant la collecte des ordures ménagères.

950 Vous avez sûrement entendu parler des Îles-de-la-Madeleine où ils ramassent les compostables à toutes les semaines, puis les restants, les autres vidanges, c'est à toutes les deux semaines. Ça fait que les gens qui veulent que leur bac ne sente pas, bien, ils s'arrangent pour mettre ça dans le compostage. Puis ce qui va dans la poubelle pour l'enfouissement, bien, ça demeure des matériaux inertes qui n'ont pas d'odeur.

955 Puis éventuellement, il va falloir probablement penser à réduire la grosseur des bacs pour l'enfouissement, qui vont devenir trop gros parce que les deux autres collectes vont fonctionner.

LA PRÉSIDENTE :

960 Mais vous comprendrez qu'aux Îles-de-la-Madeleine, ils ont un incitatif à faire ça.

M. ANDRÉ LEDUC :

965 Oui, oui, oui, mais c'est le même principe quand même. Regardez, à San Francisco, c'est le même principe aussi. Ils ont trois bacs.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

970 Est-ce que la MRC Antoine-Labelle est dans cette voie-là, c'est-à-dire même d'aller jusqu'à faire une réduction...

M. ANDRÉ LEDUC :

Des collectes d'ordures?

975 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Oui.

M. ANDRÉ LEDUC :

980 Oui.

M. ANDRÉ BRUNET :

985 Bon, présentement, il y a une collecte aux deux semaines et du recyclage et de l'enfouissement. Puis avec le compostage, il se pourrait bien que ce soit aux trois semaines pour l'enfouissement ou aux quatre semaines pour l'enfouissement. L'usage nous le dira. Mais c'est envisagé. Il faut que le citoyen ait des incitatifs. On en parle dans les journaux, on en parle à la radio, mais il faut qu'il y ait des incitatifs aussi directement sur place.

990

LA PRÉSIDENTE :

995 J'aimerais peut-être valider avec vous. Dans le projet de PGMR de la MRC des Laurentides, on inscrit que les coûts de votre régie pour la récupération et le recyclage sont d'environ 170 \$ la tonne, alors que la moyenne provinciale serait aux alentours de 110 \$, 125 \$.

1000 D'abord, j'aimerais que vous me confirmiez si c'est la réalité. Et si c'est le cas, qu'est-ce qui fait que c'est plus cher qu'ailleurs? Et par rapport à la moyenne régionale, comment vous vous situez?

M. ANDRÉ BRUNET :

1005 Bon, regardez bien, madame, c'est sûr que madame Mercure, qui a fait le PGMR des Laurentides, a donné les vrais chiffres. Il n'y a pas de problème là, là. Mais ce qu'il faudrait analyser -- puis d'ailleurs, on dit aussi qu'il devrait y avoir une étude qui devra être faite pour voir où est le problème, puis ça se situe où. Maintenant, il faudra voir, quand on se compare avec d'autres, le degré de récupération, la qualité du matériel qui est récupéré. Puis est-ce qu'on récupère...

1010 Vous savez, là, si on récupère le carton et le papier et le plastique 2 et 1 seulement, là, bien, je vous garantis, moi, qu'on va baisser le coût de la tonne peut-être à 75 \$. Mais quand on récupère les autres plastiques, qu'on récupère le mixte, qu'on récupère plus de stock, c'est ce 4-5 % ou 5-6 % là de plus qui coûte cher. Puis est-ce que ça vaut la peine de le faire? Est-ce que parce qu'on emplit nos sites d'enfouissement moins vite, ça vaut la peine de le faire?

1015 Actuellement, il n'y a pas gros de débouchés pour le verre. Mais la Régie des Hautes-Laurentides récupère le verre. On paie pour qu'ils viennent le chercher le verre, mais on ne l'enfouit pas. On sort de nos sites d'enfouissement entre 15 à 17 vans de verre annuellement. Ça, on ne prend pas de place dans le sol pour ça.

1020 Maintenant, on ne vient pas riche avec ça parce que ça nous coûte de l'argent. Il faut analyser ça aussi. Est-ce que c'est l'oeuf? Est-ce que c'est la poule? À un moment donné, est-ce que ça coûte vraiment, vraiment trop cher? Mais ça va être important qu'on fasse une analyse assez serrée, puis qu'est-ce qu'on veut, qu'est-ce qu'on privilégie dans ce sens-là. C'est une approche qui est assez globale.

LA PRÉSIDENTE :

1030 Vous avez parlé de la récupération. En fait, vous avez élargi la gamme de produits collectés. Vous nous avez parlé des différents types de plastique. Mais est-ce qu'il y a d'autres produits ou d'autres matériaux que vous récupérez, ces dernières années ou actuellement, que vous ne faisiez pas avant?

M. ANDRÉ LEDUC :

1035

Oui. En 2000, on a agrandi le centre de tri, on a mécanisé partiellement. Il y a aussi des centres de tri qui ont 3 M\$, 4 M\$ d'équipements. Nous, on en a pour 400 000 \$, 500 000 \$. Alors, on ne peut pas avoir la même mentalité. Sauf qu'on a remodelé le centre de tri, puis on a commencé à ramasser les sacs d'épicerie. Il n'y pas de marché. Les sacs d'épicerie, on est pognés avec.

1040

Les pintes de lait de carton, il n'y a pas plus de marché. Là, il faut se battre avec les acheteurs pour les... je ne sais pas qu'est-ce qu'ils font avec, en bout de ligne, mais on s'en débarrasse. Des fois, on les donne. Ils paient le transport, puis ils viennent les chercher.

1045

On a rajouté les autres plastiques, les numéros qu'on ne ramassait pas. Le 1 et le 2, c'est le gros du marché, mais le 3, 4, 5 et 7, c'est des plastiques aussi. Comme des bouteilles de ketchup, des pots de margarine, des choses comme ça, il n'y en avait pas de marché. Il y a un petit marché aux États-Unis, mais les cours sont pleines là aussi, les Américains recyclent beaucoup eux autres aussi.

1050

Ça fait que c'est des choses qu'on n'envoient pas à l'enfouissement. Mais si on regardait seulement le côté économique de la chose, ça fait longtemps qu'ils seraient rendus dans le site d'enfouissement, c'est sûr. On n'y toucherait même pas.

1055

M. ANDRÉ BRUNET :

Puis est-ce que les autres centres de tri auxquels on peut se comparer récupèrent ces matières-là? Il y a ça.

1060

Mais c'est important, vous savez, il faut qu'on s'analyse, il faut qu'on voit à un moment donné: «C'est où la rentabilité? Est-ce qu'on fait ça correct? Est-ce qu'on va récupérer trop ou bien de quelle façon qu'on le fait? Est-ce qu'on n'est pas rentables parce qu'on est mal équipés? Est-ce que, bon, trop de personnel?» Le syndicat ne nous dit pas ça mais...

1065

Mais il reste que c'est important de voir périodiquement, de se remettre en question, puis de voir qu'est-ce qu'on pourrait faire de mieux dans l'avenir.

LA PRÉSIDENTE :

1070

J'aimerais d'abord vérifier avec vous. Tout à l'heure, vous avez dit qu'il y avait 10 municipalités qui ne faisaient pas de recyclage ou à peu près pas dans la MRC des Laurentides. Est-ce que ce sont des municipalités qui sont membres de la RIDR ou si c'est des municipalités qui ne sont pas encore membres?

1075

M. ANDRÉ LEDUC :

Il y a beaucoup de municipalités qui ont été fusionnées avec des municipalités membres, mais qui n'ont pas adhéré pour ces parties-là.

1080

Je vous donne un exemple. Ville de Mont-Tremblant, l'ancien Mont-Tremblant ne fait pas partie de la régie. La station Mont-Tremblant ne fait pas partie de la régie. Juste là, c'est 3 000 tonnes par année. Il y a une partie de Sainte-Agathe, deux secteurs de Sainte-Agathe qui n'en font pas partie non plus. La Ville d'Amherst, qui ne fait pas aucun recyclage, qui fait pas partie non plus. Il y a Val-Morin, il y a Lantier qui n'en font pas partie. Et Montcalm qui n'en font pas partie, mais qui ne font pratiquement pas de recyclage eux autres non plus.

1085

Ça, ça a contribué à baisser la moyenne des municipalités de la MRC des Laurentides. Mais s'ils n'en font pas du tout...

1090

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Ils ne font pas partie de votre régie?

1095

M. ANDRÉ LEDUC :

Ni une ni l'autre.

1100

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Mais ils ne font pas partie non plus des deux autres régies?

1105

M. ANDRÉ LEDUC :

Non.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Ça veut dire que les déchets ne viennent pas à Marchand ni à l'autre, ni à Mont-Laurier.

1110

M. ANDRÉ LEDUC :

C'est ça. Ils vont ailleurs.

1115

M. ANDRÉ BRUNET :

Ils ont une obligation, les nouvelles municipalités qui se joignent, de faire partie des deux, recycler et de l'enfouissement, et on ne peut pas en prendre juste une.

1120 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Ça veut dire que, si j'ai bien compris, si une municipalité veut enfouir dans l'un de vos deux sites...

1125 **M. ANDRÉ BRUNET :**

Il faut qu'elle recycle.

1130 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

... elle est obligée de...

M. ANDRÉ BRUNET :

1135 C'est l'évidence.

M. ANDRÉ LEDUC :

Puis de la même façon que, nous, on le fait pour l'instant.

1140

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais juste valider une information justement qui apparaît dans un des tableaux du plan de gestion des matières résiduelles des Laurentides.

1145

On dit que les coûts pour la MRC des Laurentides, de la RIDL, sont de 1 420 000 \$. Et on dit que les coûts de la RIDR sont de 172 000 \$. Et j'aimerais ça, en fait, savoir est-ce que dans les coûts de la RIDR, il y a une partie - je sais que vous ramassez les ordures ménagères - est-ce qu'il y a un coût qui est inclus dans ce montant-là pour la collecte des ordures ménagères?

1150

Parce que quand on regarde ça comme ça, ça a l'air de nous dire qu'il y a à peu près 3 820 tonnes qui sont enfouies à Marchand, qui viennent de la MRC des Laurentides.

1155 **M. ANDRÉ LEDUC :**

Bon, la RIDR, leur vocation, c'est l'enfouissement et les matériaux secs, les RDD. La Régie des Hautes-Laurentides, on s'occupe de la collecte, du transport, et des ordures ménagères et du transport, et des matières recyclages et la gestion du centre de tri.

1160

C'est pour ça que vous avez un écart entre les deux, là. Nous, dans nos budgets, c'est tout le transport. Dans leurs budgets à eux, il n'y a aucun transport.

LA PRÉSIDENTE :

1165

D'accord.

M. ANDRÉ BRUNET :

C'est le transport qui est une somme vraiment importante.

1170

LA PRÉSIDENTE :

Tout à fait. C'est ça que je voulais...

1175

M. ANDRÉ LEDUC :

Qui est la moitié de notre budget, dans le fond.

LA PRÉSIDENTE :

1180

C'est ça que je voulais vérifier de votre part.

J'aimerais savoir, vous dites qu'à toutes les années, vous organisez une journée *portes ouvertes*, vous invitez les citoyens. C'est quoi le succès de cette journée-là?

1185

M. ANDRÉ LEDUC :

Bien, l'an passé, on a eu autour de 400 citoyens qui sont venus visiter. C'est un samedi habituellement. On essaie qu'il fasse beau. S'il ne fait pas beau, il y a moins de monde; s'il fait trop beau, bien, le monde reste sur le bord des lacs aussi.

1190

C'est un genre de visite un peu comme celle que vous avez faite, là, mais encore les employés vont plus lentement. On leur donne des explications. À côté de chaque poste de travail, il y a un employé, un trieur qui donne l'explication quand les gens leur posent des questions. L'autre personne va trier. On peut les laisser trier en même temps aussi. Les gens voient de plus proche, ils restent le temps qu'ils veulent, puis ça dure une journée complète.

1195

Ils visitent en même temps le site d'enfouissement et les matériaux secs et les RDD aussi, de la façon qu'ils sont organisés.

1200

M. ANDRÉ BRUNET :

Moi, je peux vous dire, madame la présidente, que c'est très très apprécié. On entend parler après. Tu sais, les gens disent: «Bien, un centre de tri, bon, bah! c'est des déchets, puis c'est des rejets» mais quand les gens ont visité ça, ils en parlent à d'autres.

1205

Moi, à ma connaissance, ça fait quand même un bout de temps que je suis là, je n'ai jamais vu quelqu'un qui a dit: «Bien, ce n'est pas ce que je pensais. Je pensais que c'était mieux que ça.» Au contraire, les gens sortent de là: «Aïe! ça vaut la peine, puis on va faire attention.»

1210

M. ANDRÉ LEDUC :

Comme vous avez fait: impressionnés.

1215

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci beaucoup, messieurs.

M. ANDRÉ LEDUC :

1220

Ça fait plaisir.

M. ANDRÉ BRUNET :

1225

On vous remercie, madame. Merci, monsieur.

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant madame Karine Laferrière. Bonsoir, madame Laferrière.

1230

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

Bonsoir!

1235

LA PRÉSIDENTE :

Vous êtes accompagnée de?

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

1240

Oui, de ma voisine.

LA PRÉSIDENTE :

1245

Madame?

Mme ANNIE VALIQUETTE :

Annie Valiquette.

1250

LA PRÉSIDENTE :

Annie Valiquette. Ça fait plaisir, madame Valiquette.

1255 **Mme KARINE LAFERRIÈRE :**

Moi, je viens m'exprimer ici, ce soir, verbalement pour venir dire notre opinion au sujet de l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand.

1260 On est propriétaires toutes les deux. Pour vous situer, moi, je suis propriétaire avec mon mari du lot 4 et 5, Rang Sud-Ouest, Rivière Rouge. On est voisines de l'entrée du site d'enfouissement. Elle, elle est propriétaire du lot 4, Rang Sud-Ouest, Rivière Rouge, Canton Marchand.

1265 On est ici, ce soir, pour venir dire qu'on s'oppose au projet principalement à cause du rejet du lixiviat qui sera dirigé dans la rivière Rouge. On utilise... toutes les deux, on sera les premières voisines du rejet probablement. Puis moi, j'ai une famille avec des enfants. Puis on a une grande plage, puis c'est toujours bien agréable de passer l'été là. Puis ça nous inquiète un peu.

1270 À part ça, pourquoi on s'oppose au projet? À cause des goélands et des mouettes qui sont en quantité considérable. Ça fait à peu près quinze ans qu'il y a des mouettes. Avant, ce n'était pas le cas. Moi, j'ai 28 ans, puis je viens de la région. Puis j'ai grandi au lac Forget, là, juste avant le lac Labelle. Puis maintenant, il y a des mouettes à tous les étés. Puis avant, il n'y
1275 en avait pas.

Puis aussi, on est contre l'agrandissement du projet à cause des odeurs qui sont là été comme hiver.

1280 Par rapport aussi aux oiseaux, moi, je fais du jogging sur la route 117, l'été. Je fais ça à peu près trois fois par semaine. Puis tout l'été, j'ai dû contourner des cadavres de rats laveurs ou de mouettes. Puis je me questionnais à savoir: pourquoi ils sont encore là? Ça a duré tout l'été. Bien, les corneilles ont tellement de bouffe dans le site, qu'ils ne viennent pas manger les cadavres.

1285 Puis aussi, on se questionne, puis on s'oppose à ça à cause qu'on est un peu inquiets à la qualité de l'eau. Tu sais, sûrement qu'il y a un risque de pollution souterraine, ça fait qu'on a des questions. Dans plusieurs années, qui pourra venir nous aider si jamais on a des problèmes? Puis si jamais le site est agrandi, c'est pour combien de temps ça va durer? Puis est-ce que ça
1290 va fermer ou si ça va durer toute la vie?

LA PRÉSIDENTE :

1295 Merci beaucoup, madame Laferrière. D'abord, vous nous avez dit que vous restiez, en fait, à proximité de l'endroit où le promoteur vise à faire le rejet du lixiviat traité dans la rivière. Vous nous avez dit que vous aviez une plage, si je comprends bien.

1300 Est-ce que vous pouvez nous donner un petit peu plus de détails sur la proximité de cette plage-là et du lieu de rejet, si vous connaissez à quel endroit doit se faire le rejet? En fait, c'est à peu près....

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

1305 Moi, je sais c'est où, où est-ce que ça va donner, là, sauf qu'en distance... ce n'est pas loin.

LA PRÉSIDENTE :

1310 À peu près 200 mètres?

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

1315 C'est visible, là. Bien, moi, je dis que c'est comme d'ici au fond de la salle, puis même pas, le bout de la plage là, non.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1320 Est-ce que vous avez un puits d'eau potable?

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

Oui.

Mme ANNIE VALIQUETTE :

1325 Oui. C'est chez moi, le puits.

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

1330 Parce qu'on partage le même puits.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1335 Puis nécessairement, quand vous dites que vous êtes inquiets au niveau de l'eau souterraine, c'est pour votre eau potable.

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

Oui.

1340 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Au niveau des usages de la rivière, est-ce que vous utilisez vraiment cette plage-là?

1345 **Mme KARINE LAFERRIÈRE :**

Bien oui. J'y ai passé tout l'été. À tous les après-midi, à toutes les fois qu'il faisait beau, on est allés à la rivière. J'ai deux enfants, un enfant de 3 ans et un enfant de 1 ½ ans, puis on est tout le temps là durant...

1350 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Vous parlez aussi des problèmes d'odeur. J'aimerais avoir plus une idée de la fréquence et de l'importance. Je sais que c'est difficile...

1355 **Mme KARINE LAFERRIÈRE :**

À décrire.

1360 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

... à décrire, là, mais...

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

1365 La fréquence, bien, c'est régulier. Comment qu'on peut dire ça... c'est...

LA PRÉSIDENTE :

1370 Je peut peut-être apporter un peu plus de précision. Est-ce que c'est fonction des vents? Est-ce que c'est plus l'été, l'automne? Est-ce qu'il y a... non?

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

1375 Non. C'est à l'année. Puis c'est suite à certains – comment que je pourrais dire ça – c'est certains camions. Tu sais, c'est comme peut-être aux deux semaines. C'est suite à...

LA PRÉSIDENTE :

Alors, vous dites que ça dépend de la nature des déchets qui sont apportés.

1380

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

Oui.

1385

LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce que vous connaissez la nature des déchets en question?

1390

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

C'est parce que je ne veux pas m'avancer si jamais...

LA PRÉSIDENTE :

1395

Écoutez, si vous avez une information, je pense que c'est intéressant pour la commission de voir. Nous, on valide les informations, de toute façon.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1400

Ça peut aussi être une hypothèse.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, oui.

1405

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Vous n'avez pas à nous faire de preuve. Si vous avez des doutes sur un type de déchet, c'est un doute que vous émettez, puis ce n'est pas plus que ça.

1410

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

Bien, où est-ce que les eaux usées sont traitées des villages, il y a des bassins là, puis il y a des bassins... c'est une hypothèse que les bassins sont comme pleins, puis qu'ils mettent ça dans un camion, puis qu'ils viennent porter ça.

1415

LA PRÉSIDENTE :

Alors, ce serait des boues des eaux usées. Quand il n'y a plus de place dans les bassins des villages, que vous nous dites, c'est que ça serait transporté vers le site d'enfouissement.

1420

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

Oui.

1425

LA PRÉSIDENTE :

Et ça, en fait, ces odeurs-là viendraient de...

1430

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

Bien, suite à...

LA PRÉSIDENTE :

1435

Et c'est quelque chose qui vient régulièrement?

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

1440

Oui, été, automne, hiver. Il n'y a pas de différence.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1445

Puis quand vous parlez de régulièrement, je parlais d'un ordre de grandeur de fréquence, est-ce que ça veut dire trois, quatre fois par année? Une fois par mois ou plus que ça?

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

1450

Bien, c'est peut-être comme aux deux semaines. Je ne sais pas. C'est ça. Puis ça dure quelques jours, là. Tu sais, ça peut durer une semaine.

Mme ANNIE VALIQUETTE :

1455

Oui, c'est ça, ça dépend. Moi, ça ne fait pas bien bien longtemps que je suis propriétaire. Ça fait que je ne peux pas... tu sais, il y a des fois que je sors dehors, puis: «Ah! il me semble que...» Mais tu sais, je n'ai pas... depuis février. Je reste là depuis le mois de juin. Ça fait que tu sais, je ne peux pas vraiment dire que c'est à toutes les semaines, aux deux semaines. C'est juste que, oui, ça sent.

1460

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Vous restez là depuis le mois de juin?

Mme ANNIE VALIQUETTE :

1465

Oui. J'ai acheté en février.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1470

Puis vous l'avez quand même observé régulièrement depuis le mois de juin?

Mme ANNIE VALIQUETTE :

1475

Oui, oui, oui, oui.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Ça donne tout de suite un ordre de grandeur.

1480

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

Mais on peut dire au moins, minimum, une fois par saison: une fois au printemps, une fois à l'été, une fois à l'automne, une fois à l'hiver, minimum.

1485

LA PRÉSIDENTE :

Tout à l'heure, vous avez abordé la question de la qualité de l'eau potable. Il y a des analyses qui ont été faites dans les puits artésiens. Est-ce que vous avez été informées des résultats de ces analyses?

1490

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

Oui. Il n'y a pas de problème pour l'instant.

1495

LA PRÉSIDENTE :

Et votre inquiétude, ça fait quoi pour vous? Est-ce que ça vous empêche d'utiliser l'eau de votre puits artésien? Qu'est-ce qui...

1500

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

Non, mais je vais faire un suivi régulier si eux autres ne le font pas. Tu sais, c'est des déchets dans la nappe. À un moment donné, ça va rejoindre le bon, veux, veux pas. On espère que ça ne se produise pas, mais tu sais, il n'y a pas personne qui peut nous dire que ça ne va pas se produire là.

1505

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1510 Vous demandiez quand est-ce que le site va fermer. Est-ce que, dans un contexte où le site serait autorisé d'une manière ou d'une autre, est-ce que vous auriez des demandes à faire à ce niveau-là, au niveau de la fermeture?

1515 Parce que vous avez cité tout à l'heure: «On voudrait savoir quand est-ce qu'il va fermer.» C'est une question. Moi, c'est plus votre opinion à ce niveau-là, si le site devait se poursuivre.

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

Si le site devait se poursuivre?

1520 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Quelles exigences vous verriez, quelle solution vous verriez à ce niveau-là?

LA PRÉSIDENTE :

1525 Quand vous parlez: «Quand est-ce qu'il va fermer?», est-ce que vous parlez du site actuel ou si vous parlez du projet du promoteur d'agrandir?

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

1530 Bien, moi, je trouve que c'est lié.

LA PRÉSIDENTE :

1535 Alors, si c'est lié, en fait, le promoteur présente un projet et a dit à la commission que son projet c'était pour trente ans.

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

1540 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1545 Alors, dans votre esprit à vous, est-ce que c'est acceptable ou pas acceptable, ou quelle serait votre position face à ça?

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

1550 Bien, moi, c'est si on dit oui pour trente ans, après ça, ça va être quoi? Un autre trente ans? On arrête là?

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1555 Donc, vous craignez que si vous donnez un O.K. là, vous risquez d'avoir comme une dégringolade.

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

1560 L'histoire se continue, trois petits points.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

D'accord.

1565 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

Mme KARINE LAFERRIÈRE :

1570 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1575 J'inviterais maintenant madame Jeannine Charette et monsieur Henri Sévigny. Bonsoir, madame Charette. Bonsoir, monsieur Sévigny.

Mme JEANNINE CHARETTE :

1580 Bonsoir, madame la présidente. Bon, nous, ce qu'on présente, c'est très court, parce que je ne me débattrai pas dans toutes les connaissances qu'ils ont des sites. Moi, je ne connais pas ça.

1585 Ça fait que nous, ce qu'on a, c'est sûr que ce projet nous intéresse dans le sens qu'il est situé près de notre terre, on est les voisins immédiats. De ce fait, notre environnement n'est plus ce qu'il était. C'est bien sûr qu'on n'a plus la tranquillité, puis on n'a plus notre air pur parce qu'il y a des odeurs. Puis la tranquillité, bien, avant ça, il n'y avait pas de vans puis tout ça, des camions, mais là on l'a.

1590 Moi, je dis que ce projet est acceptable car il y a déjà un site existant. Donc, ce serait acceptable. Par contre, le promoteur devra s'assurer que toutes les normes du ministère de l'Environnement sont respectées. Moi, je dis que c'est acceptable, dans le sens que c'est respecté.

1595 Si l'option proposée est respectée dans son ensemble, nous croyons que les impacts négatifs, qui est la pollution de la terre ou des eaux souterraines, seront amoindris. Si le promoteur s'assure que les déchets sont enterrés tous les jours, peut-être qu'il y aura moins d'oiseaux et qu'il y aura moins de senteurs aussi. Le fait également qu'il y ait des toiles géotextiles avec double niveau d'imperméabilisation protégera sûrement les nappes souterraines. En tout
1600 cas, c'est ce qu'on pense.

 Par contre, nous croyons que certains éléments du projet devraient être modifiés. Nous, on croit que ce projet devrait prévoir une zone tampon de 100 mètres au lieu de 50. C'est déjà difficile de vivre près d'un site, sans que ce soit si près de nos terres. Nous, on trouve que 50
1605 mètres, ce n'est pas suffisant.

 Le site devrait être clôturé, c'est sûr qu'on marque toujours «côté sud», de sorte que personne n'ait accès à notre terre via le site ou vice versa, soit à pied, à vélo ou autrement.

1610 On croit qu'il ne faudrait pas attendre qu'un accident arrive avant d'en limiter l'accès. Il suffirait qu'une personne décide de mal faire et, par exemple, mettre le feu aux pneus accumulés sur le site, on se demande qu'est-ce qui arriverait. En tout cas, moi, ça m'inquiète beaucoup.

1615 D'après nous, l'eau de surface qui s'écoule du site est polluée. Nous, c'est ce qu'on pense. Alors, comme nous ne voulons pas que cette eau coule sur notre terrain, il serait nécessaire de creuser un fossé afin de régler la situation. Mais par contre, que fait-on si cette eau est polluée? Est-ce qu'on devrait la traiter ou la laisser s'écouler dans la terre?

1620 Il serait presque obligatoire aussi de planter des arbres tout le long du site côté sud ou côté nord aussi – je ne l'ai pas écrit, sauf que ce serait peut-être important – étant donné qu'il y aura une surélévation de 26 mètres. Cette barrière d'arbres cacherait un peu la vue, ce qui serait plus agréable à regarder, et amoindrirait les odeurs et le bruit. C'est ce qu'on pense.

1625 Finalement, il faudrait trouver peut-être des moyens pour enrayer les goélands qui se promènent. Nous croyons que le fait de détruire les nids serait une bonne solution.

 Est-ce que je peux rajouter quelque chose verbalement?

LA PRÉSIDENTE :

1630 Oui, oui, tout à fait.

Mme JEANNINE CHARETTE :

1635 C'est que ça, nous, la clôture, on y tient beaucoup. Parce que c'est ça, c'est qu'il y a beaucoup d'accès de notre terre au site, du site à notre terre. Il y a des gens qui partent – j'ai entendu, la semaine passée – des gens qui partent des terres avoisinantes de plus loin, puis qui se promènent, puis qui vont au site.

1640 J'ai entendu des commentaires aussi d'avant, quand le site existait. On m'a dit: «Bof! sais-tu, ce n'est pas sécuritaire. Parce que nous, quand on était jeunes, on allait dans le site, on allait briser des bouteilles, on allait...» Tu sais, des gens, des jeunes qui... ça, c'est toujours ça. On ne peut pas rien faire contre ça.

1645 Sauf que nous, on croit que ça devrait être clôturé des deux côtés, puis des grandes clôtures, pas des clôtures qu'un enfant peut enjamber, un adolescent peu enjamber, parce qu'il y a toutes sortes de choses là-dedans. Il y a des vitres. Il y a des seringues. Avant ça, il y avait beaucoup de seringues. Là, il y en a peut-être moins aujourd'hui, sauf que c'est...

1650 Puis c'est ce qu'on demande aussi, quand on parle de l'eau, l'eau qui coule du site. Quand il pleut, l'eau s'écoule de la butte, puis on se dit que cette eau-là, c'est sûr qu'elle descend. Elle doit être polluée cette eau-là, je ne sais pas là. Je ne peux pas dire là. Sauf que quand ça s'en vient sur nos terres, bien, on se dit: «Si c'est pollué, ça va polluer nos terres.» Sauf que quand on demande de faire un fossé, ça va limiter peut-être à l'eau de venir chez nous, 1655 sauf que si elle descend dans la terre, qu'est-ce qui arrive à ce moment-là? Si elle est polluée cette eau-là, elle va quand même polluer la nappe phréatique.

Et puis un côté aussi que je me demandais, les toiles géotextiles qu'ils mettent pour le site d'enfouissement, qu'ils mettent en dessous, c'est bon pour combien de temps ça? Est-ce que 1660 c'est bon pour la vie? Parce que ce site-là, il va rester là à la vie, là. Est-ce que c'est bon pour longtemps? Est-ce que ça va briser? Est-ce que ça pourrait ces toiles-là? Qu'est-ce que ça fait? C'est ce qu'on pose comme questions.

LA PRÉSIDENTE :

1665 Merci, madame Charette. En fait, vous avez abordé différentes questions. Je vais commencer par celle des oiseaux, des goélands. Depuis, en fait, combien d'années est-ce que la prolifération des goélands est un inconvénient pour vous?

Mme JEANNINE CHARETTE :

1670 Depuis l'existence du site. Avant ça... nous, c'est sûr qu'on reste aussi... c'est sûr que la terre, c'est la terre qui est à côté du site. Et puis, en bas, il y a la rivière et puis il y a une petite île sur la rivière. Il n'y a jamais eu de goélands là. Maintenant, il y en a, on n'est plus capables 1675 d'aller sur l'île. C'est vraiment pollué ça. C'est plein de...

LA PRÉSIDENTE :

De fiente d'oiseaux.

1680

Mme JEANNINE CHARETTE :

... de fiente. C'est ça.

1685

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ça a commencé tranquillement au début du site, au début des années 80?

Mme JEANNINE CHARETTE :

1690

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1695

Et là, c'est devenu...

Mme JEANNINE CHARETTE :

C'est une peste.

1700

M. HENRI SÉVIGNY :

Il y en a beaucoup.

1705

Mme JEANNINE CHARETTE :

Je vous dis que, nous autres, des goélands, on n'en a pas tellement dans notre cour, mais c'est des corneilles. Les corbeaux?

1710

M. HENRI SÉVIGNY :

Les étourneaux.

Mme JEANNINE CHARETTE :

1715

Les étourneaux. Je ne sais pas si ça a rapport au site, là, mais en tout cas, c'est épouvantable.

LA PRÉSIDENTE :

1720

Quand vous dites: «c'est épouvantable», pouvez-vous être plus précise?

Mme JEANNINE CHARETTE :

1725

Bien, quand on en a, là, c'est noir. C'est noir dans la cour. Il y en a peut-être 500. Je ne sais pas, là. Mais je ne sais pas s'ils ont... ce n'est pas toujours, là, sauf qu'il me semble qu'on n'avait pas ça avant.

LA PRÉSIDENTE :

1730

Puis je dirais, vous n'avez pas observé si c'était en relation avec, je ne sais pas, moi, un contexte particulier? Non?

Mme JEANNINE CHARETTE :

1735

Non. Ce n'est pas toujours. Ça arrive peut-être... je ne sais pas là.

M. HENRI SÉVIGNY :

1740

De temps en temps.

Mme JEANNINE CHARETTE :

1745

C'est de temps en temps, oui, c'est ça. Est-ce que c'est par rapport au site? Ça, je ne peux pas dire, par exemple.

LA PRÉSIDENTE :

1750

Vous parlez, en fait, de pneus qui sont empilés là, et vous voudriez que ce soit clôturé. Ces pneus-là, en tout cas, j'aimerais savoir à quel endroit ils sont localisés. Est-ce qu'ils ont près de votre terre ou...

Mme JEANNINE CHARETTE :

1755

Bien, ils sont sur le site. Ils sont sur... quand on a visité... moi, je n'y suis pas allée souvent, là, mais je ne peux pas dire où est-ce qu'ils sont. Les gens le savent où est-ce qu'ils sont. Ils sont au centre de tri, je ne sais pas trop. Est-ce que c'est au centre de tri? C'est au centre de tri.

1760

M. HENRI SÉVIGNY :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1765

Et ce n'est pas clôturé?

Mme JEANNINE CHARETTE :

1770

Non, ce n'est pas clôturé. Il n'y a rien de clôturé là. Bien, les pneus sont là en attente d'être pris, là. Puis moi, je me dis: «On ne sait jamais, quelqu'un peut partir...» C'est parce que je trouve qu'il y a trop d'accès. Tout le monde peut accéder au site de partout, de par chez nous, d'ailleurs. Je ne comprends pas pourquoi qu'on n'oblige pas de clôturer.

1775

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous trouvez que ce n'est pas sécuritaire. C'est ça?

Mme JEANNINE CHARETTE :

1780

Non, ce n'est pas sécuritaire du tout.

LA PRÉSIDENTE :

1785

D'accord.

Mme JEANNINE CHARETTE :

1790

Un enfant peut partir de chez nous puis s'il décide, lui, d'aller sur le terrain à côté, il a accès. Il a accès comme ça. Il peut décider que lui, il va jouer dans la butte de terre là. S'il n'y a pas personne pour l'empêcher, il va continuer lui.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1795

Est-ce que vous le voyez de chez vous, le site actuel, visuellement?

Mme JEANNINE CHARETTE :

1800

Pas de ma résidence. Mais quand on est sur le terrain, oui, on l'a dans notre visage ça. Puis quand il va être de 50 mètres, là, on va l'avoir encore plus dans notre visage.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1805

Puis quand vous dites que l'eau s'écoule sur votre terrain, c'est vraiment, là, vous voyez vraiment l'eau qui vient de ce secteur-là, qui vient vers votre terrain.

Mme JEANNINE CHARETTE :

Ah! oui, oui.

1810

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Ça, c'est visuel?

1815

Mme JEANNINE CHARETTE :

Oui, oui, oui, oui, il y a de l'eau. Là, il y en a beaucoup parce que c'est sûr, il pleut. Donc, on va en avoir, c'est bien certain, sauf que quand ça s'écoule du site aussi. Parce que là, en changeant le terrain, en creusant, en montant, là ça descend plus chez nous. Avant ça, ça se stabilisait sur toutes les terres, la terre à côté chez nous, avant ça. Sauf que là, en faisant un chemin, là l'eau s'écoule plus, elle revient plus vite.

1820

LA PRÉSIDENTE :

Si jamais le site était accepté, le site projeté, et qu'il se réalisait, le promoteur prévoit que la hauteur va être de 25 mètres à peu près, parce que le site actuel n'a pas ça 25 mètres.

1825

Mme JEANNINE CHARETTE :

Non.

1830

LA PRÉSIDENTE :

Alors ça va être quoi? Est-ce que c'est quelque chose qui va perturber votre paysage ou votre vue, ou si c'est quelque chose qui peut être acceptable pour vous?

1835

Mme JEANNINE CHARETTE :

Je trouve que c'est trop près. Si c'était moins près, s'il y avait la même distance que l'autre site, c'est sûr que je trouverais ça plus peut-être acceptable. Sauf qu'à 50 mètres, c'est très proche. On va l'avoir presque...

1840

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Si je comprends bien, le nouveau site, il se trouve à se rapprocher de chez vous?

1845

Mme JEANNINE CHARETTE :

Oui.

1850

M. HENRI SÉVIGNY :

Oui.

1855 **Mme JEANNINE CHARETTE :**

Parce qu'eux autres, ils disent, mettons, à 50 mètres, je pense, de la ligne. Je n'ai pas trop les connaissances pour dire là, est-ce que c'est... mais il me semble qu'ils se rapprochent, là, jusqu'à 50 mètres de zone tampon, je pense c'est de notre terre à...

1860

LA PRÉSIDENTE :

Je veux juste valider, parce que ma compréhension de ce qui s'est dit en première partie d'audience est à l'effet qu'actuellement, le règlement, c'est que ça soit à 10 mètres. Donc, le site actuel, la limite entre votre propriété et le site actuel serait de 10 mètres. Peut-être que je me trompe là, mais je veux juste valider avec vous. Est-ce que c'est 10 mètres actuellement la distance entre votre propriété et le site actuel ou si c'est davantage que ça?

1865

M. HENRI SÉVIGNY :

1870

Bien, elle se rend jusqu'à ma ligne.

Mme JEANNINE CHARETTE :

1875

Oui, mais est-ce que c'est 10 mètres?

LA PRÉSIDENTE :

Le site.

1880

Mme JEANNINE CHARETTE :

Le site qui est là présentement, est-ce que de chez nous, est-ce que c'est juste 10 mètres? Non?

1885

M. HENRI SÉVIGNY :

Non, non, il y a plus que ça.

1890

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1895 **M. HENRI SÉVIGNY :**

Ah! oui.

1900 **Mme JEANNINE CHARETTE :**

Beaucoup plus que ça.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, celui qui est proposé va se rapprocher de votre...

1905

Mme JEANNINE CHARETTE :

Moi, je crois qu'il va se rapprocher, oui, beaucoup.

1910 **M. HENRI SÉVIGNY :**

Parce qu'il y a une plantation là, puis moi, je l'ai mesurée au pas, là, puis elle est 50 mètres, je rentre 25 pieds dans la plantation où vous allez aller.

1915 **Mme JEANNINE CHARETTE :**

Où est-ce que le site va être. D'après la distance de notre ligne on parle, nous autres.

LA PRÉSIDENTE :

1920

Vous dites qu'il y a une plantation entre votre terre et le site projeté.

Mme JEANNINE CHARETTE :

1925 Oui. Quand on a visité, là, il y a une plantation qui était là, là. Nous autres, c'est ça, la plantation n'est pas loin de chez nous en distance, là. Mais elle est beaucoup plus... si le site est là, elle est beaucoup plus par ici.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1930

Si je comprends bien, la plantation... est-ce que vous étiez là à la visite, quand on est allé faire la visite?

Mme JEANNINE CHARETTE :

1935

Oui.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1940 La plantation qu'on est allé visiter se trouve grossièrement entre le site actuel et chez vous. Puis là, si eux viennent faire le travail dans cette plantation-là, bien, là, ils s'approchent de chez vous.

Mme JEANNINE CHARETTE :

1945 Je ne sais pas s'ils vont aller jusqu'à la plantation, là. Ça, je ne suis pas... je ne sais pas s'ils vont aller jusqu'à la plantation.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

1950 Oui.

M. HENRI SÉVIGNY :

1955 Pour moi, ils vont se rendre là.

Mme JEANNINE CHARETTE :

1960 Oui? Parce que je ne sais pas c'est quoi les distances qu'ils avancent.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Oui. Ils ont dit qu'ils enlèveraient des arbres.

Mme JEANNINE CHARETTE :

1965 Oui, on va l'avoir à côté de chez nous. Ça va être vraiment dans... on est sur notre terrain, là, puis on a ça vraiment dans notre visage, là. C'est pour ça, moi, je me dis, s'ils plantaient des arbres pour qu'on ne le voit pas ça, pour pas qu'on n'ait pas toujours la vue sur ça. 1970 Parce que là, quand on va sur la terre, là, on a toujours la vue de la butte de déchets qui est à moitié enterrée. C'est plus enterré maintenant.

LA PRÉSIDENTE :

1975 Peut-être une question supplémentaire. Vous parlez de votre terre. Votre résidence est située à peu près à quelle distance de la fin de votre terre?

Mme JEANNINE CHARETTE :

1980 On est chanceux parce qu'on est sur le bord de la 117. Donc, on a un petit boisé qui nous sépare.

LA PRÉSIDENTE :

1985 Vous, vous êtes sur le bord de la 117.

Mme JEANNINE CHARETTE :

1990 Oui. Notre résidence est sur le bord de la 117. C'est qu'on a comme un mille. De la 117, on a un mille en profondeur. C'est sur les terres, quand on se promène, que c'est là qu'il y a le bruit, qu'il y a les senteurs, qu'il y a...

LA PRÉSIDENTE :

1995 D'accord. Peut-être une autre question concernant les goélands. Est-ce que vous avez pensé à des mesures qui pourraient être mises en place pour justement ramener à des proportions, en tout cas, plus acceptables la présence des goélands sur vos terres?

Mme JEANNINE CHARETTE :

2000 Bien, moi, je trouve que le fait de, comme je dis, de détruire les nids. Ce qu'ils disent, c'est que s'ils font des nids, si on détruit les nids à mesure que ça se fait, habituellement que les goélands, après une année ou deux ans, ils vont ailleurs, ils s'en vont ailleurs. Ça ne sera pas mieux ailleurs, mais en tout cas, on ne les aura pas, nous autres. Si on vient à bout de les
2005 détruire, apparemment qu'ils vont faire leur nid ailleurs. C'est ce que j'ai entendu dire. Je ne l'ai jamais essayé, ça fait que je ne peux pas dire si ça fonctionne ou pas.

LA PRÉSIDENTE :

2010 D'accord. Merci beaucoup, madame Charette et monsieur Sévigny.

Alors, nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes et reprendre par la suite.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

2015 *****

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

2020 J'inviterais maintenant madame Justine Lacoste. Bonsoir, madame Lacoste.

Mme JUSTINE LACOSTE :

2025 Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, monsieur Villeneuve.

2030

J'aimerais parler de choses plus générales. J'ai soulevé beaucoup de choses dans mon mémoire, mais j'aimerais en premier témoigner de mon étonnement de l'information que j'ai trouvée dans le PGMR de la MRC des Laurentides, qui ne nous a jamais été donnée par le promoteur. On se retrouve avec toute une autre approche, toute une autre façon de faire, qui n'est pas présente.

2035

Alors, je voudrais peut-être questionner ce que vous avez effleuré tout à l'heure, qui est la direction de la régie, de la façon dont les décisions sont prises, la transparence, les principes d'éthique. Parce que le lien, vous avez parlé du lien de confiance, si l'information ne vient pas du promoteur, qu'on est obligé, nous, citoyens de lire en... on l'a eu le jeudi 24, pour déposer un rapport le 31. On n'est pas des experts, nous autres, dans ce genre de chose là. Ça fait une grosse lecture de chevet. Et je trouve très malheureux cette façon de faire.

2040

On n'a d'ailleurs pas encore le PGMR d'Antoine-Labelle. Donc, on n'a pas l'approche d'Antoine-Labelle. On ne connaît pas les statistiques sur les différentes municipalités. On a un peu entendu parler du recyclage dans l'autre régie, mais je trouve que ces données-là auraient dû être disponibles et discutées au moment de la séance d'information. Je voudrais, à ce moment-là, encore une fois insister sur le manque de transparence du promoteur, l'absence de ces données.

2045

Et je voudrais faire appel à votre pouvoir d'enquête. Puisque vous avez un pouvoir d'enquête, vous pouvez aller chercher l'information que vous jugez pertinente sur tous les aspects qui n'ont pas été totalement présentés devant vous, dont les données de population. Je pense qu'on n'a pas présenté correctement les populations actuelles, ni correctement présenté des prévisions.

2050

On essayait de faire des rapports entre le nombre de portes multiplié par 2.4 pour arriver à la population, qui sont 2.4 et le chiffre que madame Mercure nous avait donné. On arrive à... on est incapable de réconcilier les chiffres de la population. Donc, si on n'est pas capable d'avoir la population, on n'est pas capable d'établir ses besoins, on n'est pas capable de savoir si c'est un site dont la... on parle d'un agrandissement, mais est-ce que, dans le fond, on ne veut pas en faire un site qui va s'agrandir pour toujours, continuellement?

2055

2060

Et on a évacué de la problématique beaucoup de données sur le site actuel. Je pense que le promoteur aurait eu avantage à établir sa crédibilité en nous présentant des données plus précises sur le site actuel. Dans certains dossiers, je sais que des anciens sites ont été réaménagés. On a sorti des déchets, puis on a réaffecté des choses. On n'a aucune donnée qui permette de prendre quelque décision que ce soit concernant ce qui est enfoui dans le site actuel.

2065

J'aimerais peut-être souligner mes conclusions. Je pense que le projet devrait être rejeté. Je pense qu'on devrait procéder à une nouvelle étude pour trouver un site qui soit plus approprié. On peut peut-être parler de mesures temporaires pour permettre des ajustements, mais je ne crois pas que ce site-là soit le lieu idéal pour penser en faire un site de 150 000 tonnes, 100 000 tonnes par année pour 30 ans.

2070 Je pense que mon mémoire parle par lui-même.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2075 Dans votre mémoire, vous dites que l'exploitation du site actuel est déficiente. Est-ce que vous pourriez un peu élaborer sur les déficiences que vous avez observées?

Mme JUSTINE LACOSTE :

2080 Alors, moi, j'observe ce que je considère des déficiences de citoyenne. Ce que la loi établit comme minimum, je ne crois pas que ça devrait être l'approche quand on parle d'un projet qui va s'étendre sur 30 ans.

2085 Donc, j'ai trouvé, un, que les piézomètres étaient ouverts, pas fermés, pas barrés, ça avait de l'air à l'abandon. Les déchets ne devaient pas être recouverts parce qu'il y avait une volée de goélands voraces qui tournaient autour du site. J'ai trouvé les odeurs très fortes. Je trouve le fait qu'il n'y ait pas de clôture vraiment inacceptable.

2090 Et j'ai trouvé l'endroit un peu... non contrôlé. La personne en charge des déchets dangereux nous a dit qu'il n'était pas là le samedi. Alors, donc, ce n'est pas un contrôle total. Et les gens ne sont pas accompagnés. Enfin, moi, je peux bien dire: «J'ai du papier ici, là, je vais aller le porter», mais ça peut être n'importe quoi, il n'y a personne qui vérifie.

2095 Et on a également remarqué sur les lieux des camions qui étaient laissés diesel fonctionnant, qui n'est pas approprié, quant à moi, pour l'endroit.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2100 Comme riveraine ou comme personne qui n'est pas loin du site, c'est quoi les nuisances que vous subissez vous-même?

Mme JUSTINE LACOSTE :

2105 Alors, celle qui me désespère le plus, ce sont les oiseaux de tous genres. J'aimerais parler d'abord des goélands.

2110 En face de chez moi, il y a une jolie petite île avec une maison qui a été transportée sur la glace en 1909, et il y a des petites roches tout le tour, des petites roches blanches maintenant, parce que les goélands ont adopté l'île. Alors, c'est plein de goélands. Alors, je ne trouve pas ça très agréable. C'est près de la maison, puis je me demande quelles sont les conséquences sur la baignade, évidemment.

Après ça, c'est plein de corneilles. Le matin, ce n'est pas le champ du coq qui me réveille. C'est la corneille. Il y en a énormément. Après ça, il y a tous les oiseaux noirs. Alors, à

2115 un moment donné, ça ressemble, puis je vais faire une comparaison, aux gangs de motards. ils sont tous noirs. Ils arrivent à la mangeoire, c'est les quiscales, et là, shlac! vous en avez une cinquantaine. C'est en bande. Ils vident les mangeoires, puis ils s'en vont ailleurs trouver autre chose.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2120 Je crois que ça fait longtemps que vous êtes dans ce secteur-là?

Mme JUSTINE LACOSTE :

2125 Oui.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2130 Est-ce que vous avez réellement observé une évolution au niveau des oiseaux?

Mme JUSTINE LACOSTE :

2135 Oui. C'est une augmentation constante. Et je présume qu'il y a une heure de cafétéria parce que... je n'ai pas pris en note, mais ils circulent toujours à peu près aux mêmes heures.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2140 Vous dites que le projet ou le promoteur, il y a un manque de sérieux, peu de respect et un manque de transparence. C'est à la page 3.

Mme JUSTINE LACOSTE :

Oui.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2145 Pourriez-vous élaborer un petit peu sur c'est quoi qui vous permet, qui vous fait dire ça?

Mme JUSTINE LACOSTE :

2150 J'ai regardé toutes les questions qui lui avaient été posées en 1994, alors qu'il avait demandé un agrandissement, et que le ministère lui avait répondu qu'il était d'accord à un agrandissement dans la mesure où il y avait une membrane et que le sol n'était pas la meilleure place pour le faire. Dans le cadre de ces questions-là, on lui a demandé une étude sur la flore, sur les oiseaux. On lui a demandé toutes sortes de questions sur la santé, que je regarde le rapport qu'il a déposé en 2002, qui ne sont toujours pas répondues. Alors, je trouve que, un, c'est un manque de transparence.

2155

2160 À la séance du mois de juin, on avait parlé de radioactivité, parce que l'installation d'un
détecteur de radioactivité est très récente sur le site. On n'a toujours eu aucune donnée. Dans
une de ses phrases, il se targue d'être un site d'avant-garde. Et j'ai eu beau relire les documents,
je ne vois aucune attitude d'avant-garde, mais plutôt une attitude très rigoureusement légaliste.
«La loi ne demande pas de clôture, nous ne posons pas de clôture. La loi ne demande pas que
les biogaz soient traités, parce qu'il n'y a pas tant de vidanges, on ne traite pas les biogaz.» Alors,
2165 cette attitude minimaliste n'est pas très rassurante.

J'ai d'ailleurs essayé de réconcilier les vidanges enfouies et j'en suis incapable. Il n'y a pas
un document... de la Politique de gestion des déchets québécoise publiée 98-2008, là, de ce
chiffre-là qu'il restait 80 % à remplir, aux chiffres donnés par le promoteur, aux chiffres qu'on
2170 trouve ailleurs dans les textes, j'ai été incapable de réconcilier aucune des données qui m'ont été
fournies.

LA PRÉSIDENTE :

2175 Madame Lacoste, j'aimerais vérifier avec vous. Dans votre mémoire, vous nous dites:

*«Je désire voir cette région se développer et non devenir une servante et une sous-région
de régions riches situées plus au sud et dont le développement est déjà assuré.»*

2180 J'aimerais comprendre le sens de vos propos.

Mme JUSTINE LACOSTE :

2185 La région, ici, est une région que je qualifierais de campagne, c'est-à-dire que les chalets
sont assez distancés. Il y a de la chasse. Il y a du petit gibier. Il y a du chevreuil. C'est zone
campagne. Mon voisin ne met pas la moutarde dans mon hot-dog quand je tends la main,
comme à Tremblant. Ce n'est pas la même chose. Ce n'est pas...

2190 Ici, on n'a pas ce genre de tourisme là. On a un tourisme qui est beaucoup plus – puis là,
on pourra parler des nombreuses catégories – estivalier. C'est-à-dire que je pense que les gens
viennent ici pour bénéficier de la tranquillité et de la nature. Et quand ils veulent entendre vroum!
vroum! ils prennent leur voiture, ils font trente minutes, puis ils vont à Tremblant écouter les
voitures, faire du ski ou faire autre chose. Ce n'est pas le même genre de personne qui est à
Sainte-Adèle, qui est à Sainte-Agathe dans un développement ou encore qui est à Mont-
2195 Tremblant.

Alors, je pense que la région ici, c'est un tourisme assez particulier, plus campagne, plus
nature et on va être très, très, très en demande. Il ne faut pas perdre notre particularité.

LA PRÉSIDENTE :

2200 Donc, si je comprends bien, vous voulez être traités comme une région à part entière.

Mme JUSTINE LACOSTE :

2205 Exactement.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2210 Vous avez traité de la possibilité d'avoir une sorte de code d'éthique.

Mme JUSTINE LACOSTE :

2215 Oui, j'ai été très, très, très favorablement impressionnée par le code d'éthique de la commission et je trouvais que ce concept de code d'éthique devrait être repris pour les gens qui siègent aux différentes régies.

2220 On a parlé d'une personne - un vote. On n'a pas parlé de vote proportionnel à la population et on n'a pas parlé de veto sur la municipalité dans laquelle se trouvait le site, ou de mécanisme différent qui permettrait à la région de dire: «Bien, peut-être que je ne le veux pas là, mais on pourrait renégocier quelque chose.» Je n'ai vu rien de ça. Et je n'ai surtout pas vu l'intérêt du citoyen en premier.

2225 Et je sais que tout le monde lit les journaux avec Enron, puis toutes les choses cotées en Bourse, qui ont eu pas mal de problèmes, où même les firmes comptables sont disparues. Je pense qu'il y aurait lieu d'adopter, en fait pour tout le Québec, un code d'éthique pour les gens qui sont membres d'un conseil d'administration de régie intermunicipale.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2230 Vous avez parlé d'un veto ou autre méthode. C'est quoi l'objectif précis?

Mme JUSTINE LACOSTE :

2235 C'est le respect de la région. C'est-à-dire que si on regarde actuellement, le poids à la Régie intermunicipale, c'est le poids de la MRC des Laurentides. Alors, peut-être que d'accorder un peu plus d'importance à la région ici comme telle, aux citoyens ici.

2240 On est loin de Mont-Laurier. Alors, on est peut-être loin du coeur de la MRC Antoine-Labelle également. On est peut-être des abandonnés. Ils vont peut-être nous fusionner avec la MRC des Laurentides en disant: «Allez, on ne vous veut pas.» Mais je pense qu'actuellement, la question doit être posée: «Qu'est-ce qu'on veut faire de la région ici et quels sont les objectifs?»

LA PRÉSIDENTE :

2245 Pour continuer un petit peu dans ce sens-là, dans votre mémoire, vous dites, en fait:
«que les municipalités ne savent pas comment remercier la Municipalité de Marchand...»

Mme JUSTINE LACOSTE :

2250 Je citais le rapport de SNC.

LA PRÉSIDENTE :

2255 Oui, c'est ça, vous citiez le rapport du promoteur, «... pour sa contribution à
l'enfouissement.»

2260 Dans la même lignée de ce que vous venez de dire, si, par exemple, le site était autorisé
par le gouvernement, est-ce que vous voyez d'une façon quelconque une contribution de la MRC
des Laurentides? Quelle sorte d'engagement elle devrait prendre à l'égard de cette ville si
accueillante pour enfouir les déchets?

Mme JUSTINE LACOSTE :

2265 Je pense qu'il y aurait sûrement une contribution financière importante pour que le site soit
un supersite. C'est-à-dire, comme madame Sévigny disait, avec des clôtures, avec des... alors
de minimiser de toutes les façons possibles tous les inconvénients et vraiment d'essayer de
travailler avec la région, pour que la région puisse prospérer.

2270 On parle d'un centre de transbordement à Mont-Tremblant. Je n'ai aucune idée quel va
être l'impact sur la région de ce centre de transbordement. Alors, qu'est-ce qu'il va nous arriver?

LA PRÉSIDENTE :

2275 Je passe peut-être à un autre sujet. Je fais le tour de votre mémoire. Vous dites, entre
autres, vous faites une énumération en disant que le promoteur n'a pas déposé de données et de
toutes sortes de choses et, entre autres, vous dites:

«(...) des données sur le niveau de la contamination créée par les goélands.»

2280 J'aimerais savoir, est-ce que vous avez constaté des événements ou des situations qui
vous font dire qu'il y en a de la contamination?

Mme JUSTINE LACOSTE :

2285 Bien, moi, quand je regarde l'île en face de chez moi puis que je vois 100 goélands, je
pense qu'il y a de la contamination.

LA PRÉSIDENTE :

2290 Oui, vous constatez qu'il y a de la contamination. Mais est-ce que cette contamination-là aurait eu un impact pour quelqu'un ou quelqu'une quelque part?

Mme JUSTINE LACOSTE :

2295 Est-ce que vous voulez que j'engage les frais pour les faire et que je vous envoie l'addition?

LA PRÉSIDENTE :

2300 Non, non. Je veux juste, dans votre vécu... non, non. Ce que je vous demande, c'est dans votre vécu, ce que vous avez observé, est-ce qu'il y a des faits concrets de personnes qui auraient eu des problèmes?

Mme JUSTINE LACOSTE :

2305 Bien, moi, je ne me baigne pas quand ils sont là.

LA PRÉSIDENTE :

2310 Bon, d'accord.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2315 Il y a un endroit, à la page 15 de votre mémoire, vous dites:

«La MRC perdra le bénéfice accordé par la gestion des lots intramunicipaux.»

Je n'ai pas compris.

2320 **Mme JUSTINE LACOSTE :**

À côté du site, il y a un bloc de lots intramunicipaux. Les lots qui appartenait au gouvernement sont maintenant sous gestion à la MRC. Et quand j'ai téléphoné à la MRC...

2325 Parce que moi j'ai un problème d'accès, c'est-à-dire que les gens vont sur les lots du gouvernement et oups! ils sont rendus à la pêche chez moi, 4 roues et chaloupe inclus. Donc, j'avais approché la MRC pour savoir si c'était possible de trouver une façon que je puisse garder ou contrôler l'accès de ces lots-là. Et à ce moment-là, on m'a dit qu'ils faisaient une fondation qui devait s'occuper de la mise en valeur de ces lots-là et qui ne seraient pas vendus, et
2330 qu'ils cherchaient des projets «écologiques», sentiers, les fleurs, les champignons, etc., pour mettre en valeur ces lots-là. C'est la réponse que j'ai eue.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2335 D'accord. Là, si je comprends bien votre commentaire, vous dites qu'ils ne pourront peut-être pas faire ça dans le cadre... d'accord.

LA PRÉSIDENTE :

2340 Vous citez, à la page 10 de votre mémoire, en fait je pense que c'est une citation, c'est ça que je veux vérifier, au troisième paragraphe, vous dites:

2345 *«Elle crée l'impression qu'aucun autre choix n'est possible, alors qu'aucune recherche de site sur son territoire n'a été effectuée. «Pas-dans-ma-cour» dit haut et fort la MRC des Laurentides.»*

Et le «pas-dans-ma-cour» est entre guillemets. Alors, je veux savoir si c'est une citation que vous faites ou si...

2350 **Mme JUSTINE LACOSTE :**

C'est une interprétation.

LA PRÉSIDENTE :

2355 C'est une interprétation, d'accord. Mais en fait, je veux vous entendre là-dessus, c'est ce que vous pensez.

Mme JUSTINE LACOSTE :

2360 Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

2365 D'accord. Vous dites, à la même page que:
«(...) les prévisions de recyclage, d'ailleurs d'un optimisme démesuré (...)»

Alors, j'aimerais comprendre un peu c'est quoi votre vision.

2370 **Mme JUSTINE LACOSTE :**

2375 Bien, c'est le... je fais référence à la séance de la deuxième... je pense que c'était le mardi, où, à un moment donné, il y avait la personne de Recyc-Québec et il y a des chiffres qui ont été énoncés. Et même vous, madame la présidente, aviez de l'air tout à fait étonnée du niveau de diligence des citoyens à recycler dans notre région. Alors, peut-être qu'il faudrait retrouver cette citation-là.

LA PRÉSIDENTE :

2380 D'accord. Dans votre mémoire, à la page 6, vous parlez de, en fait, une étude de
gestion de risques qui permettrait de rassurer la population. Vous vous appuyez sur quoi pour
dire... il y a des gens qui sont venus ici manifester leur inquiétude, mais la population en général,
vous vous appuyez sur quoi pour dire qu'elle est inquiète? Est-ce qu'il y a des événements qui
2385 vous laissent croire que la population en général, que ce soit de la Ville de Rivière Rouge ou des
alentours, est inquiète?

Mme JUSTINE LACOSTE :

2390 Les gens à qui j'ai parlé dans la région, je vais être honnête, ne sont pas très au courant.
Ils ne sont pas très participatifs dans ce genre de projet là. Mais quand on leur parle, par
exemple, de 75 000 litres d'eau traitée de lixiviat qui s'en va dans la rivière Rouge, j'avouerais que
tout le monde exprime une grande inquiétude.

LA PRÉSIDENTE :

2395 D'accord. Merci beaucoup, madame Lacoste.

Mme JUSTINE LACOSTE :

2400 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2405 J'inviterais maintenant monsieur Réal Franc de l'Association des propriétaires du lac
Labelle. Bonsoir, monsieur Franc.

M. RÉAL FRANC :

2410 Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, monsieur Villeneuve, mesdames et messieurs.

2415 Suite aux questions que j'avais posées à la réunion précédente, il avait été convenu qu'il y
avait des impacts et des nuisances. En consultation avec l'association des directeurs, ce qui a été
discuté en fin de semaine du 25 octobre, on a convenu de présenter ce document.

2420 Pour les odeurs, même des gens au lac Labelle en subissent les conséquences à
diverses occasions durant l'année. Ce qui nous a été présenté, à notre point de vue, n'est pas
une analyse en prenant les stations de Sainte-Agathe et de Maniwaki pour les vents, et on ne
nous a montré, en tout cas dans la présentation, aucune analyse des inversions de température
qu'il pouvait y avoir sur ce site-là.

2425 Les odeurs sont transportées lorsqu'il y a des vents qui sont légers et qui sont tenus au sol. Si les vents sont trop forts, il y a mélange à ce moment-là, les odeurs se dispersent plus facilement. Mais lorsqu'il y a inversion de température et vents légers, même si c'est 10 kilomètres/heure, ça va se promener à 10 kilomètres/heure, puis ça va s'en aller à 10 kilomètres/heure. Donc, les gens à 10 kilomètres peuvent facilement en dedans d'une heure subir les odeurs qu'il va y avoir là, si les vents sont dans la bonne direction.

2430 Ce qu'on dit, c'est que les vents à bas niveau sont surtout influencés par la topographie. Vous avez une vallée entre deux montagnes et ça se continue en vallée vers le lac Labelle et ça se continue sur le long de la rivière Rouge.

2435 Donc, on demande que le promoteur fasse vraiment une analyse statistique du nombre d'inversions qu'il peut y avoir durant une année et avec des vents à bas niveau du transport qu'il pourrait y avoir.

2440 On dit mouettes et corneilles, c'est peut-être des goélands. Je ne connais pas le sexe de ces volatiles, mais en tout cas. Il y a effectivement des gens qui sont encore dans l'association, qui sont propriétaires depuis plus de 30 ans au lac Labelle. «Au début – les gens nous disent – on voyait trois, quatre mouettes ici et là. Maintenant, c'est une peste.» Plus on s'éloigne du site, moins il y en a, mais plus on est près du site, plus il y en a. On considère actuellement que ces volatiles-là sont en surnombre.

2445 Dans les études présentées, on ne fait pas de comparaison entre le nombre de mouettes en milieu non urbain. Par exemple, s'il y a cinq mouettes par kilomètre carré à 50 kilomètres d'un LES et qu'il y a 200 mouettes par kilomètre carré au lac Labelle en dedans de 15 kilomètres, il y a un problème à quelque part. Puis si on faisait une analyse statistique pour les corbeaux ou corneilles, la même chose, on s'apercevrait que le problème est double.

2450 Si on va à la pêche un peu plus loin, on se rend compte qu'il n'y a pas autant de goélands et de mouettes puis de corneilles que près du site. C'est faux de dire qu'il n'y a pas un problème.

2455 Les corneilles ont la mauvaise habitude de nous réveiller vers les 4 h, 5 h du matin. Au lever du jour, c'est ce que vous allez entendre le plus souvent. N'ouvrez pas vos fenêtres l'été, parce que vous allez vous réveiller de bonne heure. Donc, s'il faut rester clos dans nos maisons pour ne pas les entendre, puis fermer les fenêtres absolument, il me semble qu'il devrait y avoir un contrôle de ces volatiles-là aussi.

2460 De plus, ces deux volatiles-là sont des bons vecteurs pour le transport de maladies, tel le virus du Nil occidental et la dermatite de contact. Il y a des gens, au bout du lac Labelle, sur des plages, qui ont commencé à subir ces effets-là. Puis on pense que c'est directement relié au trop grand nombre de goélands ou mouettes qui sont dans la région.

2465 Et que dire du prélèvement des alevins que ces mouettes-là mangent. Il n'y a pas
 seulement que sur le site que les mouettes mangent, il y a aussi quand elles sont sur le lac aux
 alentours des îles. L'Association des propriétaires se donnait une règle d'ensemencer de façon
 continue le lac. Parcs et Faune Québec l'a fait pendant un bon bout de temps. Mais on s'aperçoit
 qu'il y a des gens de la Municipalité de la Minerve qui ont essayé de faire de l'ensemencement,
 2470 mais l'ensemencement a été refusé par Parcs et Faune Québec. Donc, ce qu'on demande, c'est
 que pour compenser le prélèvement des alevins fait par les mouettes, que la régie s'associe avec
 Parcs et Faune Québec pour ensemer les lacs dans un rayon de 15 kilomètres autour du site.

2475 On demande aussi qu'il y ait un recensement des oiseaux à chaque année selon les
 critères qu'on a énumérés dans notre mémoire, c'est-à-dire pas plus de 10 % que si on prenait un
 site comparatif loin du site, que cette étude-là soit faite à chaque année et que ce soit rendu
 public, que l'étude soit faite selon ces critères-là et que ce soit rendu public à chaque année.

2480 On a suggéré un appareil. Il semble que la régie l'essaie déjà. C'est ce que j'ai entendu
 en allant au Provigo ce soir. Je ne sais pas si notre suggestion s'est déjà retrouvée à la régie,
 mais en tout cas.

2485 Nous aussi, on considère que l'analyse de la population et de la durée de vie du site... en
 tout cas, on n'est pas très satisfaits de l'analyse qui a été faite par le promoteur. La réponse qu'on
 avait faite à ce moment-là a été, à mon point de vue, des plus ambiguë. Le site actuel était
 supposé pouvoir aux besoins de la région pour 30 ans, puis il semble que ça va durer juste 19
 ans. Donc, il y a un problème à quelque part dans l'évaluation qui avait été faite de la population.
 Est-ce que c'est simplement les vacanciers et les touristes qui amènent ce surnombre-là? Est-ce
 qu'on a fait une bonne évaluation des touristes? Surtout si avec le plan d'aménagement ou de
 gestion des déchets qui est proposé par...

2490 Je ne pense pas que les touristes de Tremblant se mettent à disséquer une pomme d'un
 bord, un bout de papier de l'autre bord, puis les choses. Je pense qu'on vient s'amuser et fêter.
 Je serais très surpris qu'on arrive aux résultats qu'on espère dans le document, en tout cas qui est
 paru dans les journaux la semaine passée.

2495 Est-ce que la régie possède des statistiques sur le tonnage déposé au site à chaque
 semaine et de sa provenance? À ce moment-là, les fluctuations, si ces statistiques-là existent,
 les fluctuations pourraient certainement nous dire, quand arrivent les vacanciers, c'est quoi
 l'accroissement du tonnage. Quand il y a les touristes les grosses saisons, les pics de touristes,
 2500 à ce moment-là on pourrait savoir le tonnage que ça occasionne, puis faire une meilleure
 évaluation de ce qui s'en vient pour notre site pour les 30 prochaines années.

2505 Quand on est venus aux premières audiences, on ne pensait pas pouvoir s'objecter à
 l'agrandissement. J'avais dit aux gens et à l'exécutif de l'association: «On va probablement avoir à
 le subir, mais disons qu'on devrait essayer de minimiser les impacts.» Mais ce qui va être plus
 important, je pense, c'est de regarder le plan de gestion des déchets pour jusqu'en 2008. Ça, je
 pense qu'on va s'y intéresser de très près.

2510 Est-ce qu'on va avoir à ce moment-là ces statistiques-là? J'aimerais bien les avoir pour qu'on puisse, en tout cas, proposer ou faire une évaluation beaucoup plus pertinente qu'on peut le faire actuellement.

Nous demandons aussi que ce soit la dernière fois que ce site-là soit agrandi.

2515 On a deux propositions générales qui, je pense, pourraient s'appliquer dans tout l'ensemble du Québec, puis on demande à ce que ces deux considérations générales là soient appliquées dans notre région pour commencer.

2520 Nous recommandons que tant et aussi longtemps que nuisance il y a, ce qui a été admis, il y ait compensation pour les résidants demeurant dans un rayon de 15 kilomètres du LES. Cette compensation-là pourrait être sous forme de réduction de taxe municipale régressive selon la distance du LES. La perte de revenus pour la ou les municipalités concernées serait compensée par une surcharge au prix d'enfouissement selon le tonnage et l'éloignement de sa provenance. Si les gens ne veulent pas de déchets dans leur cour, ils doivent être prêts à payer un surplus pour ceux qui sont dans un rayon de 15 kilomètres du LES.

2530 Nous considérons que les villes les plus éloignées du site auraient ainsi un encouragement d'autant plus grand à adopter des politiques favorables au recyclage et à la diminution des déchets.

2535 Pour les déchets générés par la construction et la démolition, je ne sais pas s'ils sont enfouis sur le site actuel, mais on pourrait considérer les disposer, pourvu qu'ils soient neutres pour l'environnement, dans les anciennes carrières, ces trous béants qui détruisent aussi l'environnement visuel.

2540 Les carrières inexploitées depuis plus de dix ans devraient être rendues à la collectivité, selon des critères peut-être à déterminer, l'exploitant ayant fait son profit et n'ayant plus aucun intérêt à faire quelque aménagement que ce soit. Ces trous béants pourraient aussi servir aux municipalités pour y déposer les surplus de terre prélevés lors de l'entretien des fossés.

2545 Actuellement, la municipalité ne fait pas l'entretien de fossé parce qu'ils n'ont pas de place pour mettre la terre. Je pense que ces dépotoirs-là à ciel ouvert où qu'il n'y a rien, à ce moment-là pourraient servir aux municipalités pour faire l'enfouissement.

2550 La seule autre façon qu'ils ont, quand c'est près, c'est que s'il y a des particuliers qui veulent de la terre, ils l'envoient chez eux. Mais le reste, habituellement ils ne savent pas où le déposer. Même, on nous demande, si on veut l'avoir, un permis pour le déposer chez nous. Puis en plus, ils nous font signer une décharge en disant que... en tout cas, que ces déchets-là ne seront pas nuisibles à l'environnement. C'est la municipalité qui nous demande une décharge pour mettre la terre de ses fossés chez nous. C'est un peu particulier. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2555 Merci, monsieur Franc. Écoutez, d'entrée de jeu, j'aimerais vérifier avec vous, vous avez parlé des problèmes d'odeurs, des problèmes de goélands, de corneilles, de mouettes, est-ce que vous avez, votre association, déjà fait des plaintes auprès de la régie pour la situation qui était vécue par les propriétaires du lac Labelle?

M. RÉAL FRANC :

2560 Je suis dans l'association depuis seulement qu'un an, je n'en ai pas entendu parler, madame.

LA PRÉSIDENTE :

2565 D'accord.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2570 Quand vous dites que vous avez une problématique d'odeurs, je reviens un peu à la même question que j'ai posée à d'autres, quelle sorte de fréquence et d'importance à ce niveau-là, dans votre secteur, que vous observez?

M. RÉAL FRANC :

2575 Moi, je suis complètement à l'autre bout du lac Labelle, personnellement. Donc, c'est presque inexistant pour moi les odeurs. Ceux du lac me disent que ça arrive peut-être deux, trois fois par mois.

LA PRÉSIDENTE :

2580 Je voudrais vérifier. Vous parlez souvent dans votre mémoire d'un rayon de 15 kilomètres autour du site. Pourquoi 15 kilomètres plutôt qu'une autre distance?

M. RÉAL FRANC :

2585 C'est vrai, ça aurait pu être 50. Je lisais un document d'un docteur américain avant-hier, qui dit que les mouettes ou goélands circulent sur une distance de 50 kilomètres.

2590 Quand je regarde, en tout cas de visu, ce qu'on peut constater, c'est que plus on s'éloigne du site, moins on a de mouettes et de goélands. Il semble qu'actuellement, disons, si on veut là... moi, je ne peux pas vous dire. Je demeure un petit peu plus que 15 kilomètres, je pense, de la route, en prenant la 117. Ça fait que je ne sais pas quelle distance ça fait exactement du LES, mais comme je vous dis, rendu à mon bout, c'est beaucoup moins visible.

2595

Puis il y a une île qui est, disons, à l'autre bout du lac complètement - le lac a 16 kilomètres de long - on ne peut pas dire qu'à ce bout-là, on voit de la fiente de mouettes et de goélands autant que les gens me disent qu'il y en a à l'autre bout du lac.

2600 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Vous avez donc une sorte...

2605 **M. RÉAL FRANC :**

Donc, ils se tiennent près du lunch.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2610 Vous avez comme une sorte de zone, une expérience sur un 16 kilomètres de gens qui l'observent, puis vous voyez vraiment la différence entre une extrémité et l'autre extrémité du lac?

M. RÉAL FRANC :

2615 Oui.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2620 Vous avez parlé aussi du PGMR. Vous avez dit que: «On va regarder ça attentivement.»
Quelle relation faites-vous entre le PGMR et le projet actuel?

M. RÉAL FRANC :

2625 Moi, je me dis, si on ne fait aucune récupération, le site ne durera certainement pas 30 ans avec l'accroissement de population et le tourisme qui vient dans la région. Ça, c'est nous conter des peurs puis des lubies.

2630 Si le site n'a pas duré, un, mauvaise analyse, je pense, de la population, puis surtout peut-être de la croissance de Tremblant. Peut-être qu'il n'y a pas beaucoup d'économistes qui pouvaient le prévoir - je pense que les météorologistes sont meilleurs prévisionnistes qu'eux autres dans ce sens-là - mais si ça continue à croître, puis Tremblant, disons qu'il y a un autre versant qui s'en vient, qu'il va y avoir de plus, à ce moment-là moi, je dis, s'il n'y a pas une bonne gestion, c'est foutu.

2635 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Donc, si j'ai bien compris, c'est que la durée de vie du site, entre autres, est dépendante des PGMR.

2640 **M. RÉAL FRANC :**

Oui, beaucoup.

2645 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous venez d'aborder la question des habitudes de récupération. Est-ce que dans votre milieu, les habitudes de récupération sont avancées, pas avancées?

2650 **M. RÉAL FRANC :**

J'ai travaillé pour Environnement Canada pendant 33 ans, ça fait que je peux même vous dire la difficulté que j'ai eue.

2655 V'là approximativement un an, je me suis aperçu que la municipalité avait des plus gros bacs. Il a fallu que je me batte pour avoir un plus gros bac de récupération que celui que j'avais, le petit vert. Maintenant, j'ai un gros bac.

2660 Ça fait que quand il faut se battre avec ta municipalité pour avoir un bac pour récupérer... on voulait me charger, de dire: «Bien, tu vas avoir un deuxième bac. Donc, ça va te coûter tant de plus par année pour avoir un deuxième bac.» J'ai dit: «Et voilà. C'est beau encore faire de la récupération!»

LA PRÉSIDENTE :

2665 J'aimerais peut-être valider avec vous. On parle de s'attaquer, au cours des prochaines années, à la récupération des putrescibles. Selon votre expérience, est-ce que c'est quelque chose qui s'implante facilement et que les gens vont accepter de faire de façon adéquate, ou si ça peut prendre beaucoup de temps pour implanter ça?

2670 **M. RÉAL FRANC :**

2675 Si vous me disiez combien il y a de mordus de l'environnement, je pourrais vous donner à ce moment-là une statistique. J'en ai connu plusieurs qui l'ont abandonné. Parce que voir de la terre s'accumuler dans leur cour puis pas savoir quoi faire avec l'année suivante, ça n'a pas duré longtemps. J'en ai vu plusieurs.

Moi, je vais vous dire, en tout cas, le contraire, moi, je vais chercher du fumier chez des fermiers de la région pour mon jardin. S'il y avait du compost de disponible, même à un prix X, j'irais en chercher. Je ne suis pas sûr que tout le monde irait en chercher.

2680 Mais il y a beaucoup de serres ici dans la région, de très grosses entreprises de sericulture, qui certainement utiliseraient le compost s'il était emmagasiné de façon générale dans un endroit, je suppose, puis si c'était à faible coût, je suppose, pour eux autres encore

2685 davantage. Mais il faudrait à ce moment-là que ça soit fait par la régie pour avoir un assez gros volume.

LA PRÉSIDENTE :

2690 Donc, si je comprends bien...

M. RÉAL FRANC :

2695 Moi, je ne crois pas, en tout cas pour la partie des ordures ménagères, ce qui est putrescible, que le tonnage diminue de façon appréciable, à moins qu'il y ait des...

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2700 Je voudrais juste revenir parce que je veux bien comprendre. Est-ce que j'ai bien compris, dans le sens que vous avez dit que l'utilisation de composteur résidentiel, à votre avis, ça ne fonctionne pas ou très difficilement?

M. RÉAL FRANC :

2705 Les gens vont le prendre, ils vont faire un an, puis ça va être fini après, je penserais.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2710 Donc, à votre avis, si on veut faire du compost, il faut le faire d'une autre manière. Il faut vraiment que ça soit composté soit par la régie ou quelque chose comme ça.

M. RÉAL FRANC :

2715 Je me rappelle, v'là peut-être une semaine ou deux, le maire de Montréal à *Infoman* qui ramassait les feuilles. Puis c'est la municipalité qui les ramasse, qui fait du compost, puis les gens vont rechercher le compost après ça. Mais de là à dire que les gens vont se mettre un bac en arrière, là, qui...

2720 Puis c'est de faire le suivi aussi de ça. Ce n'est pas quelque chose qui se fait de... en tout cas, l'hiver encore peut-être moins que l'été. Peut-être l'été c'est plus facile, mais l'hiver encore moins.

LA PRÉSIDENTE :

2725 Juste une précision supplémentaire. C'est parce qu'à la fin de votre phrase tantôt, vous avez dit: «Je ne crois pas que ça va diminuer la quantité d'enfouissement des ordures ménagères.»

M. RÉAL FRANC :

2730 J'ai dit: «le tonnage», je pense.

LA PRÉSIDENTE :

2735 Le tonnage. Mais, par exemple, est-ce que vous êtes en train de dire que les gens ne feront pas l'effort de séparer, en fait, les putrescibles du reste de leurs ordures, et qu'elles soient ramassées par la régie pour en faire du compost, est-ce que c'est quelque chose qui est pensable?

M. RÉAL FRANC :

2740 Je vous dis, si c'est ramassé par la régie, peut-être que c'est pensable. À ce moment-là, il faudrait dire aux gens: «O.K. t'as deux, trois poubelles qui sont différentes. Il faut que tu le fasses», oui.

2745 Moi, ce que je trouve quand je regarde, je me dis: «Bien, ça, ça doit être recyclable», mais tu regardes dans la liste qui est là si ça ne l'est pas recyclable.

2750 Tout le bois, les matériaux de bois qui reviennent de la construction, moi, je suis certain qu'il y a des gens qui le brûleraient, qui se feraient du chauffage avec. Si c'était récupéré puis c'était mis pas en rondins, mais en longueur de 16 pouces, je pense qu'il y a des gens qui iraient en chercher du bois pour chauffer. Mais là, on fait quoi avec? Je ne sais pas si on l'enfouit?

2755 Quand on veut faire des choses... à chaque année, je regarde les gens mettre des choses au chemin. Mais je peux vous dire qu'ils ont ramassé des gros déchets, mais il y a encore sur le long du chemin du lac Labelle des déchets qui sont là, qui n'ont pas été pris à ce moment-là. Vous avez des grandes *tanks* de propane qui sont restées à des places. À d'autres places, c'est un frigidaire qui est resté là. Pourquoi? Est-il arrivé en retard? Mais ça reste là pendant des semaines et des semaines, sinon des mois.

2760 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Si je comprends bien l'exemple que vous avez donné tout à l'heure du bois, la régie vous dit de ne pas mettre les morceaux de bois dans leur bac de recyclage. C'est ça?

2765 **M. RÉAL FRANC :**

Non, mais je parlais des matériaux de construction puis de démolition qui arrivent. À ce moment-là, où est-ce qu'ils sont mis?

2770 Moi, je chauffe au bois chez nous en partie. Donc, je peux vous dire, quand je vais en forêt puis il y a un arbre qui est tombé, je ramasse même les branches. Je me rends jusqu'à ce que ça ne soit pas trop une perte de temps pour... mais grosseur de mon pouce, bien, je coupe là, puis à un moment donné tu veux faire juste une petite attisée, tu fais ta petite attisée, c'est tout.

2775

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Franc.

2780 **M. RÉAL FRANC :**

Bienvenue.

LA PRÉSIDENTE :

2785

J'inviterais maintenant monsieur Pierre Telmosse.

M. PIERRE TELMOSSE :

2790

Bonsoir, madame la présidente, monsieur Villeneuve.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Telmosse.

2795

M. PIERRE TELMOSSE :

Je vais vous lire le mémoire que je vous ai fait parvenir. Puis ensuite, j'ai une intervention verbale à faire.

2800

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

M. PIERRE TELMOSSE :

2805

Je suis Pierre Telmosse. Je suis résidant de Marchand. Je suis le voisin le plus près du site d'enfouissement. De ma résidence, à l'intérieur de ma salle à dîner, je vois promener des camions sur les buttes, reculer le *loader* et j'entends tous ces bruits-là.

2810

Je suis contre l'agrandissement du site et je suis même en faveur de la fermeture du site actuel. Depuis l'ouverture du site de Marchand jusqu'à aujourd'hui, ma qualité de vie s'est détériorée par une pollution sonore. J'entends le bruit des camions, les compacteurs. Une pollution visuelle. On a déboisé une grande surface. Ça a changé. Au lieu d'avoir une belle forêt, c'est une butte de déchets que je vois. Et d'autres inconvénients. Évidemment, les goélands, corneilles. Si on rejette des résidus de lixiviat dans la rivière Rouge, ce sera la fin de mes activités nautiques sur celle-ci.

2815

2820

En tant que citoyen de la MRC d'Antoine-Labelle, je ne désire plus que le site de Marchand prenne des déchets de la MRC des Laurentides. Cette dernière produit la majorité des déchets enfouis à Marchand et se débarrasse de ceux-ci en les expédiant dans une autre MRC. Même, ils se vantent que même si la distance est très éloignée, ça ne les dérange pas. C'est compréhensible.

2825

Après 19 ans de coexistence avec ce site, j'aimerais qu'il ferme et qu'il change de place parce que je crois que nous, les résidants autour de ce site, on a fait notre part. On nous appelle «les riverains», mais je suis contre ce terme, parce qu'on était là avant puis on a mis un site parmi nos terres et nos résidences. Il n'y a jamais eu d'autres options d'envisagées par la Régie des déchets de la Rouge face à la fermeture prochaine du site de Marchand. On agrandit celui-ci et c'est tout.

2830

Jamais les propriétaires des terrains sur lesquels passera le tuyau pour rejeter les eaux de lixiviat à la rivière Rouge n'ont été contactés pour savoir s'ils étaient d'accord.

2835

Lors de la présentation, le promoteur veut planter des arbres pour atténuer l'impact visuel du site. Lors de la présentation de la photo, ces arbres étaient installés sur le terrain privé qui n'est pas leur propriété. C'est moi qui a ce terrain-là. Je n'ai jamais été avisé ni contacté pour connaître mon opinion à ce sujet. Je trouve que ces façons de faire démontrent le peu de souci et de respect que les promoteurs du projet d'agrandissement portent aux citoyens qui vivent alentour.

2840

On ne devrait pas faire des bassins qui recueillent le lixiviat qui va être généré par le nouveau projet d'agrandissement sur le lot numéro 4, parce qu'il y a une clause notariée reliée à cette vente de terrain qui interdit toute activité d'enfouissement sur ce terrain. Même si on a déjà dit que ce n'est pas de l'enfouissement, mais le lixiviat provient de l'enfouissement. Donc, je m'oppose fermement à cette façon de faire. Puis je ne crois pas qu'on devrait mettre du lixiviat dans la rivière Rouge. Trouvez un moyen de le disposer autrement.

2845

2850 Et puis en décembre 2002, les gens de la région qui me connaissent, j'effectue des voeux de la période des Fêtes, des lettres inscrites dans un flanc de montagne, j'ai dû remettre mon projet de quelques jours à cause des odeurs très fortes qui m'empêchaient d'être à l'aise à l'extérieur. On a parlé souvent des odeurs, les autres personnes, c'est vrai qu'il y en a. J'espère que ces odeurs ne viendront pas mettre fin à mon projet.

2855 Je vous ai envoyé des photos, des textes dans mon mémoire. Ensuite, j'ai une partie verbale.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

2860 **M. PIERRE TELMOSSE :**

2865 Lors d'un contrat de droit de passage fait en 1984 entre moi et la Municipalité de Marchand, qui gérait le site à l'époque, il y avait une clause qui disait que cette servitude cesserait si la route 117 à deux voies serait construite, parce qu'elle passerait à proximité du site projeté.

Malgré cette éventualité, la Municipalité de Marchand a décidé quand même de mettre le site à cet endroit, sur une partie des lot 2 et lot 3. Si jamais la route se fait, elle va être à peu près à 200 pieds du site d'enfouissement. Je pense que c'est une distance qui n'est pas acceptable.

2870 Et pour terminer, le site actuel m'inquiète beaucoup, car il n'y a pas de membrane en dessous et je crois qu'il pollue. Il continuerait de polluer la nappe d'eau souterraine si on ne fait rien. Il faudrait peut-être envisager de prendre son contenu et le mettre dans des toiles pour essayer d'enrayer la pollution à venir. Merci.

2875 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Telmosse.

2880 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Je commencerais peut-être par une question que vous avez déjà entendue un peu. C'est quoi la fréquence des problèmes associés aux odeurs? Là, vous avez cité un moment, une fois où est-ce que c'était vraiment important, mais est-ce que c'est quelque chose qui est fréquent?

2885 **M. PIERRE TELMOSSE :**

Des odeurs, il y en a à l'année longue, sur une base hebdomadaire. Ça se représente deux à trois jours par semaine, que ce soit l'été, le printemps, l'hiver. Il y a des fois c'est vraiment intolérable.

2890

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez vérifié avec le promoteur à quoi pouvait être liée la présence de ces odeurs-là?

2895

M. PIERRE TELMOSSE :

C'est peut-être la sorte de déchets qui sont transportés, le recouvrement journalier qui est fait d'une façon différente. C'est peut-être dû à des vents qui sont plus forts.

2900

LA PRÉSIDENTE :

Je voudrais vérifier avec vous, monsieur Telmosse, suite à la première partie de l'audience, le promoteur nous a fait parvenir une nouvelle présentation visuelle avec les arbres. Je ne sais pas si vous en avez pris connaissance?

2905

M. PIERRE TELMOSSE :

J'en ai eu connaissance à l'été. Puis ensuite, la dernière fois que je suis venu début octobre, ce n'était pas la même. Mais je ne sais pas s'il vous en a fait parvenir une autre?

2910

LA PRÉSIDENTE :

C'est-à-dire qu'au début d'octobre, quand vous êtes venu à l'audience, la clôture, c'était votre clôture; donc, les arbres n'étaient pas placés au bon endroit. Mais il nous a fait parvenir une autre photo et j'aurais aimé que vous nous disiez si ça correspondait à...

2915

M. PIERRE TELMOSSE :

S'ils les mettent sur leur terrain, je n'ai aucune objection.

2920

LA PRÉSIDENTE :

Bien, c'est ça que je voulais savoir, si c'était encore votre terrain ou si c'était le terrain de la corporation, comme ils nous l'avaient dit. En tout cas, le document est sûrement présent à l'arrière. vous pourrez...

2925

M. PIERRE TELMOSSE :

2930 J'ai un plan ici. Je peux vous montrer ce que je suis propriétaire, ce qu'eux sont propriétaires. Je demeure là depuis 48 ans, je connais tous les recoins qui sont dans cette région.

LA PRÉSIDENTE :

2935 Ma coordonnatrice va vous apporter l'illustration en question.

M. PIERRE TELMOSSE :

2940 Pour vous donner une information supplémentaire, lorsque j'ai vendu ma terre en 95, on m'a dit qu'on mettrait une rangée d'arbres entre ladite ligne divisionnaire des lots 5, qui sont en deux parties, nord et sud, je pense qu'ils ne sont pas encore plantés, ça fait huit ans.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

2945 Quand vous dites: «on m'a dit», est-ce que c'est la régie?

M. PIERRE TELMOSSE :

2950 Oui. J'ai fait affaire avec la Régie intermunicipale des déchets. On a même mentionné qu'on ferait un chemin en asphalte, puis l'asphalte n'est pas encore arrivé.

Les arbres qui sont là, c'est un terrain qui appartient à monsieur Maurice Brousseau. Ce n'est pas à la Régie des déchets de la Rouge. C'est mon beau-frère, je le connais très bien.

2955 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, ce que vous nous dites, c'est que ça ne représente pas, dans le fond, la demande qui avait été faite. Vous nous avez dit: «De mon salon, moi, je vois le site d'enfouissement sanitaire.»

2960

M. PIERRE TELMOSSE :

Oui, madame.

2965 **M. PIERRE TELMOSSE :**

Et ça, ça ne représente pas encore l'angle...

M. PIERRE TELMOSSE :

2970

Bien, les arbres qui sont là, ils sont déjà là. On les voit à la photo du haut qu'ils sont un peu déchiquetés, puis qu'ils sont en train de mourir. Je ne les vois pas, parce que mon angle est complètement en arrière.

2975

D'ailleurs, je vous avais invités à venir prendre un café sur mon patio, vous auriez pu admirer la vue.

LA PRÉSIDENTE :

2980

Vous comprendrez que la commission a des...

M. PIERRE TELMOSSE :

2985

Vous ne pouvez pas.

LA PRÉSIDENTE :

... a des règles à suivre et notre devoir de réserve ne nous permet pas de faire ça.

2990

M. PIERRE TELMOSSE :

Je comprends très bien.

LA PRÉSIDENTE :

2995

On reviendra un jour prendre un café chez vous.

M. PIERRE TELMOSSE :

3000

Mais pour clarifier ce que je dis, c'est que les arbres ne sont pas sur le terrain de la régie.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3005

Mais moi, je poserais une question. Admettons, comme hypothèse, que la régie achète ces terrains et met une bande d'arbres tel que prévu, est-ce que cette bande d'arbres là va...

M. PIERRE TELMOSSE :

3010 Elle ne serait pas suffisante ni pour moi, ni pour les gens qui circulent sur la route 117. Si vous voulez savoir c'est quoi ça prend, ça prend une rangée d'arbres dans la ligne divisionnaire des lots 5, la partie sud et la partie nord, du bord de la 117 au bord de la forêt.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3015 Quand vous parlez de la ligne divisionnaire, vous voulez dire quand même beaucoup plus loin de la route que la route, beaucoup plus loin.

M. PIERRE TELMOSSE :

3020 Bien, perpendiculaire à la route 117. Si vous faites quelque chose de parallèle, ça va être toujours parallèle. Si vous voulez bloquer la vue, il faut être perpendiculaire. On s'entend bien?

LA PRÉSIDENTE :

3025 Oui.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3030 Oui. Vous précisez dans votre mémoire: «Si on rejette du lixiviat dans la rivière Rouge, ce sera la fin des activités nautiques.» C'est quoi les activités nautiques que vous, vous pratiquez?

M. PIERRE TELMOSSE :

3035 Moi, depuis que je suis tout petit, j'ai toujours fréquenté la plage que madame Karine Laferrrière a mentionnée tantôt. J'y vais encore à l'occasion. Puis s'il y a un tuyau qui arrive à 200 mètres en amont, je ne penserais pas aller me baigner là.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3040 Vous avez des craintes.

M. PIERRE TELMOSSE :

3045 Extrêmes. Vous, est-ce que vous iriez?

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Je vais dire comme -- normalement, on n'a pas à répondre.

M. PIERRE TELMOSSE :

3050

Je n'ai pas entendu votre réponse.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3055 Je vais dire comme la présidente, normalement on se doit de rester impartial durant les audiences.

M. PIERRE TELMOSSE :

3060 Je comprends ce que vous voulez dire.

LA PRÉSIDENTE :

3065 On s'exprime dans notre rapport.

M. PIERRE TELMOSSE :

D'accord.

3070 **LA PRÉSIDENTE :**

Je voudrais juste vérifier avec vous. Bon, vous nous avez fait part des inconvénients que vous vivez actuellement avec la présence du site actuel. Si le projet qui est soumis par le promoteur était autorisé par le ministère, est-ce que vous croyez qu'il y aurait un impact supplémentaire sur votre qualité de vie?

3075

M. PIERRE TELMOSSE :

Oui. Il va avoir plus de mouettes. Puis il y a plein de gens qui posent des questions: «Qu'est-ce que ça fait des mouettes?» Moi, j'ai toujours vu des hirondelles sur ma ferme, il n'y en a plus. À mesure que les mouettes ont augmenté, les hirondelles ont disparu. Je préfère de beaucoup voir des hirondelles.

3080

Puis sur mes champs où je cultive, on dirait que la productivité a diminué, parce qu'ils font des fientes partout, ils se nourrissent à même le sol. Puis ce n'est pas tellement agréable.

3085

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a d'autres aspects qui sont aussi pour vous des inconvénients, en tout cas, pour certains, majeurs?

3090

M. PIERRE TELMOSSE :

3095

Bien, les vols de corneilles nous réveillent très de bonne heure. Ça assombrit le ciel, puis...

LA PRÉSIDENTE :

3100

Vous avez, je crois, un puits artésien?

M. PIERRE TELMOSSE :

Oui.

3105

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que la contamination possible de votre puits, c'est quelque chose qui vous inquiète?

3110

M. PIERRE TELMOSSE :

Ça m'inquiète, mais je veux féliciter la Régie des déchets de la Rouge.

3115

Depuis un certain nombre d'années, suite à des implications de ma part en 1991, il y avait un rapport de Fondatech qui mentionnait à la Municipalité de Marchand de contacter tous les propriétaires dans un rayon de 1 ½ kilomètre. Si je vous disais que personne n'a rien fait. On a découvert ça par hasard, nous, les citoyens. Ça fait que je m'interroge beaucoup sur le sérieux de ces gens-là.

3120

Moi, j'ai fait faire une analyse d'eau. Je me suis présenté à la Municipalité de Marchand, on m'a offert de me la payer. J'ai dit: «Ce n'est pas de l'argent qui va m'acheter.» Moi, je trouve que la personne qui a omis de nous contacter... elle a dit: «On ne savait pas comment vous rejoindre, monsieur Telmosse.» J'ai dit: «Par contre, mon compte de taxes municipales arrive très bien, puis mon téléphone est dans le bottin.»

3125

Ce que je soulève, c'est qu'à certaines occasions, soit la municipalité à l'époque ou peut-être des régies, ils ne mettent pas tout ça au clair les choses qui peuvent menacer la qualité de vie des citoyens.

3130

Par contre, il y a eu de l'amélioration comme je dis, puis je les félicite d'avoir un suivi. À l'été, on m'a contacté pour faire analyser mon eau, puis j'ai donné la permission. Le résultat est encore potable. Je suis en faveur qu'il y ait une analyse à chaque année, comme pour tous mes voisins, puis que si ça se détériore, bien, on peut peut-être prendre une solution. Mais ça m'inquiète réellement.

3135

LA PRÉSIDENTE :

Et qui serait quoi la solution?

3140 **M. PIERRE TELMOSSE :**

C'est de le fermer et le changer de place, à mon avis.

LA PRÉSIDENTE :

3145

Changer votre puits de place?

M. PIERRE TELMOSSE :

3150

Non, le site d'enfouissement. Voyez-vous, si on regarde les proportions, il y a plus de trois quarts des déchets qui proviennent de la MRC des Laurentides, puis ils viennent porter ça par chez nous. On pourrait leur offrir la possibilité de les avoir chez eux. Il y a des terrains à certains endroits qui sont propices aussi.

3155

Parce que quand il a été implanté, le site, en 1984, il y avait eu des démarches en 1982, on n'a pas cherché beaucoup. Ils ont trouvé un terrain, puis ils l'ont acheté, point final. Il n'y a pas eu d'autres endroits de prospectés pour voir s'il y avait des places qui étaient favorables aussi.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3160

Moi, j'avais une question. Vous avez montré un projet de *BONNE ANNÉE* que vous faites depuis longtemps sur votre terre.

M. PIERRE TELMOSSE :

3165

Oui.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3170

Et c'est quelque chose qui m'intrigue. Si on fait une rangée d'arbres le long de la 117...

M. PIERRE TELMOSSE :

3175

Les personnes ne le verront plus.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

... on perd ça aussi?

M. PIERRE TELMOSSE :

3180

Oui. Il y a un journaliste qui est présent dans la salle, il a fait un reportage, monsieur Martin Després, puis vous avez la photocopie.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3185

Donc, ça a un impact direct sur ça?

M. PIERRE TELMOSSE :

3190

Oui. C'est une attraction touristique. C'est connu un peu partout. J'ai rencontré des gens en Abitibi, en Mauricie qui connaissent cette chose-là.

LA PRÉSIDENTE :

3195

Merci beaucoup, monsieur Telmosse.

M. PIERRE TELMOSSE :

Bienvenue.

3200

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

3205

M. PIERRE TELMOSSE :

Il y a quelque chose que j'ai oublié de mentionner. La dernière fois que je suis venu, la Régie intermunicipale des déchets mentionnait qu'il y avait un terrain entre la route 117 et la rivière Rouge. Je n'ai jamais eu de preuve de ça. Moi, j'ai une preuve du contraire. J'aimerais que ça soit clarifié quelque part. Si on veut passer un tuyau...

3210

LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez de la bande de terre qu'ils disaient, je pense, qui a 15 mètres?

3215

M. PIERRE TELMOSSE :

Non.

3220

LA PRÉSIDENTE :

Non?

M. PIERRE TELMOSSE :

3225

Je parle d'un terrain qui est situé entre la route 117 et la rivière Rouge.

LA PRÉSIDENTE :

3230

Oui.

M. PIERRE TELMOSSE :

3235

Si on passe un tuyau pour rejeter le lixiviat dans la rivière Rouge, le tuyau, il faut qu'il passe sur un terrain. Si c'est mon terrain ou celui de madame Laferrière à côté, nous, on n'est pas d'accord d'avoir un tuyau là.

3240

Il y a un problème. Le projet, il s'arrête en bordure de la 117. Est-ce qu'ils vont laisser couler l'eau dans les fossés pour aller vers la rivière Rouge? Ou qu'est-ce qui va arriver?

LA PRÉSIDENTE :

3245

Alors, là, ce que vous dites, c'est que ni madame Laferrière ni vous, le cas échéant, dépendamment du terrain sur lequel le tuyau doit passer, vous êtes d'accord avec ça. Vous vous opposez à ça. C'est ça que je dois comprendre?

M. PIERRE TELMOSSE :

3250

Exactement. Comme j'ai mentionné tantôt, même si le projet est en marche depuis un bout de temps, jamais on ne nous en a parlé avant de le voir sur l'écran ici, ou sur les papiers qu'il y a à l'entrée. C'est un peu inquiétant comme citoyen de voir ces façons de faire.

LA PRÉSIDENTE :

3255

Merci beaucoup.

M. PIERRE TELMOSSE :

3260

Bienvenue.

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur Alex Dubois.

3265 **M. ALEX DUBOIS :**

Bonsoir, messieurs, dames.

3270 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, monsieur Dubois.

M. ALEX DUBOIS :

3275 Moi, je n'ai pas de document de préparé. J'ai écouté les discussions toute la veillée. Puis ce qui relève de tout ça, c'est que tout le monde se plaint du site d'enfouissement, tout le monde. Il n'y a personne qui parle pour.

3280 Là, le problème, c'est qu'il faut se débarrasser des déchets. Puis se débarrasser des déchets, en 2003, il y a de la haute technologie qui existe. Je n'ai pas entendu parler de ça, aujourd'hui, par personne. De la haute technologie, est-ce que vous êtes au courant de ça?

LA PRÉSIDENTE :

3285 Vous voulez dire quoi par «la haute technologie»?

M. ALEX DUBOIS :

3290 Bien, je vais vous soumettre un petit document, là, que vous allez lire. Ah! je l'ai perdu. La haute technologie, c'est les déchets sont brûlés.

3295 Ah! je l'ai ici, tiens. Ça, ça va vous informer mieux que mes paroles. Je pourrais le déposer pour aider. Si vous faites affaire avec le ministère de l'Environnement, puis tout ça, ça, c'est des solutions qui existent, de la haute technologie pour faire disparaître les sites d'enfouissement.

LA PRÉSIDENTE :

3300 Monsieur Dubois, j'aimerais ça que vous gardiez le papier, que vous retourniez à la table. Parce que je voudrais que vous parliez dans le micro pour les fins de la retransmission et expliquez-nous ce qu'il y a.

M. ALEX DUBOIS :

3305 Bien, je vais vous le lire.

LA PRÉSIDENTE :

Sans nécessairement tout lire, mais nous l'expliquer.

3310

M. ALEX DUBOIS :

Bon, *Brûler les déchets au plasma*. Ça, c'est une société canadienne française qui est à Montréal, qui fait subir aux déchets domestiques le même sort que si on les jetait dans un volcan.

3315

«Le sac vert jeté dans le four où l'on reproduit ce volcan artificiel ressort 100 fois moins volumineux, disons sous la forme d'une petite pierre qui tient dans la main, et d'un peu de gaz carbonique et d'eau. Nommée Perma, cette firme située dans le secteur industriel du canal de Lachine, près du centre-ville, utilise une technologie encore assez peu répandue.»

3320

Ça, c'est en 96. Ça fait un bout de temps. Je ne suis jamais venu le soumettre, j'étais trop en avant du temps. Là, il me semble qu'après dix ans, qu'on va être...

3325

«Son succès créa des emplois de haute technologie, une vocation plus que jamais souhaitée par Montréal. Perma se distingue de quatre ou cinq autres sociétés canadiennes au plasma. Par le fait qu'elle chauffe sous vide, sans oxygène, les résultats: des déchets inertes et recyclés, des revêtements ultrarésistants pour les turbines d'avion, des matériaux bio compatibles et ultralégers.

3330

C'est également la seule compagnie à réunir les expertises en fabrication de matériaux et de designs d'équipements au plasma. Cette double compétence lui permet de fabriquer des systèmes plus durables et plus compacts que les autres, comme par exemple son chauffeur de déchets mobile installé sur camion.

3335

Le chauffage au plasma se fait à partir d'un arc électrique de très haute puissance, qui permet de chauffer à 10 000E Celsius des gaz comme l'argon, l'hydrogène et l'hélium, qui passaient alors à l'état de plasma, un état fluide beaucoup, des atomes et des gaz sont dissociés en ions, des éléments comme des étoiles.

3340

Le fameux chauffeur de déchets est utilisé sur les bateaux de la marine américaine. En l'an 2000, il sera interdit de jeter des déchets à la mer. Il sera beaucoup plus simple de le transmettre au bateau en ravitaillement sous forme de petites roches.»

3345

Je ne continuerai pas là, c'est tout l'ensemble. Ça, c'est la haute technologie. On est en l'an 2000, puis on continue...

Vous avez posé une question à la Régie des déchets: «Quels sont vos projets d'avenir à long terme?» Ce que j'ai compris: «On va agrandir le site d'enfouissement.» On est au même...

3350 Moi, j'avais huit ans, mon grand-père enterrait ses déchets, en 1937. Imaginez-vous, là, on est en 2003, puis on est encore à enfouir des déchets quand il existe des méthodes...

3355 Aïe! là, on parle de l'eau polluée, là, contaminée. On parle de la vermine, des mouettes qui lâchent ses excréments dans les lacs, partout, qui polluent les lacs, l'eau. L'eau, là, c'est l'élément le plus important qu'on va avoir au Québec, qu'on va avoir de besoin. Si on continue à faire ça, on va être dans la merde, excusez le mot, par-dessus la tête. Il faut absolument que les gouvernements voient à leur affaire.

3360 C'est pour ça que je viens ici. Vous faites partie d'un comité du gouvernement. Vous allez rencontrer les ministres. Il est temps que ça marche, ça. Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

3365 Merci beaucoup, monsieur Dubois.

M. ALEX DUBOIS :

Avez-vous des questions?

3370 **LA PRÉSIDENTE :**

On va prendre connaissance -- vous allez laisser le document à notre coordonnatrice?

M. ALEX DUBOIS :

3375 Oui, mais je veux le garder.

LA PRÉSIDENTE :

3380 On verra s'il y a moyen de le reprographier.

M. ALEX DUBOIS :

Merci.

3385

M. RÉAL FRANC :

S'il vous donne la journée de la Presse, la parution, la date...

3390 **M. ALEX DUBOIS :**

Oui, je peux vous donner ça.

LA PRÉSIDENTE :

3395

D'accord.

M. ALEX DUBOIS :

3400

Ça a paru en 96 dans la Presse, samedi, le 8 juin 1996.

LA PRÉSIDENTE :

3405

Parfait. Merci beaucoup, monsieur Dubois.

Alors, on va prendre une pause d'une dizaine de minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

3410

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

3415

J'inviterais maintenant monsieur Jean-Paul Le Bourhis.

M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :

Bonjour, madame. Bonjour, monsieur.

3420

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Le Bourhis.

M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :

3425

Alors, je vais essayer de ne pas résumer ce que j'ai fait. J'ai, bien entendu, travaillé, j'ai essayé de faire un mémoire, qui n'est pas terminé, en essayant d'analyser un peu, à partir de ce qu'on s'est dit, s'est fait dire et écouté il y a deux semaines, parce que ça m'a quand même frappé, c'était frappant. On a entre autres une chance de se manifester dans un dossier comme ça, ça dure quelques jours et, après, va se prendre une décision qu'on espère influencer, parce que c'est un peu ça le but de l'exercice, c'est d'avoir une influence sur la décision.

3430

Et, donc, je veux dire, je présente mes opinions, comme vous savez, avec une certaine franchise, et ça ne veut pas dire qu'elles sont toutes justes, mais ma franchise ne fait pas non plus qu'elles sont toutes fausses.

3435

Alors, il y a deux petits points dont j'aimerais parler pour commencer. Un point qui m'agaçait, il y a deux semaines, qui était l'histoire de: «Il n'y a pas eu de plainte officielle sur les odeurs du site au ministère.» Alors, ça a été répété à quelques reprises par les promoteurs.

3440

Et, ce soir, j'ai entendu trois personnes ici se plaindre des odeurs. Alors, je me dis qu'il y en a quand même des mauvaises odeurs qui s'en dégagent, même s'il n'y a pas eu de plainte officielle. Pour moi, la plainte officielle qu'il n'y a pas eue, et dont on parlait, constitue un sophisme. Et, en philosophie, c'est un procédé qui n'est pas regardé comme étant très glorieux.

3445

Les goélands, j'ai un cédérom que j'ai pris autour du lac devant chez nous. Il y a de la musique dessus, je vous le ferai parvenir, accompagné d'une petite musique hindoue où on court un peu après les goélands sur le lac pour essayer de les chasser d'un endroit à l'autre. Ça prouve bien qu'on n'est pas capable de les chasser longtemps. Et qu'autour de l'île, bien, c'est une vraie pollution pour nous. On a beaucoup de goélands. Et vous le verrez. C'est parce que le mot *beaucoup* veut rien dire tant qu'on n'a pas vu le petit cédérom que je vous ferai parvenir.

3450

Le matin, nous, on a des bruits du site aussi. Ça, c'est clair qu'au petit matin, quand c'est un peu écho, au lac Lacoste, là où on est, près du lac McGill, puis ça, ça nous fait peur, tout ça nous fait peur. Malgré qu'on dise que l'eau coule toute vers la rivière Rouge, je vous dirais qu'on craint pareil que quand il y a des grosses inondations ou il y a des grosses choses, que ça n'aille pas tout nécessairement, malgré les rigoles qu'on fasse et tout, sur un site qui a 25 mètres de haut. On a eu des inondations, cet été, assez peu banales et ça nous fait craindre que l'eau puisse se retrouver dans le lac Vaseux.

3455

3460

Je vais faire une espèce de petit résumé. Bon, durant la première journée d'audience, on nous a servi des arguments pour justifier l'agrandissement du LES de Marchand au lieu de déménagement pur et simple du site, dont la majorité ne m'ont pas vraiment convaincu. Je trouve un peu léger qu'au nombre des avantages, on nous serve que les gens savent qu'il y a un LES qui est existant sur place, donc où ils peuvent aller déposer leurs déchets. Si vous trouvez que c'est un argument percutant, moi pas.

3465

Par contre, je trouve un peu lourd, pour ne pas dire pénible comme argument, qu'on invoque: le secteur est déjà perturbé par le site existant. Ce qui veut dire un peu qu'une fois qu'une population, où qu'elle soit au Québec, accueille un site pendant un bout de temps, qu'on lui fait des représentations pour lui dire qu'il y a une durée dans le temps, qu'un jour, il va finir, qu'on va le fermer, puis que ça sera la fin des écus, on n'en reparlera plus, que systématiquement ou pas loin, en tout cas, d'après ce que j'ai pu lire... parce que j'ai beaucoup lu, je me suis beaucoup promené dans la récupération, dans le déchet, dans différents sites pour essayer de comprendre. Pas juste voir notre site à nous, mais essayer d'avoir un portrait un peu plus grand. Et je m'aperçois que partout, on sert comme argument, des arguments économiques: le prix de la balance qu'on a pu payer autrefois, les aménagements qu'on a pu faire, le site est déjà pollué. Pourquoi pas? Les gens sont habitués au site. Merveilleux! On va continuer.

3470

3475

3480

3485 Et je trouve que c'est un argument très faible et très dangereux de servir à outrance cet argument-là. Ce qui veut dire pour toutes les populations qui n'ont pas de site et chez qui on pense pouvoir faire un site, que le danger pour elles, ça va être d'accepter un site dont la durée de vie serait tant, qu'on va extensionner à l'infini et qui, à un moment donné, va devenir un monstre qui va rester dans le décor, parce que tout le monde va décider des autres municipalités ou des MRC avoisinantes que: on est très contents que ça soit situé là, et on vous le laisse à perpétuité.

3490 Je n'ai pas été très convaincu là-dessus par les arguments de la MRC des Laurentides. On y reviendra.

3495 On ne faisait pas tellement de projection et, moi, j'ai trouvé dans les documents qu'on a fait imprimer sur Internet, mais qui étaient des documents touchant l'agrandissement du site, on fait une projection jusqu'à la 72e année, à la fin de l'exploitation du site.

C'est-à-dire que trente-cinq ans après la fin du site, de 2005 à 2072, on parle de soixante-dix ans en tout, mais on fait la projection des matières qui vont se dégager du lixiviat, en tout cas, semble-t-il, qui va être produit par le site.

3500 Je trouve étrange, sans doute vous allez me dire que c'est des modèles, on modélise la chose, puis, tranquillement, on fait descendre la quantité pour en aboutir à une 72e année. À la 71e année... non, je vais commencer avec la 67e année: 3 630 tonnes de lixiviat qui serait produit, si j'ai bien compris. La 68e année: 3 630. La 69e: 3 650. Oups! On monte un peu, je ne comprends pas trop, mais c'est ça. La 70e année: 3 630. La 71e année: 3 650, encore une
3505 petite remontée. Et la 72e année, on voit une chute vraiment dramatique de production de lixiviat, qui n'en libère plus que le tiers de l'année précédente, à savoir 1 200 tonnes. Alors, je me dis que la chute est dramatique et très forte pour une 72e année.

3510 On refuse de faire des projections quand on parlait de population. J'ai essayé d'en faire – vous avez dû lire mes élucubrations un peu – mais j'ai essayé d'en faire, pour dire, écoutez, le minimum que je voudrais, c'est de savoir vraiment, un, quand le site va ouvrir, c'est même pas en 2001 – dont on nous a servi les chiffres et on s'en est tenu à ces chiffres-là – mais en 2005 où le site va s'ouvrir, la vérité de ces chiffres-là, je n'ai jamais eu de réponse claire.

3515 On m'a parlé d'une population en tout, 75 000, et là, j'ai essayé vraiment de démêler toutes ces choses-là en relisant les notes des séances qu'on a eues, essayé de voir clair à travers ça. Moi, je n'ai pas vu clair. J'ai essayé de faire mes propres projections donc pour en arriver à des chiffres. Peut-être un peu farfelues, je ne suis ni démographe ni prophète, oui, plus prophète que démographe, mais pour en arriver à des chiffres qui me donnaient des quantités qui étaient
3520 loin de celles qui nous étaient présentées.

C'est-à-dire que j'arrivais à la base – je ne veux pas recommencer tout l'exercice que j'ai fait – mais avec une quantité disons dans sept ans, huit ans, ou quelque chose comme ça, qui dépassait les 50 000 tonnes de déchets par année, qui était le minimum en deçà duquel on avait

3525 le droit de ne pas brûler les biogaz. Et, ça, c'est un des éléments, moi, qui me tanne le plus. C'est qu'on joue sur: oui, on a le droit, on a 30 000 tonnes. Le permis est pour 30 000 tonnes. Même si dans un avenir rapproché, je veux dire, sans doute qu'on va dépasser ce tonnage-là, mais on va être pris, on va avoir obtenu un permis qui nous permet de ne pas faire ce que normalement on devrait faire. Ça, c'est des aspects, pour moi, je ne sais pas comment vous
3530 dire, mais ça me déçoit disons amèrement.

Or, les chiffres, je me suis amusé de plusieurs façons à essayer de suivre les chiffres et d'essayer de suivre les raisonnements de la MRC des Laurentides qui ont dit être copropriétaires du site d'enfouissement ici et qui ont tendance – en tout cas, moi, c'est comme ça que je les sens
3535 – à vouloir vraiment essayer de régler le plus gros de leur problème de déchets ici. C'est-à-dire que pour les 30 prochaines années, nous allons être la belle petite sous-région entre ici et Labelle, entre ici et la municipalité des Laurentides qui va recevoir tous les déchets.

Il y a un élément dont j'aimerais parler, parce que c'est un élément sur lequel on a beaucoup insisté pour essayer de savoir la vérité, encore une fois avoir quelques chiffres sur ce à
3540 quoi on devait s'attendre au niveau touriste, au niveau récréationniste, au niveau excursionniste. Et, en lisant un peu, puisque j'en avais pas de réponse, je n'ai eu aucune réponse de chiffres approximatifs, rien, un néant total, «ça va augmenter, ça va devenir gros», mais aucun chiffre.

Et, en lisant un peu, en retrouvant sur des sites Internet, j'ai vu qu'en 2001, j'ai annexé les deux articles à mon mémoire, en 2001, il y aurait eu 2.3 millions de visiteurs à la Station
3545 Tremblant. Ce qui fait du monde à la messe. Ce que je me demande, c'est: est-ce que ces gens ne font aucun déchet, se promènent, je veux dire, impunément, font très peu? Ou c'est des va-vite, ils viennent, ils partent, puis ils vont aller faire leurs petits besoins ailleurs?

Ou il y a quelque chose pour moi que je ne comprends pas à l'intérieur de ces mathématiques-là, qui font que dans une région comme ici, quand on parle d'une base de 2.3
3550 millions de visiteurs – je pense que c'est été-hiver, c'est à longueur d'année, c'est des stations de ski et tout – donc, dans la seule région là-bas, je me dis que dans la région globale...

Moi, quand je vais à Mille et un Pots à Saint-Donat, on voit bien qu'il y a du monde qui vient se promener dans la région. Est-ce que tout ça ne crée pas comme une espèce de pouvoir, une pression qui va finir par être sentie par le site ici.

On parlait de 2.3 millions de touristes excursionnistes dormant à l'hôtel et simples visiteurs pour la journée qui ont passé du bon temps. Et ce chiffre déjà fort respectable devrait se gonfler à
3560 4 millions – en tout cas, c'est les possibilités qu'il y a – comme vous pourrez le lire dans les articles joints au présent mémoire, lorsque les phases III et IV du développement de la montagne seront complétées. Cela est prévu pour 2010, soit dans à peine six ans. Disons sept, on n'est
3565 pas rendu en 2004. Et je ne parle pas des autres touristes récréationnistes, échangistes de tout poil qui se permettent de visiter impunément, sans être comptabilisés, les sentiers pédestres, les pistes cyclables, les chemins de bois de notre merveilleuse contrée.

3570 Vous vous demanderez sans doute pourquoi je me permets de faire allusion à ces
pauvres hères qui doivent bien consommer la moitié de ce que les résidents permanents
consomment dans une journée et produire des déchets en conséquence. Ce qui du point de vue
des déchets domestiques correspond au moins à une augmentation de... combien? Disons...
non. Ne disons rien. Je n'ose pas rajouter les tonnages de déchets produits, tellement la hausse
est vertigineuse, dans mes calculs à moi. Cela dit, je suis un simple amateur. C'est comme si je
3575 jouais aux quilles avec des professionnels.

Si j'ai bien compris, tous les déchets générés par la MRC des Laurentides, dont voici le
programme encore officieux mais qui trace quand même profondément le sillon à suivre, seront
empilés chez nous. Je ne parle pas des déchets qu'on va récupérer. Je parle des déchets qui
3580 vont être dompés ici.

En voici quelques extraits. Bon, c'est le document DB-18, page 2. Un nouvel
encadrement organisationnel. Le concept retenu sous-entend une importante réorganisation de la
gestion actuelle des matières résiduelles sur le plan régional. Sur la base du principe de
3585 l'imputabilité financière et fonctionnelle de chacun des systèmes proposés, la MRC préconise la
révision du monde organisationnel en privilégiant, dans un premier temps, son organisation, afin
d'exercer éventuellement la compétence en gestion des matières résiduelles pour la totalité de ses
municipalités.

3590 Si je continue, les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables seront
étendues à moyen terme à l'ensemble des municipalités du territoire en intégrant à la fois les
résidences et la totalité des ICI, y compris le pôle touristique de Tremblant. Des adaptations
particulières seront effectuées afin de desservir certains lieux touristiques et établissements
d'envergure.

3595 Le système projeté requerra des investissements importants pour la mise à niveau d'un
réseau multifonctionnel et décentralisé d'équipements: mise en place d'un complexe régional de
traitement à l'emplacement du site de Marchand où se destinera l'essentiel des matières
résiduelles originant de la MRC des Laurentides.

3600 Pour moi, c'est un passage qui est très important. On me dit, ici, que l'essentiel des
déchets de la MRC des Laurentides va rejoindre le site ici. Et si on vous parle d'une augmentation
annuelle ces temps-ci, dans la MRC des Laurentides, de 8.8 % de la population par année – ça,
j'ai trouvé ça dans le PGMR, je crois que c'est dans le PGMR – pardonnez-moi si je n'ai pas
3605 toutes les données, il a fallu qu'on les lise très vite. Mais si je parle de ces chiffres-là, j'arrive en
2005 avec des populations de 24 % supérieures et, là je n'ai pas fait le calcul en disant un vrai 8
%, et en rajoutant 8 %, de 25 à 30 % supérieures à ce qu'elles sont aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

3610

Peut-être une minute encore, monsieur Le Bourhis.

M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :

3615

Tabarnouche! À l'allure où il faut lire ici, on va devenir fou. C'est dommage, parce que j'avais bien des choses.

3620

Là, je voulais parler des membranes. Je voulais parler des phénols, parce qu'on a parlé des phénols. Moi, j'ai lu des articles qui disaient que les phénols pouvaient être directement source de cancer. Parce qu'il y a eu une discussion avec vous, monsieur Villeneuve, et on me disait que les phénols, c'était dans la nature et puis, après ça, par quelques calculs que vous avez faits, bien, on a démontré qu'ils étaient plus que dans la nature.

3625

J'aurais aimé aussi parler des membranes, parce que j'ai un article, je pense, qui est assez percutant sur comment une membrane peut percer. Qu'est-ce qui peut arriver à une membrane. Je pense que vous l'avez avec vous.

3630

Je vais tirer mes conclusions. Les deux jours de la première partie de l'audience se sont avérées des journées particulièrement frustrantes. Certes, nous avons eu droit à de nombreuses réponses sérieuses et bien documentées. Mais nous avons également éprouvé souvent la désagréable sensation de devoir renoncer à obtenir une réponse claire et simple à nos questions pourtant parfois bien simples.

3635

Un exemple. La question posée par monsieur Réal Franc, que l'on retrouve à la page 29 des notes DTI, et dont le libellé se lit comme suit: «Quels sont les inconvénients d'avoir un site d'enfouissement à proximité de chez soi?» l'échange qui suit n'était pas très très éclairant, disons.

3640

Alors moi, je dis que pour le moment, pour toutes ces raisons invoquées dans le document et au premier chef, parce que l'on ne connaît pas les vrais chiffres – et ça, je le dis, on a essayé de les avoir, moi, je n'ai pas senti que je les avais, je n'ai pas pu travailler avec des chiffres qui étaient simples, stables, puis avec lesquels on pouvait faire des extrapolations quelconques qui pouvaient nous rendre au moins jusqu'en 2010, bon Dieu! on n'est pas loin de 2010 – le projet doit être refusé.

3645

Pour le moment, la solution pourrait être d'exporter les déchets vers un centre où l'on récupère les biogaz et où on traite le lixiviat qui n'a, dès lors, plus besoin d'être rejeté dans un cours d'eau. Surtout quand l'avenir de la région passe certainement par la qualité de ses eaux.

3650

Alors, là, j'ai un autre article, mais je ne vous le lirai pas, je n'ai pas le temps. Je pense que j'ai épuisé ma minute. Je vous remercie beaucoup. J'ai essayé de faire un travail -- bref, j'étais resté sur les sensations qu'il y avait, il y a deux semaines, puis j'en avais pour un mois.

3655 Je veux simplement vous dire, en terminant, que j'ai rejoint aujourd'hui l'attaché politique du ministre, avec qui je vais avoir une conversation demain. Parce que j'ai demandé que la commission – puis ce n'est peut-être pas mes affaires, mais je le fais pareil – soit extensionnée, parce que je trouve les délais un peu courts. Alors, je vais parler demain, il y a un sous-ministre qui est au courant de ma demande.

3660 Parce que je trouve qu'on nous a remis des documents très tard, que je n'ai pas eu tous les documents et que si je veux faire une analyse qui me convienne, qui me plaise un peu et avec laquelle je me sens confortable, bien, ça me prend plus de temps que le temps qui nous était imparti. Un point final.

3665 Et, comme je vous dis, moi, c'est l'affaire qu'on a peu de temps pour essayer d'influencer. Puis ce temps-là est précieux, puis je veux le faire comme il faut. C'est tout. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

3670 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

3675 Effectivement, vous dites beaucoup de choses dans votre mémoire aussi. Je voulais revenir sur certains éléments. Entre autres, vous parlez à la page 7, à un moment donné vous dites que: «Entre le voeu pieux d'un taux de récupération idyllique de 60 %...», j'aimerais que vous nous expliquiez un peu c'est quoi que vous entendez par cette affirmation-là.

M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :

3680 Je trouve que c'est très bien, puis c'est vraiment très joli. Puis j'ai lu aujourd'hui, d'ailleurs, dans *Le Devoir*, il y avait un article sur Recyc-Québec, sur les statistiques de Recyc-Québec qui ont été -- vous ne le saviez pas? Je vais vous l'apprendre. Que le ministre avait demandé qui soit vérifié je ne sais pas trop quoi. Bon, il n'a pas l'air très favorable à Recyc-Québec, ça c'est une opinion que j'ai en voyant comment il réagit avec eux. Mais l'étude a dit que leur façon de fonctionner était bonne, que ce qu'ils disaient était bon.

3685 Alors, on parlait d'un taux de récupération de, je pense qu'on a une masse de 20 % en réalité sur toute la masse des déchets. C'est 20 %. Et quand on arrive à 65 % de récupération, moi, je trouve le chiffre assez fort.

3690 Je me promène ici dans la région, je vois des bacs verts. L'été, il y a une semaine sur deux où on récupère les bacs verts. L'autre semaine, on ne récupère, je pense, que les déchets domestiques. Et je vois bien que la quantité me semble faible par rapport en proportion, disons, de ce qu'on jette comme poubelle ou ce qu'il y a comme grosse poubelle à l'extérieur. Il me semble que c'est beaucoup. Ça, c'est visuel.

3695

Écoutez, ce n'est pas une étude. Je me dis, bien si on fait 60 %, il me semble qu'on m'en annonce beaucoup, là, pour ce que je peux voir. Alors, ça part d'une réflexion.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3700

Vous êtes perplexe sur...

M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :

3705

Un peu.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

... l'effort à fournir pour atteindre.

3710

M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :

Quand je parle aux gens aussi. Parce que les gens me disent que ça se fait avec plus ou moins de sérieux. Même des gens qui travaillent au site d'enfouissement, qui étaient ici lors de la première rencontre, avec qui on a parlé dans le stationnement, nous ont dit que, vraiment, un, que le travail... bon, ils n'ont pas critiqué leur travail, mais ils ont peut-être critiqué les citoyens qui mettaient un peu n'importe quoi encore dans la récupération. Alors, ils nous ont dit qu'ils trouvaient vraiment toutes sortes de choses, dont j'aime mieux ne pas parler ici, parce que c'était assez phénoménal.

3715

3720

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Vous précisez à la page 8 que:

3725

«... la RIDR contrôlée dans les faits par les représentants de la MRC des Laurentides».

M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :

Quand on a douze municipalités qui viennent de la RIDL et six petites municipalités ici, bien, je veux dire, le rapport de force me semble évident. Moi, j'appelle ça, ce que ça me donne comme impression, je ne sais pas si mon impression est juste, il y a des élus, puis tout le monde se parle, tout est merveilleux, on a essayé de leur parler aussi, je ne sais pas si c'est un choix aussi libre que ça de continuer dans le sens où on continue. C'est-à-dire, je ne vois pas comment on pourrait se sortir de ce carcan-là. On a l'air d'être pris dans quelque chose pour l'éternité.

3730

3735

Je ne vois pas comment on pourrait dire, puisqu'ils sont copropriétaires du site... moi, j'aimerais ça à un moment donné essayer de partir une petite cabale pour dire: «On retrouve notre indépendance. Possédons notre site et faisons quelque chose avec.» Tandis que dans les

3740 circonstances actuelles, je trouve qu'ils ont beau jeu de venir et de nous raconter, nous chanter des pipes en nous disant qu'on est un site idéal, qu'on est bien situé, puis qu'on fait bien ça.

3745 Avec leurs besoins qui s'en viennent, j'ai une très grande peur. J'ai vraiment peur. Parce qu'on est très près du site. Je veux dire, écoutez, 3 kilomètres, c'est vraiment pas loin. J'ai peur, moi. Je ne me sens pas du tout confortable avec l'agrandissement étant donné les chiffres qui s'en viennent, étant donné les 4 millions de touristes. J'ai vraiment peur de la vérité.

3750 Je vous dirais que quelque part, là-dessus, pourquoi on ne répondait pas aux questions directement. Je regrette, mais je l'affirme. Pourquoi on ne répondait pas directement aux questions qu'on posait pourtant très simplement durant les premières audiences. Je ne réussissais pas à avoir de chiffres. Je ne réussissais pas, je vous jure. J'ai essayé.

3755 J'ai relu les notes, puis les chiffres étaient vaseux – «On parle-tu de ça? Oui, mais on revient. Est-ce qu'il faut refaire la présentation? On repart la présentation – à des questions pourtant simples et élémentaires. À proximité, quels sont les inconvénients? Je ne pense pas avoir plus simple que ça. On se demande qu'est-ce qu'on entend par proximité. Est-ce proche-proche? Proche-loin? Proche-moyen? Je trouve ça absurde. Je trouve ça totalement absurde, O.K.? La proximité, c'est la proximité.

3760 Et je ne veux pas parler contre la MRC des Laurentides, quand c'est monsieur Bouliane qui répond à cette question-là, je trouve que c'est de mauvais aloi. Parce que dans les notes, vous retrouverez qu'au moment où la question a été posée, c'est monsieur qui est intervenu. Je ne crois pas qu'il réside dans le secteur. Je ne crois pas qu'il connaisse, je veux dire, les effets immédiats du centre d'enfouissement sur la population.

3765 Votre question était pertinente. Je n'ai pas trouvé que la réponse était dirigée à la bonne -- vous ne l'avez pas dirigée à la bonne personne. La personne qui a répondu, je trouve que ce n'était pas vraiment celle que je m'attendais qui aurait répondu.

3770 **LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais savoir, monsieur Lacoste... monsieur Le Bourhis...

M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :

3775 Appelez-moi jamais monsieur Lacoste.

LA PRÉSIDENTE :

3780 Ça m'a échappé. Alors, monsieur Le Bourhis, vous n'êtes pas le seul. Les gens semblent, en tout cas je constate ce soir, être étonnés que, bon, le site soit probablement en grande partie utilisé par les municipalités de la MRC des Laurentides. Est-ce que vous découvrez ça ces jours-ci ou est-ce qu'il y a eu de l'information qui a circulé? J'essaie de comprendre.

M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :

3785

Oui, je vous comprends. Je l'ai découvert plus ces temps-ci, mais ça fait un bout de temps que ça me travaille, tout ça. Parce que j'ai visité le site, j'ai été y mettre des déchets et tout et, bon, je vous dirais que le type de visite qu'on a faite l'autre jour ne m'a pas satisfait du tout. Je veux dire, on a été tenus loin du vrai débat qui était le tas qu'on voyait là-bas. Ça, j'aurais aimé

3790

ça qu'on y aille et qu'on nous dise, bien, c'est ça. Et ça fait un bout de temps que ça me travaille et ça fait un bout de temps que je pose des questions.

3795

Il y a des gens, surtout ceux qui travaillent là-bas, qui me répondent simplement. C'est un peu transparent. Il n'y a rien de caché. On parle, on parle. On voit ci. On voit ça. Tandis que là, depuis trois semaines, bien, moi, je n'ai pas senti la même approche, disons. C'est que, ou on se méfie, on a peur que le projet soit magané, notre projet original, parce que si on donne trop de renseignements, les gens vont être plus suspects, plus susceptibles de *bucker*, de dire non et tout. Mais je n'ai pas senti, depuis le début, depuis la première présentation à laquelle j'ai été à Marchand, à la mairie de Marchand en haut, la Municipalité de Marchand, je n'ai pas senti que

3800

l'approche était.. oui, on voulait vendre le projet. Ça, c'était clair pour moi.

3805

Mais je veux dire, à un moment donné, ça ne veut pas me descendre dans la gorge aussi facilement que ça. Je suis un gars qui questionne – c'est un peu mon métier aussi – je suis un gars qui questionne, puis ça ne voulait pas passer aussi simplement qu'avec les schémas, puis on présente des acétates. Moi, les présentations Power Point, ça ne m'impressionne pas du tout. Je pense que j'en ai assez vu dans ma vie.

3810

Alors, oui, j'ai un intérêt. C'est vieux mon intérêt pour la nature, disons. Peut-être que durant les années, quand on a 30 ou 40 ans, je veux dire, on s'occupe plus des enfants, ces choses-là, on s'occupe moins de ça. Mais, je veux dire, ce n'est pas un intérêt neuf, c'est un intérêt persistant.

3815

Et, là, j'ai une occasion, une belle occasion pour essayer au moins de donner ma mesure là-dedans, en toute modestie, parce que je ne sais pas les résultats que ça va donner. Mais là, j'ai décidé d'y aller, puis de foncer le plus loin que je peux. Juste en voyant, puis en me disant: bien, qu'est-ce qu'on pourrait faire pour ne pas avoir du lixiviat qui va être quand même dompé dans la rivière.

3820

Pour moi, c'est invraisemblable. C'est comme si on était rétrogrades. Oui, les critères sont là. Au sens de la loi, on ne tue pas des animaux. Au sens de la loi, l'avifaune n'est pas maganée. Bien, le sens de la loi, je m'en fous carrément. Moi, je suis un citoyen, puis le sens de la loi, c'est ce que je vois, puis ce que je sens. O.K.?

3825

Alors, c'est ça. Le putain de tuyau qui s'en va vers la rivière, pour moi, c'est un peu mon petit scandale. Je ne crois pas au 1 pouce. Je ne crois pas que si je projette des projections un

peu plus loin, on va m'arriver avec un petit tuyau d'arrosoir. J'y crois pas du tout. Je n'y crois pas. Je ne peux pas y croire.

3830 Dès que je fais des projections de population, qu'on me disait que c'était tellement compliqué de faire des projections de population, c'est drôle, je suis né sur une planète où on était 2.5 milliards, on est rendu 6 milliards. Puis il y a des gens qui le prédisaient qu'on serait 6 milliards à peu près vers ces temps-ci. Ils ne pouvaient pas me dire l'année, ils ne pouvaient pas me dire l'heure exacte, mais on pouvait prédire qu'il y aurait 1 milliard de Chinois. On prédit 1 milliard en Inde, 1,3 milliard. On prédit que l'Inde, dans vingt ans, va être le pays le plus peuplé.

3835 Mais on n'est pas capable ici de se dire qu'on va avoir un accroissement de la population? On n'est pas capable de projeter un peu dans le temps? Je suis bien étonné de ça, madame. Excusez-moi.

3840

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais revenir sur une annexe que vous avez jointe à votre mémoire.

3845

M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3850

En fait, vous avez fait un parallèle entre des propos qui ont été tenus lors de la première partie de l'audience à Marchand et qui ont été tenus à Rimouski sur des thèmes. Et j'aimerais savoir quel était votre objectif.

3855

M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :

Mon objectif était simple. C'est de montrer qu'à un moment donné, on arrive avec les mêmes sortes de... si on en parle, il va falloir qu'on en cite un. On arrive avec le même phrasé. On arrive avec les phrases soulignées, alors on arrive avec:

3860

«Au niveau de la végétation à Marchand, il n'y a aucune mention d'espèces menacées qui se retrouvent dans notre secteur directement concerné par le projet. Le couvert forestier de la majeure partie de la zone d'étude est dépourvu de végétation. On arrive avec un impact résiduel négligeable.»

3865

Bon, négligeable. Quand c'est moyen, ce n'est pas moyen. Quand on dit le mot *moyen*, c'est pour dire: oui, moyen, mais pas moyen, en fait. C'est faible, mais on est obligé de dire moyen.

3870 Bon, alors, j'arrive à Rimouski:

«Au niveau de la végétation, ce qu'on retrouve sur le site, il n'y a pas de dimension d'espèces rares ou susceptibles d'être désignées.»

3875 Moi, c'est une méthode, une façon de parler, ça. On m'arrive avec des espèces désignées. Est-ce que ça m'intéresse? Oui, d'un certain côté. Mais ce n'est pas ça la réponse que j'attends. Ce n'est pas ça que j'attends. Qu'on ne me dise pas que: «Légalement, d'après ce que dit la loi, il n'y a pas une espèce là-dedans qui est rare, qui serait en voie d'extinction.» Ce n'est pas ça que je veux savoir, moi. Est-ce qu'il y en a? Quelle influence ça va avoir?

3880 Alors, je fais juste un parallèle, parce que j'ai trouvé que la méthode était un peu semblable. Ce que je peux vous dire là-dessus à Marchand, donc, dans les odeurs:

3885 *«Ce que je peux vous dire là-dessus, c'est qu'au niveau du vécu, il n'y a aucune plainte qui a été relevée quant à des problématiques d'odeurs des gens qui se retrouvent aux environs.»*

À Rimouski:

3890 *«Il n'y a aucune plainte qui concerne les odeurs qui émanent du site actuel.»*

Excusez-moi, là, mais pour moi, ce que je viens d'entendre ce soir, puis ce qu'il y a là-dedans, qui est une répétition, en fait, un style d'approche, une approche, bien, je veux dire, elle ne me donne pas accès à ce qui est dans les faits. C'est comme dire: «Écoutez, là, on est blancs. Vous ne pouvez pas juger là-dessus. Taisez-vous. Au sens de la loi, on est corrects.»

3895 Moi, je pense que comme citoyen, j'ai le droit de dire que la loi, je la respecte, mais ce n'est pas ça que je suis en train de me dire. S'il y a un débat d'avocats, il y aura un débat d'avocats au sens de la loi. Moi, ce dont je veux entendre, c'est les oiseaux ici. Est-ce qu'il reste quelques hirondelles? Est-ce qu'il y a quelque chose qui peut être affligé par ça, affecté par ça?

3900 Oui, ça, ça m'intéresse de le savoir.

LA PRÉSIDENTE :

3905 J'aimerais peut-être une dernière question. Est-ce que vous auriez souhaité, les citoyens de la Ville de Rivière-Rouge, que les élus vous informent concrètement de ce qui allait se passer avec l'enfouissement dans le site projeté?

M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :

3910 Oui, absolument. Moi, je pense que là où il y a, en tout cas, un petit manque de ce côté-
là, c'est que nous, on s'en est rendu compte, et là, on s'est, nous, réveillés nous-mêmes. On
s'est secoué les puces. Mais, je veux dire, il aurait été intéressant, comme j'ai vu dans d'autres
municipalités où des élus ont pris position, ont dit des choses, je ne les ai pas entendus ici. Oui,
ça nous fait de la peine. Oui, ça fait que le débat a été un peu court. Oui, j'aurais apprécié que
3915 dans la région, il y ait un débat, puis je vous jure que j'y aurais participé.

Parce qu'au début, ce que j'ai essayé, c'était plus de provoquer un débat en même
temps. Je n'ai pas toutes les notions qu'il faut pour aller au bout de mes raisonnements. C'est-à-
dire, il faudrait que j'assimile beaucoup de choses. Je ne deviendrai jamais un professionnel là-
3920 dedans. Mais je trouve ça dommage qu'il n'y ait pas eu de débat. Un vrai débat de société, ici.

Et que même les gens des municipalités, quand on a essayé de dialoguer avec eux, avec
les responsables, on n'a pas eu une écoute très très forte, je peux vous le dire. Ça a été des
choses de couloir. Même, ce soir, on essaie à un moment donné, juste quelques petits mots,
3925 des échanges: oui, on accepte ça. Non, on trouve ça correct. À un moment donné, tu aurais
presque envie de démissionner, tellement le débat n'est pas de haut niveau.

Alors, vous nous avez donné comme commission, j'ai remercié le ministre d'avoir fait une
commission, parce que ça a élevé, ça a fait qu'il y a eu un débat. Mais je ne pense pas que s'il
3930 n'y avait pas eu de commission, qu'on aurait eu un débat. Il y aurait eu des protestations, ça, je
peux vous le dire, véhémentes, mais je ne pense pas qu'il y aurait eu un débat social. Et ça
mérite, des décisions comme ça qui engagent l'avenir une région pour trente ans à venir, ça
mérite un débat.

3935 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Vous traitez, dans votre mémoire, vous faites une certaine démonstration de l'importance
de l'industrie récréo-touristique du secteur.

3940 **M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :**

Oui.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3945

Puis vous dites: «*Cela mérite que l'on traite la région aux petits oignons.*»

M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :

3950

Oui.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

3955 C'est quoi exactement? J'aimerais que vous élaboriez un peu sur le message qui est associé à ça.

M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :

3960 Je vais juste citer un petit extrait d'article, un texte trouvé sur un site Internet – des fois tu les perds de vue, tu les *download*, puis tu ne sais plus où, c'est ce qui m'est arrivé – alors, que j'ai trouvé sur Internet, dont j'ai perdu la référence malheureusement:

3965 *«Le secteur centre de Saint-Jérôme à Labelle représente le coeur touristique et récréatif des Laurentides. Entraîné par la locomotive Inrawest, il est soumis à un développement rapide pour la villégiature, la récréation et le tourisme. De plus, une population grandissante et vieillissante, qui cherche la nature, s'y établit de manière permanente.»*

3970 J'ai écrit quelque part aussi, en étant en auto avant-hier, j'ai entendu qu'à Lac Nominique, il y avait eu 400 permis qui ont été délivrés pour la rénovation de maison. Et la plupart, ce que disait en tout cas le commentateur, le présentateur, la plupart était pour des hiversations. Ça veut dire qu'il y a du monde qui va rester plus en permanence ici. Il parlait aussi de vingt nouveaux – ce n'est pas grand le Lac Nominique – des vingt nouveaux permis pour la construction des maisons.

3975 Je disais que là, on nous dit qu'on est au coeur d'une région touristique. Moi, j'y crois. Ici, on n'a rien qu'à voir l'été comment ça passe, comment le trafic qu'on a, on est encore ici Labelle, on est à 30 minutes de Mont Tremblant. J'ai même essayé à un moment donné, il y a dix ans, il y a huit ans, avec ma femme, de faire un théâtre d'été à Labelle. Je leur avais proposé: «Je vais vous monter un théâtre d'été.» Ils ont décidé de faire un restaurant à la place ou autre chose. Bon,
3980 grand bien leur fasse.

3985 Mais j'y croyais à la région. Je croyais que la région a un potentiel intéressant de tourisme. Et de voir un site d'enfouissement près d'une route – moi, on me dit que c'est un grand avantage; peut-être pour les camionneurs, mais certainement pas pour les autres – avec une rivière qui va être polluée par un tuyau, n'appelons pas ça autrement, dans les normes mais polluée quand même, j'ai trouvé que c'était une régression. Ce n'était pas un progrès pour moi, mais une régression. Et, oui, je crois que la région a un avenir récréo-touristique.

3990 Nous avons un lac, nous avons un grand domaine qu'on veut éventuellement développer. Mais, je veux dire, c'est évident que si les gens de Labelle peuvent sentir les vidanges, vous vous doutez bien qu'on peut les sentir, nous autres aussi, de temps en temps. Je trouve que la région sacrifie beaucoup en implantant le site ici, tout près, en fait, du coeur touristique. Je trouve qu'on sacrifie beaucoup au lieu de trouver un terrain plus adéquat. C'est ça ma sensation.

3995 Et, ma sensation, comme je vous ai dit au début, bien, essayez de dire aux municipalités qui acceptent le site, qu'elles ne tombent pas dans un enfer total de renouvellement, d'agrandissement, de tamponnage, de compression et de tout ce que vous voulez. Je trouve que le message est mauvais pour les nouvelles municipalités.

4000 Je pense que s'il y a d'autres municipalités qui sont en train de se faire passer un petit sapin – j'appelle ça un petit sapin – moi, je vais prendre contact avec eux pour leur dire: «Écoutez, franchement, si vous dites oui une fois, protestez avant de dire oui. Si la condition est un agrandissement perpétuel, une vocation qu'on nous colle sur le dos pour l'éternité, refusez-la. Refusez de devenir les gens dont on dit: vous êtes maintenant, c'est la vocation de la région. C'est votre vocation, les vidanges.»

4005 Ils pourraient agrandir le centre d'enfouissement, que je serais d'accord. On a donné du côté des poubelles qui ont été enfouies et mal enfouies. Mal enfouies dans l'ancien site.

4010 En 94, au lieu d'aménager, tel que demandé par le ministère, d'aménager un site où on aurait des membranes, on a décidé pour des millions de raisons économiques et autres – je ne veux pas le savoir – mais on a décidé de continuer à enfouir selon la vieille méthode qu'on savait pertinemment, à partir de ce moment-là, qu'elle était mauvaise pour l'environnement. Jusqu'à aujourd'hui où on fait une demande, où, là, on arrive, on a de très beaux principes et tout.

4015 Mais on a pris quand même tout ce temps-là pour des raisons... il y a des raisons. Je ne veux pas blâmer directement des gens. Il y a des raisons: économiques, bon, je ne sais pas. Mais c'est quand même ça le résultat. On a retiré sa demande. On est resté. On a continué à enfouir comme on enfouissait et, là, on arrive et on invoque un peu l'urgence.

4020 Écoutez, je veux dire, ne faisons pas semblant que ça n'arrivera pas à un moment donné qu'on ne va pas dire: «Bien, là, là, on n'a plus de place. puis c'est fini. Puis il faut avoir le permis tout de suite.» C'est ma crainte. C'est ma peur. C'est ça que j'ai essayé d'exprimer ce soir.

4025 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, monsieur Le Bourhis.

4030 J'inviterais maintenant, messieurs Pierre Borduas et André Brunet de la MRC Antoine-Labelle. Bonsoir, messieurs!

M. ANDRÉ BRUNET :

4035 Bonsoir, messieurs, dame! André Brunet, je suis aussi préfet de la MRC d'Antoine-Labelle. Puis si vous voulez, dans un premier temps, je demanderais à monsieur Pierre Borduas, qui est le directeur général de la MRC, de survoler un peu le mémoire que nous vous avons présenté.

LA PRÉSIDENTE :

4040 Parfait.

M. PIERRE BORDUAS :

4045 Alors, j'irai au plus rapide. Je vais donc résumer notre bref mémoire. Compte tenu que le lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand dans la municipalité, la nouvelle Ville de Rivière-Rouge, est situé sur le territoire de la MRC, le conseil de la MRC tenait à faire des représentations auprès du BAPE, de façon à se positionner même si actuellement notre PGMR, comme mentionné dans notre mémoire, n'est pas encore complété.

4050 Je vais vous faire grâce de la situation de certaines donnée générales que vous avez dû voir ailleurs dans des présentations. À la page 5 de notre mémoire, on se positionne un peu au niveau de la gestion des matières résiduelles sur notre territoire. Et on situe un petit peu où la MRC se situe. Et on mentionne que mise à part donc la gestion de 9 dépôts en tranchée dans nos vastes territoires non municipalisés, non organisés, alors on n'a pas, historiquement, pris de
4055 responsabilité en matières résiduelles au niveau de la MRC.

Pour toutes sortes de raisons, depuis le milieu des années 80, ce sont des régies intermunicipales, une dans la Lièvre, l'autre dans la Rouge, qui ont été formées à l'instigation des diverses municipalités pour gérer les deux lieux d'enfouissement sanitaire que vous connaissez,
4060 donc, un ici à Rivière-Rouge et l'autre à Mont-Laurier.

Et, au fur et à mesure, il s'est créé une troisième Régie, celle des Hautes-Laurentides, et qui gère aujourd'hui à la fois le centre de tri et toute la question de la cueillette des matières résiduelles à 2 voies.
4065

Alors, comme vous le savez aussi, la Régie de la Rouge a étendu sa clientèle à des municipalités de la MRC des Laurentides et ce qu'a fait aussi la Régie des Hautes-Laurentides au niveau de la récupération.

4070 Et, sur notre territoire, au moment où on se parle, sur les 15 municipalités, compte tenu qu'on a eu récemment des fusions, alors on en a 14 qui recyclent toujours via la Régie des Hautes-Laurentides, et les enfouissements ont lieu soit à Mont-Laurier ou encore ici à Rivière-Rouge.

4075 Alors, dans notre schéma d'aménagement, on vous cite quelques extraits qui, je pense, est important de souligner. Alors, notre schéma d'aménagement révisé précise donc que la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Marchand – aujourd'hui Rivière-Rouge – et de Mont-Laurier prohibe les activités incompatibles avec la gestion des résidus dans l'affectation de *Salubrité publique* de notre schéma, et que soient spécifiquement permis les sites
4080 d'enfouissement techniques et les lieux d'élimination, de traitement, de recyclage et de transfert des déchets dangereux. C'est l'objectif 23 donc qu'on retrouve à la page 48 de notre schéma.

Et, un peu plus loin, l'objectif 24 dit que les autres municipalités prohibent – donc, c'est un objectif du schéma – sur leur territoire les sites d'enfouissement technique et les lieux d'élimination de traitement et de recyclage des déchets dangereux.

4085

Alors, cette position des maires confirme ainsi la présence de deux lieux d'enfouissement et limite leur nombre sur le territoire. Donc, il n'est pas question d'en avoir d'autres.

4090

Le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC – on l'a entrepris, il y a bientôt deux – on réalise le tout en collaboration avec la MRC des Laurentides. On se partage une ressource. Et cette entente de collaboration était d'autant plus souhaitable que les deux MRC donc utilisent certains équipements à l'intérieur des régies.

4095

Et, contrairement à la MRC des Laurentides, qui vient de déposer son projet, celui de la MRC d'Antoine-Labelle n'est pas encore complété. On vous signale que nous sommes à finaliser les orientations. On devrait valider des concepts qui devraient être complétés à la fin du mois de novembre, donc dans quelques semaines. Nous visons le dépôt d'un projet de PGMR à la fin de janvier 2004, pour une consultation publique qu'on prévoit vers la fin de mars et une adoption à la fin avril. Ça pourra peut-être varier, mais c'est l'échéancier qui est actuellement sur nos planches à dessin.

4100

Et, le 28 mai 2003, parce qu'il y a eu quand même un travail de fait depuis deux ans, le conseil de la MRC s'est positionné un peu. Je vous ai rédigé là l'extrait de la résolution du mois de mai 2003 et je vous fais grâce des attendus.

4105

Alors, en conséquence, donc, tel que recommandé par nos représentants de la MRC au comité de coordination conjoint, qui est un comité composé de représentants des deux MRC, donc:

4110

«De retenir le scénario visant le maintien du lieu d'enfouissement sanitaire de Mont-Laurier et son éventuelle transformation en lieu d'enfouissement technique, le tout devant être financé exclusivement par les municipalités de la Vallée de la Lièvre;

4115

De maintenir et de poursuivre les discussions avec la MRC des Laurentides quant à l'utilisation conjointe future du lieu d'enfouissement sanitaire de la Vallée de la Rouge et sa transformation en lieu d'enfouissement technique, et quant à la poursuite de l'utilisation conjointe du centre de tri régi par la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides, selon une formule administrative et des modalités à discuter.»

4120

Et, ça, ça rejoint le contenu du PGMR de la MRC des Laurentides. Et:

«De poursuivre la réalisation du Plan en étroite collaboration avec la MRC et par le biais du partage d'une ressource professionnelle.»

4125 Donc, on voit clairement là-dedans que la MRC désire, d'une part, conserver le site de Mont-Laurier et, d'autre part, poursuivre aussi l'utilisation du site de Marchand et du centre de tri de la Régie des Hautes-Laurentides. Donc, ça devient, évidemment dans ce contexte-là, un appui certain à cet agrandissement, compte tenu que le site a atteint sa pleine capacité.

4130 Alors, en conclusion donc, il y a encore beaucoup de discussions à tenir avec nos collègues de la MRC des Laurentides, mais c'est une position de la MRC qui implique des coûts importants, c'est évident, de maintenir un site à Mont-Laurier, mais c'est une question, je pense, d'autonomie, et aussi de contrôle sur ses sites municipaux et leur importante durée de vie qui, d'après le conseil de la MRC, l'emporte sur des vues à court et moyen termes qui pourraient être
4135 moins onéreuses. Alors, ça va être au centre du PGMR qu'on est en train de compléter.

LA PRÉSIDENTE :

4140 J'aimerais, d'entrée de jeu - tout à l'heure, madame Lacoste nous a parlé d'un plan de mise en valeur des lots intramunicipaux - j'aimerais savoir de votre part qu'est-ce que c'est ce plan de mise en valeur là, puis ça va être quoi son impact par rapport à la présence d'un site d'enfouissement sanitaire.

M. PIERRE BORDUAS :

4145 Bon, pour vous faire une histoire courte, c'est une délégation de gestion. On a signé en 2000, après à peu près cinq ans de négociations avec les autorités du ministère des Ressources naturelles, une délégation de gestion de lots publics intramunicipaux. Alors, ce sont des lots généralement libres de droit, des lots non CAFE, donc il n'y a pas d'exploitation forestière sur ces
4150 lots-là, et des lots épars un peu partout sur le territoire de la MRC. Il y en a près de 100 kilomètres carrés si on les met partout. Alors, il y a certains blocs et il y a certains lots plus épars, et il y a des petites parcelles un petit peu partout.

4155 Alors, on a signé une convention de gestion de cinq ans, renouvelable, avec les autorités du ministère qui nous ont obligés aussi à se faire un grand plan multiresources. Et, ça, c'est géré par un comité multiresources aussi.

4160 Alors, l'objectif est de mettre en valeur ces lots-là, de toutes les façons possibles, dans une optique d'utilisation multiresources. Alors, il pourra y avoir certaine exploitation forestière. Il pourra y avoir des activités acéricoles. Il pourra y avoir des activités de récréation, de tourisme, de villégiature. Alors, il y a toute une série de possibilités. On a fait une mini-tournée pour intéresser les gens à déposer des projets concernant ces lots-là et on en est à analyser certains projets.

4165 Il n'y a pas rien de prévu actuellement, au moment où on se parle, sur les lots qui sont à proximité de la propriété de madame Lacoste. Il n'y a personne qui nous a proposé de faire des projets sur ces lots-là, pour le moment. Alors, on n'a pas de contrainte évidente, compte tenu de la situation de ces lots-là, pour le moment.

4170 Il y a des activités qui nous ont été proposées dans un secteur un peu plus loin et on est en train d'analyser ça. Mais sur les lots particuliers, près de la propriété de madame Lacoste, il n'y a rien dans nos cartons pour le moment.

M. ANDRÉ BRUNET :

4175 J'aimerais mentionner, madame, qu'à travers la MRC, il y a 274 lots comme celui-là. Ils sont répartis un peu partout à travers la MRC. Plus beaucoup de parcelles de lot qu'on ne compte pas là-dedans.

4180 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que – peut-être que vous n'en êtes pas rendu là – mais est-ce que l'ensemble des lots ont été offerts? Est-ce qu'il y a des projets pour la majorité d'entre eux?

4185 **M. ANDRÉ BRUNET :**

On débute, là.

LA PRÉSIDENTE :

4190 Vous débutez? D'accord.

M. ANDRÉ BRUNET :

4195 On débute. En fait, je crois qu'il y a des projets pour certains lots du secteur de la Rouge, ici. Mais partout ailleurs, comme Sainte-Anne-du-Lac à Notre-Dame-du-Laus, en passant par Lac des Écorces, ma municipalité, les seuls projets qui existent présentement, c'est de récupérer les forêts qui sont matures. Mais c'est dans l'avenir. Puis on va s'attaquer à ça.

4200 **M. PIERRE BORDUAS :**

Les maires se sont donné certains principes, notamment de ne pas céder les lots à tous vents. Alors, de les conserver, dans la majorité des cas, publics. À moins qu'il n'y ait vraiment rien à faire de concret au niveau des lots et qui peuvent intéresser des fois un voisin pour compléter un terrain qui est trop petit ou des choses comme ça.

4205 Mais le principe retenu par les maires jusqu'à maintenant, c'est de garder ces territoires-là publics, comme ils le sont actuellement, et de les mettre en valeur, mais tout en les conservant publics.

4210 **LA PRÉSIDENTE :**

4215 J'aimerais vérifier. Vous avez entendu des citoyens tout au cours de la soirée s'exprimer sur leurs craintes par rapport à la possibilité d'agrandissement du site actuel. Il y a aussi un constat qui a été fait par certains d'entre eux, précisant qu'ils ne voulaient pas devenir la poubelle de la MRC des Laurentides.

J'aimerais savoir comment vous voyez ça, vous, de la MRC?

4220 **M. ANDRÉ BRUNET :**

Bon, vous voulez savoir comment qu'on voit ça, nous?

4225 **LA PRÉSIDENTE :**

Comment vous recevez ça?

M. ANDRÉ BRUNET :

4230 Du fait que la MRC des Laurentides vienne enfouir des déchets?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4235

M. ANDRÉ BRUNET :

4240 Écoutez, madame, il y a un historique à ça. En 84, quand les municipalités se sont prises en main, vous savez que notre MRC Antoine-Labelle fait partie de la région des Laurentides. Dans la région des Laurentides, il y a huit MRC, puis Antoine-Labelle est la dernière au bout, puis fait 70 % de la totalité de la grandeur de la région des Laurentides. Puis notre MRC est caractérisée par deux vallées: la Vallée de la Lièvre et la Vallée de la Rouge, qui sont distantes de 70 kilomètres l'une de l'autre.

4245 Donc, à peu près au même moment, des municipalités, par le fait que leur site d'enfouissement, dépôt en tranchée était plein, puis voulaient se mettre ensemble pour se doter d'équipements pour faire un meilleur travail, donc ont parti à peu près en même temps, et dans la Lièvre et dans la Rouge.

4250 Dans la Rouge, il y avait une proximité de deux municipalités des Laurentides qui s'appellent Labelle et La Conception qui, à l'origine, si je ne fais pas erreur, faisaient partie du conseil de comté d'Antoine-Labelle. Bon, en tout cas. Puis c'était comme naturel, eux, se joindre à Marchand, puis à l'Annonciation, à Nominique, puis je pense qu'il y avait une autre municipalité aussi. Puis ils ont commencé comme ça.

4255

Comme dans la Lièvre que je connais plus, on a commencé avec cinq municipalités, puis aujourd'hui, écoutez, sur les quinze qu'il y avait là, il y en a quatorze de fusionnées aujourd'hui. Puis ça a fait la même chose, le regroupement s'est fait vers le sud, puis c'était comme un automatisme, madame.

4260

Puis, en fait, moi, je vous dis que c'est tellement naturel – je ne dis pas ça pour justifier, absolument pas – mais c'est tellement naturel que quand je préside l'assemblée de la Régie des Hautes-Laurentides, je vous jure, moi, que si on ne connaît pas le lieu d'appartenance des représentants qui sont là, on ne saurait pas s'ils sont des Laurentides ou s'ils sont d'Antoine-Labelle. Les gens travaillent pour le bien commun, travaillent pour faire en sorte qu'on réussisse le mieux possible dans notre gestion des matières résiduelles.

4265

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais savoir, il y a un projet sur la table qu'on étudie. Si ce projet-là était autorisé par le ministre et que, bon, il est prévu pour trente ans, dans trente ans, quelles vont être les alternatives à l'enfouissement?

4270

M. ANDRÉ BRUNET :

Là, madame, il va falloir poser la question à mon remplaçant, ça, c'est certain, parce que je ne serai pas là. Mais je pense...

4275

LA PRÉSIDENTE :

Je vais poser ma question autrement.

4280

M. ANDRÉ BRUNET :

Oui.

4285

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que le site qui est proposé, est-ce que c'est le seul espace qu'il reste ou s'il peut être encore agrandi?

4290

M. ANDRÉ BRUNET :

S'il peut être encore?

4295

LA PRÉSIDENTE :

Agrandi.

4300 **M. ANDRÉ BRUNET :**

Agrandi, dans le sens que le site actuel serait agrandi au lieu...

LA PRÉSIDENTE :

4305

C'est-à-dire, vous prévoyez un agrandissement...

M. ANDRÉ BRUNET :

4310

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... pour les 30 prochaines années.

4315

M. ANDRÉ BRUNET :

Oui.

4320

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il reste encore de l'espace de disponible pour faire un agrandissement dans trente ans?

4325

M. ANDRÉ BRUNET :

Je connais moins le site de la Rouge, madame. Si vous me parliez de celui de Mont-Laurier, je vous en parlerais avec plus de connaissance. Mais d'autres personnes seraient mieux placées que moi. Je crois que quand le site est devenu à peu près plein ou bien avant qu'il devienne plein, le site actuel, il y a eu une terre ou des terres ou des lots ou un lot qui a été acheté. Maintenant, est-ce que le lot est beaucoup plus grand pour agrandir plus tard? Ça, je ne pourrais pas vous répondre, madame.

4330

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

4335

Moi, je reviendrais plutôt à votre schéma d'aménagement. Parce que dans le schéma d'aménagement, vous dites que vous avez deux seuls territoires où vous autorisez des sites d'enfouissement. Donc, ça, le schéma d'aménagement, c'est votre perception à long terme.

4340 **M. ANDRÉ BRUNET :**

Exactement, oui.

4345 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Donc, si dans trente ans ou, par un malencontreux hasard, c'est dans vingt ans parce qu'il y a un petit problème de quantité, le site est plein, si je comprends bien votre schéma d'aménagement, c'est impossible d'en faire d'autres ailleurs que rester là. Est-ce que je comprends bien votre schéma? Parce que vous avez spécifiquement dit tout à l'heure que toutes les autres places, vous interdisez les sites.

4350 **M. ANDRÉ BRUNET :**

Exactement.

4355

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Donc, il reste rien que là, selon votre schéma d'aménagement. Si je comprends bien le schéma d'aménagement.

4360

M. ANDRÉ BRUNET :

Oui. Le schéma d'aménagement a été fait en fonction du fait qu'on voulait interdire à des mégacompagnies, que des gens comme on parle d'Intersan, peut-être, puis il y en a d'autres, viennent dans notre MRC acheter des terrains, acheter des terres pour dire: «Voilà, on s'équipe dans cette région-là, puis on bâtit quelque chose de grand, d'extraordinaire», puis qu'on n'aurait pas pu contrôler.

4365

Ce qu'on voulait, c'est que les municipalités, par le biais des régies, contrôlent les sites d'enfouissement. Que ce soit les municipalités qui en soient les gestionnaires, puis qui soient responsables, puis puissent dire un jour: «L'orientation est comme ça. On arrête ça.»

4370

Moi, je reviens encore à ce que je vous disais tout à l'heure. Il va falloir qu'on fasse quelque chose. Les déchets, qu'on le veuille ou pas, ils ne partiront pas dans les airs, tout seuls. Il va falloir qu'on ait une façon de travailler ça. Peut-être que la façon dont le monsieur nous parlait tout à l'heure, d'une technologie qui serait nouvelle, qui nous dit que dans dix ans ou dans quinze ans, il n'y aura pas une façon de faire?

4375

On nous a parlé, il y a une quinzaine d'années, que l'avenir était de brûler ça. On sait bien aujourd'hui que quand on parle du super brûleur de Québec, que ce n'est pas ça l'avenir. Que c'est encore mieux de l'enfouir, puis de les contrôler. D'en enfouir le moins possible. Présentement, c'est ça. Mais est-ce que dans dix, douze, quinze ans, vingt ans, il n'y aura pas une autre manière de traiter ça?

4380

4385 **M. PIERRE BORDUAS :**

Parce qu'il y a deux sites sur le territoire. Il y a celui de Mont-Laurier qui a une durée de vie quand même importante.

4390 **M. ANDRÉ BRUNET :**

Une quarantaine d'années.

4395 **M. PIERRE BORDUAS :**

Puis, mal pris, parce qu'il arrive une catastrophe ou quoi que ce soit, un schéma d'aménagement, ça se modifie. C'est compliqué, mais ça se modifie.

4400 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Mais, moi, ce que j'essayais plus de comprendre, c'est l'esprit. Parce qu'il y a des gens qui ont fait remarquer que, on dirait que quand on accepte une fois un site, c'est fini. On est les seuls à pouvoir l'avoir. Puis votre schéma d'aménagement, par ce que vous aviez précisé tout à l'heure, semble aller dans le sens de leurs craintes. Parce que vous en avez un là, vous dites:
4405 «Là, maintenant, c'est le site d'enfouissement. Puis là, maintenant, on n'en fait plus d'autres ailleurs. C'est là.»

Là, j'ai cru comprendre une certaine modération, que vous vouliez surtout interdire d'autres sites. Ce que ça voudrait potentiellement dire, c'est que si vous, vous en cherchez un parce que lui est plein, vous pourriez, à la limite, le mettre ailleurs.
4410

M. ANDRÉ BRUNET :

Oui. Mais, écoutez, est-ce que les Laurentides ferait la même chose? Ce n'est pas si simple que ça, monsieur. Quand on gère des matières résiduelles comme ça, il faut avoir un endroit sécuritaire et il faut avoir un endroit...
4415

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

4420 Si on vous démontrait qu'il y a un endroit plus sécuritaire que lui?

M. ANDRÉ BRUNET :

Ça serait à regarder. Ça, on ne dirait pas non du revers de la main comme ça.
4425

LA PRÉSIDENTE :

Pour continuer dans la même veine, si je comprends bien, en fait, l'interdiction sur le reste du territoire, c'est pour ne pas avoir de site privé, géré par des multinationales.

4430

M. ANDRÉ BRUNET :

Exactement. Oui, madame.

4435

LA PRÉSIDENTE :

Mais si c'était pour les besoins des citoyens de la MRC, est-ce que vous auriez de l'ouverture?

4440

M. ANDRÉ BRUNET :

On le regarderait, madame.

4445

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. J'aimerais quand même avoir une réponse à la question que j'ai posée au début, à savoir, s'il y a de l'espace pour agrandir, le site projeté, s'il reste de l'espace pour agrandir, si vous étiez en mesure – je ne vous demande pas ce soir – mais si vous étiez en mesure de transmettre l'information à la commission, on l'apprécierait.

4450

M. ANDRÉ BRUNET :

Oui. On pourrait le faire, madame.

4455

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

4460

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

On a parlé beaucoup de l'industrie récréo-touristique, puis vous traitez à plusieurs reprises, même dans votre mémoire, de l'activité économique qui est reliée au récréo-touristique. Vous semblez lui accorder -- vous dites que votre industrie de base, la première, c'est l'industrie forestière, mais que vous avez un potentiel au niveau industrie récréo-touristique et que vous désirez la mettre en valeur.

4465

Est-ce que vous craignez un impact négatif du LES de Marchand là-dessus, sur ce potentiel-là?

4470 **M. ANDRÉ BRUNET :**

Quand on parle de mettre en valeur notre industrie récréo-touristique, écoutez, je vous ramène encore à l'étendue de notre territoire. Il y a 10 000 kilomètres carrés qui sont en territoire non organisé, où il y a là-dessus 6 ZEC, puis il y a 58 pourvoies. C'est sûr qu'on développe. 4475 Quelqu'un parlait ici, il y a de la chasse, il y a de la pêche, il y a du petit gibier, il y a de la motoneige, il y a du 4 roues. On va travailler beaucoup. C'est un des côtés qu'on veut travailler beaucoup. Mais il y a également dans chacune de nos municipalités des élus qui prennent pour acquis qu'eux aussi ont des choses à travailler à l'intérieur de leur municipalité.

4480 Maintenant, ici, à Marchand, écoutez, ça fait quand même depuis 84 qu'il y a de l'enfouissement qui se fait là. Moi, je vous dis, monsieur, madame, qu'en tant que président de la Régie de récupération des Hautes-Laurentides, je vais travailler beaucoup, moi, de réduire les masses à enterrer.

4485 Vous savez, quand on dit: est-ce qu'on va atteindre le 65 %? Peut-être que dans cinq, six ans, la masse qu'on va récupérer ne sera peut-être pas de 55 %. Mais ce qui va avoir été réduit au départ, ce qui va avoir été réutilisé, parce qu'aussi on travaille dans ce sens-là, ça ne paraîtra pas, ça ne sera pas acheminé au site, puis il faudra le comptabiliser aussi ça. Ce qui est important, c'est le nombre de tonnes qu'on aura à enfouir. C'est ça qu'il faut réduire au maximum.

4490

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

4495 Quel niveau d'effort êtes-vous prêts aussi pour atténuer les nuisances vis-à-vis des gens qui subissent certaines nuisances associées au site? Vous en avez entendu ce soir. Il y a quand même un petit groupe qui subit les nuisances d'un grand groupe qui va mener ses déchets là. Comment vous voyez...

M. ANDRÉ BRUNET :

4500 Écoutez, on a entendu beaucoup parler de goélands. On a entendu parler de corneilles. Bon, ça, écoutez, il y a quand même des moyens. C'est coûteux, il y a des coûts à ça, mais il y a quand même des moyens d'essayer de réduire ça. Ça, c'est vrai, puis il ne faut pas se le cacher, il y en a de ça. Puis on a juste à aller dans n'importe quel site d'enfouissement, vous allez à Sainte-Sophie, puis on se penserait dans le film où il y a beaucoup d'oiseaux. C'est pareil 4505 ici.

Ça, il doit y avoir un travail qui doit se faire là. Mais les propriétaires du site, qui sont les gens de la Régie de la Rouge, doivent faire des efforts dedans ce sens-là, puis ils vont certainement le faire.

4510

Maintenant, on parle de résidus, le lixiviat qui va être conduit à la rivière. Je n'ai pas vu l'étude qui a été faite par la firme Lavalin qui a préparé ça. Il va y avoir certainement un moyen quelconque pour minimiser le plus possible les inconvénients à ça. On parlait d'une plage. Est-ce

4515 que ça pourrait être amené, pas à la plage, ailleurs que là? Pour que les gens ne subissent pas des préjudices.

4520 Mais je pense sincèrement que le ministère de l'Environnement ne laissera pas agrandir un site à tous vents comme ça, sans prendre les moyens nécessaires. Puis je trouve de bonne guerre que des gens viennent s'opposer, puis viennent dire: «Voilà, nous, on n'est pas d'accord avec ça.» Il y a des façons que vous voyez les choses que, nous, on ne voit pas. Puis je pense que ça, c'est bien correct de se faire dire. Peut-être que dans notre grand désir de se régulariser, on ne pense pas aux gens qui en subissent un préjudice. Surtout les riverains, ceux qui sont alentour. Il y a certainement de la collaboration à avoir avec ces gens-là.

4525 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Parce que quand vous dites que le ministère de l'Environnement ne laisserait pas faire...

4530 **M. ANDRÉ BRUNET :**

À peu près. Je suis certain de ça.

4535 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

4540 Est-ce que vous considérez que l'effort que vous devez fournir est ce que le ministère de l'Environnement exige? Ou est-ce que vous pensez que vous pouvez faire un effort supplémentaire, en tenant compte justement des nuisances, puis des troubles que les gens vivent. Parce les gens, il y a un intervenant, ce soir, qui l'a bien exprimé. Ça peut être légal, puis ça peut me déranger quand même. Puis ça peut me déranger réellement quand même.

4545 Est-ce que, en tant que gestionnaire, parce que vous êtes quand même bien placé, vous avez plusieurs chapeaux, est-ce que vous considéreriez raisonnable d'attribuer - parce que quand on parle d'effort, ça finit souvent par de l'argent - d'attribuer un certain effort de ceux qui profitent du site pour s'assurer que les gens qui en subissent certaines conséquences, même si ce n'est pas une problématique légale, même si légalement c'est correct, de faire des efforts pour atténuer ces impacts-là.

4550 **M. ANDRÉ BRUNET :**

Dans n'importe quel projet, monsieur Villeneuve, quand on est proactif, on en récolte les dividendes. Puis moi, je dis qu'il faut aller de l'avant. Pas faire strictement ce qu'on est obligé de faire. De faire davantage. On va en récolter des dividendes à long terme, j'en suis sûr.

4555 Puis je suis certain que les gens de – je ne fais pas partie de la Régie de la Rouge en tant que maire de ma municipalité – mais je suis certain que ces gens-là sont proactifs. Je suis sûr que les municipalités de la MRC des Laurentides, comme les quatre municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle qui sont propriétaires de ce site-là, sont prêtes à mettre les efforts pour

minimiser le plus possible les impacts pour les gens qui en subissent des préjudices. Surtout ceux qui demeurent proche.

4560

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais peut-être vérifier, dans votre résolution, dans les orientations de la MRC d'Antoine-Labelle, vous avez une résolution avec quelques attendus. Et vous dites que certaines de ces orientations ne font pas consensus sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, même si elles peuvent être concevables pour les quatre municipalités.

4565

Est-ce qu'on peut savoir qu'est-ce qui ne fait pas consensus?

4570

M. PIERRE BORDUAS :

La décision des gens de la MRC d'Antoine-Labelle, donc du conseil des maires, de conserver le site de Mont-Laurier, compte tenu des coûts. Alors, il y a certaines orientations qui pourraient nous...

4575

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

4580

M. PIERRE BORDUAS :

Donc, nous, à la MRC d'Antoine-Labelle, on veut conserver le site de Mont-Laurier, malgré les coûts. On sait que transformer un LES en LET, il y a des coûts importants. Alors, pour les gens de la MRC des Laurentides, ils ne trouvaient pas nécessairement pertinent de conserver deux sites. Alors, là-dessus, on a eu un désaccord et ça ne nous a pas empêchés de continuer à travailler avec eux.

4585

Sauf que cette orientation-là, évidemment, aurait pu être recevable pour les quatre municipalités de la Vallée de la Rouge qui utilisent le site ici dans Rivière-Rouge. Mais pour les gens de la Vallée de la Lièvre, ce n'était pas une solution de fermer le site éventuellement de Mont-Laurier. Alors, c'est là qu'il y a une petite différence.

4590

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Si je comprends bien, c'est que les gens de la MRC des Laurentides auraient préféré que le site de Marchand soit utilisé pour l'ensemble des deux MRC. Est-ce que c'est ça que je comprends?

4595

M. PIERRE BORDUAS :

4600

C'est ça. Compte tenu des coûts quand même importants.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

4605

Puis c'était quoi l'objectif de la MRC des Laurentides?

M. ANDRÉ BRUNET :

4610

Avoir plus de payeurs pour réduire...

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

C'est un objectif économique.

4615

M. ANDRÉ BRUNET :

Oui, c'est ça. Exactement. Oui, oui. Strictement économique.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

4620

Pour aller dans le même sens, vous avez aussi parlé, quand vous interveniez tantôt au niveau de la Régie, qu'il y a aussi une certaine divergence d'opinion dans la manière de voir la récupération et le recyclage.

4625

M. ANDRÉ BRUNET :

Aussi.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

4630

Qui a un impact direct quand même sur la durée de vie de vos sites et sur la gestion de vos sites. Est-ce que c'est possible d'avoir un peu d'information là-dessus aussi, cette divergence de vue?

4635

M. ANDRÉ BRUNET :

C'est sur deux points. Mais, écoutez, en aucun cas je ne veux faire le procès de ce que les gens des Laurentides ont décidé. C'est une MRC qui est autonome et qui décide.

4640

La différence entre ce que Antoine-Labelle et les Laurentides ont décidé, au point de vue de la cueillette des putrescibles, nous, Antoine-Labelle, on privilégie de faire la cueillette, du porte-à-porte, dans l'ensemble des résidences de la MRC d'Antoine-Labelle. Alors, que les

4645 Laurentides vont faire du porte-à-porte avec les bacs, je parle avec le bac brun pour le putrescible, vont le faire selon leur PGMR dans l'axe de la 117, dans les principales villes. Ça, c'est une différence qu'on a ensemble.

4650 L'autre différence, c'est dans Antoine-Labelle, on veut continuer à privilégier la façon qu'on faisait dans les régies avant. C'est que tout le monde paie le même prix, quelle que soit la distance du site ou du centre de tri. Si c'est de Sainte-Anne-du-Lac ou si c'est de Marchand ou bien de, je ne sais pas, moi, de Tremblant, tout le monde paie le même prix à la porte. Alors que la MRC des Laurentides veulent privilégier une façon de faire qui serait différente, dans le sens qu'ils ont peut-être chez eux des municipalités où il y a plus de résidences secondaires qui ne sont pas habitées à l'année, qui génèrent peut-être moins de déchets annuellement qu'une municipalité de village où il n'y a pas de chalet ou de chose comme ça.

4655 Nous, on ne pense pas de la même façon. On veut que tout le monde soit égal puis qu'on paie le même prix. C'est la façon de voir ces deux différences-là entre les deux MRC.

4660 **LA PRÉSIDENTE :**

Poursuivant dans le même sens, bon, ça, c'est des divergences au niveau des MRC.

M. ANDRÉ BRUNET :

4665 De la gestion, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Des MRC.

4670 **M. ANDRÉ BRUNET :**

Oui.

4675 **LA PRÉSIDENTE :**

On s'entend bien. Si on transpose ça au niveau, par exemple, de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

4680 **M. ANDRÉ BRUNET :**

Oui.

4685 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y a des décisions qui se prennent au niveau de cette Régie-là?

M. ANDRÉ BRUNET :

4690 Oui, madame.

LA PRÉSIDENTE :

4695 Les décisions qui se prennent, tantôt vous nous avez dit qu'au niveau de la Régie de récupération des Hautes-Laurentides, c'était un vote par municipalité. Au niveau de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, ça se prend comment?

M. ANDRÉ BRUNET :

4700 C'est la même chose, madame.

LA PRÉSIDENTE :

4705 Est-ce que ça veut dire que quand les municipalités de la MRC des Laurentides décident quelque chose, elles ont un poids prépondérant? C'est ça qu'on doit comprendre?

M. ANDRÉ BRUNET :

4710 Ça pourrait être ça, madame. Mais, moi, je vous mets au défi – jusqu'à maintenant, je ne vous dis pas que ça n'arrivera pas – mais, actuellement, il n'y a pas de différence. Écoutez, je ne siège pas à la Régie de la Rouge, mais je siège à la Régie des Hautes-Laurentides où c'est à peu près semblable. Puis il n'y a pas de différence dans: «moi, je suis dans les Laurentides, je vais voter d'une façon; moi, je suis dans Antoine-Labelle, je vais voter d'une autre façon.» Absolument pas. C'est pour avoir le meilleur résultat possible dans la gestion de nos matières
4715 résiduelles. C'est comme ça qu'on travaille.

LA PRÉSIDENTE :

4720 Oui, je comprends, mais là, vous venez de nous faire part de certains aspects où la position de la MRC des Laurentides et la vôtre sont divergentes. Alors, quand on applique ça dans la vraie vie, là...

M. ANDRÉ BRUNET :

4725 Oui, oui, O.K., madame.

LA PRÉSIDENTE :

4730 ... est-ce que ça veut dire que c'est toujours les municipalités de la MRC des Laurentides qui ont le haut du pavé?

M. ANDRÉ BRUNET :

4735 Dans les deux différences que je vous ai parlé tout à l'heure, non. La MRC des Laurentides a sa vision des choses dans la Régie de la Rouge, et la MRC d'Antoine-Labelle a sa vision des choses dans la Régie de la Lièvre. On parle pour les putrescibles. C'est sûr qu'il y a quatre municipalités de notre MRC qui travaillent actuellement avec la Régie de la Rouge, mais ces municipalités-là vont travailler comme les municipalités d'Antoine-Labelle, tout en faisant partie de la même Régie. Ces gens-là payent; donc, ils vont payer pour les services qu'ils offrent.

4740 **M. PIERRE BORDUAS :**

4745 Mais au plan pratique, les municipalités de la MRC Antoine-Labelle, faisant partie de la Régie de la Rouge, oui, elles sont minoritaires. Celles qui font partie de la Régie de la Lièvre, elles sont majoritaires. Il n'y en a pas de la MRC des Laurentides. Et dans la Régie des Hautes-Laurentides, la journée que tout le monde est membre de l'éventuelle régie, là aussi la MRC des Laurentides devient majoritaire. Mais on n'en est pas là. Pour le moment, il y a plus de municipalités faisant partie de la MRC Antoine-Labelle que de municipalités faisant partie de la MRC des Laurentides.

4750 **M. ANDRÉ BRUNET :**

Et, peut-être...

LA PRÉSIDENTE :

4755 En tout cas, à vous écouter, bon, c'est sûr que les gens de la Municipalité de Rivière-Rouge subissent les inconvénients de la présence d'un site d'enfouissement sanitaire. Ils sont minoritaires à l'intérieur de leur Régie. Est-ce que quelque part vous avez pensé à une formule où justement, comme ils sont – je ne veux pas employer le mot *perdants* – mais comme ils subissent les inconvénients et qu'ils sont minoritaires, que, pour certaines décisions, ils aient un droit de veto?

M. ANDRÉ BRUNET :

4765 Ça n'a jamais été mis de l'avant. Je vous comprends, madame. Mais il se pourrait aussi que suite au dépôt des deux PGMR, que ça soit les MRC directement qui siègent à un organisme où, là, on pourrait peut-être faire le contrôle des voix, le contrôle des votes. Mais actuellement, madame, ce n'est pas ça. C'est une municipalité, un vote. Puis les quatre municipalités qui font partie de la Régie de la Rouge, qui sont dans Antoine-Labelle, présentement les élus sont d'accord avec ça.

4770

M. PIERRE BORDUAS :

4775 Et il est mentionné aussi dans nos positions qu'on doit continuer de discuter avec la MRC des Laurentides, justement pour -- parce que c'est bien beau déposer chacun nos PGMR mais, par la suite, il y a des applications pratico-pratiques et, là, il va falloir discuter les deux MRC avec les trois régions, puis voir comment, dans la réalité, ça se transpose, comment est-ce qu'on vient à atteindre les objectifs du Plan en collaboration avec ces cinq entités-là.

4780 Alors, est-ce qu'on va recréer une nouvelle structure? Est-ce que les MRC vont gérer ça directement? C'est tout ça qu'il faut discuter. La MRC des Laurentides a un certain concept de mis dans son PGMR. Il y en aura sûrement un dans celui d'Antoine-Labelle aussi. Mais il y a encore beaucoup de discussions à y avoir.

4785 **M. ANDRÉ BRUNET :**

N'oublions pas, aussi, que le centre de tri n'est pas remis en question nulle part, puis il fait l'affaire des deux MRC. Puis c'est la base de notre système à venir. C'est par là que va passer une meilleure gestion. Puis naturellement qu'on travaille ensemble là-dessus. Puis
4790 comme je vous dis, ça pourrait arriver que dans deux ans, trois ans, qu'il y ait une chicane entre les MRC. Ça se peut. Mais actuellement, moi, je suis là depuis quatorze ans, puis je vous jure, monsieur, madame, que j'ai jamais vu l'ombre d'un doute, c'est pour le bien de nos municipalités.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

4795 Parce que vous reconnaissez que même dans le texte, vous avez indiqué que vous aviez quand même des éléments à discuter.

M. ANDRÉ BRUNET :

4800 Exactement, oui. Beaucoup.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

4805 Puis ça, c'est normal.

M. ANDRÉ BRUNET :

Puis ce n'est pas fini.

4810 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Ce n'est pas fini. Le mode de gestion actuelle, vous nous l'avez présenté, il y a des décisions qui se prennent à une multitude de niveaux. Au niveau des MRC, dans certains cas,

4815 au niveau d'une des trois régies, ça fait déjà cinq groupes qui ont tous pas la même composition. Il y en a qui ont des municipalités; il y en a d'autres qui n'en ont pas.

Est-ce que vous voyez, pour assurer une bonne gestion des matières résiduelles... parce que considérant aussi que vous avez les deux sites, vous avez les deux sites et le centre de
4820 traitement qui, dans les plans, en tout cas, seraient utilisés par l'ensemble des municipalités des deux territoires. C'est ce qu'on comprend.

M. ANDRÉ BRUNET :

4825 Ou presque, oui.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Ou presque. Est-ce que vous avez des pistes de moyens pour assurer une bonne
4830 intégration d'une gestion à ce niveau-là? Une gestion dans le sens pour que les gens travaillent ensemble, pour aussi éviter qu'il y ait des gens, des perdants, comme on disait tout à l'heure, s'assurer quand même qu'il n'y ait pas une masse qui écrase une autre masse. Est-ce que vous avez des pistes de solution associées à cette situation-là.

4835 **M. ANDRÉ BRUNET :**

Actuellement, monsieur Villeneuve, il y a trois paliers de prise de décision. De par les régies, les MRC, présentement, ce sont les municipalités qui agissent directement par les trois régies. Donc, là, les MRC présentement ne sont pas là. Mais avec les dépôts des PGMR, il est
4840 possible, il va falloir qu'on vise un équilibre en quelque part. C'est sûr que les quatre municipalités d'Antoine-Labelle, qui font partie de la Régie de la Rouge, veulent être protégées aussi. C'est certain, comme monsieur Borduas a dit tout à l'heure, il y a des discussions à y avoir avec la MRC des Laurentides. Ça, c'est certain.

4845 Mais, moi, je vous dis qu'actuellement, on ne voit pas de difficulté à ça. Écoutez, ça fait dix ans qu'on s'entend bien. Puis pour une partie des municipalités des Laurentides, ça fait dix-huit ans, même dix-neuf ans, si on parle de 84 pour La Conception et Labelle, puis ça a toujours bien fonctionné. Puis je pense que le passé est garant de l'avenir. On a réussi à gérer efficacement, je pense, des masses de rejets qui sont quand même importantes, à un prix qui
4850 était bon.

Puis on a été proactifs dans la MRC d'Antoine-Labelle, et les Laurentides aussi, en mettant, on parle de 94 qu'on a commencé à parler de recyclage. Hier, au Québec, il n'y en avait pas beaucoup. Puis quand on parle qu'on est rendu à 25 %, je vous jure, moi, qu'à travers la
4855 province, c'est une moyenne plus bas que ça. Je pense qu'on travaille dans ce sens-là, puis on ne peut pas aller de reculons. On ne peut pas reculer là-dessus.

4860 Moi, je dis que notre façon de travailler, il faut qu'on récupère davantage. Notre centre de tri est essentiel. Puis la publicité qu'on met, puis les efforts qu'on met, puis on a une très bonne participation aussi. On ne peut pas demander à 100 % des gens de faire du recyclage; il y aura toujours 5 % des personnes qui seront réfractaires à n'importe quoi. Mais si on peut avoir les 95 autres, on va travailler dedans ce sens-là.

LA PRÉSIDENTE :

4865 Vous parlez de récupération, de recyclage. En fait, ce qu'on voit dans les informations, c'est que du côté de la MRC des Laurentides, l'effort de récupération et de recyclage n'est pas aussi important, en tout cas, que ce qu'on voit dans la Municipalité de la Rouge. Est-ce que vous pensez qu'il y a un incitatif pour les citoyens de la MRC des Laurentides à récupérer et à recycler
4870 actuellement?

M. ANDRÉ BRUNET :

4875 Moi, je ne veux pas parler pour la MRC des Laurentides, madame, mais je vais vous dire ce que j'en sais. Si le pourcentage de l'ensemble de la MRC des Laurentides est plus bas que celui de la Rouge, c'est qu'il y a dix municipalités qui ne font pas partie de la Régie, qui sont dans les Laurentides, puis les chiffres ont été comptabilisés pour l'ensemble de la MRC des Laurentides. Parce qu'on ne recycle pas, c'est bien sûr qu'on baisse la moyenne.

4880 Mais les municipalités des Laurentides qui recyclent font un travail aussi efficace que les municipalités de la Rouge ou de la Lièvre.

4885 Après ça, n'oublions pas une chose aussi. À la Régie de la Lièvre, de par notre situation, nos gens, on ne se cache pas, on le dit, nos gens sont un peu captifs parce qu'ils sont loin. Les ICI, les commerces, les industries, puis tout ça, payent plus cher l'enfouissement que les citoyens dans la Lièvre. Par contre, on leur offre la chance de faire du recyclage qui ne coûte rien. Ça, ça nous aide à monter notre moyenne.

4890 Dans les Laurentides, je sais qu'ils veulent légiférer pour faire en sorte que l'ensemble des rejets de la MRC des Laurentides soit pris par la MRC et qu'ils soient ramenés au centre de tri pour être plus efficace dans la gestion de leurs rejets. Eux sont plus proches de site comme Sainte-Sophie ou bien non comme Saint-Hermas.

4895 Par contre, si la législation est acceptée, si ça passe, il y aura une obligation des gens qui demeurant dans les Laurentides que leurs matières résiduelles s'en viennent à la même place. Puis on aura une meilleure gestion. Puis ça sera la façon d'atteindre plus efficacement le pourcentage demandé par le ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

4900

Ça m'amène à vous poser une question. Parce que justement, effectivement dans le PGMR, c'est clairement dit qu'ils veulent que l'ensemble des municipalités utilisent les services de la Municipalité de la Rouge, du centre d'enfouissement, du centre de tri et tout ça. Je vais vous parler de données concrètes.

4905

On sait que le promoteur, le projet qui est sur la table, c'est un site où on enfouirait 30 000 tonnes de matières résiduelles par année, pendant trente ans. Or, ce qu'on lit dans le PGMR de la MRC des Laurentides, c'est que en 2001, le tonnage de matières enfouies était de 46 000 tonnes. Et, le tonnage récupéré, de 3 200 tonnes.

4910

Ce qui fait que le tonnage qui serait enfoui... on comprend qu'il y a des municipalités qui ne font pas encore partie de la RIDR, mais la MRC veut qu'elles en fasse partie. Or, le tonnage à enfouir serait d'à peu près 43 000 tonnes. Le site, on prévoit 30 000 tonnes par année. Comment vous allez gérer ça?

4915

M. ANDRÉ BRUNET :

4920

Je vous comprends, madame. J'aimerais mieux, madame, je vous le dis, que des gens des Laurentides, les gens... je pense que dans la salle, ici ce soir, il y a madame Suzanne Mercure qui a fait le schéma là-dessus, qui pourrait vous répondre plus que moi. Mais je sais qu'il y a des municipalités qui vont aller dans – je ne veux pas vous conter de blague – des municipalités du sud qui vont aller dans un autre site. C'est peut-être juste les recyclables, par exemple. Mais j'aimerais mieux que ce soit eux qui vous répondent, ils ont certainement des réponses mieux que celle que je suis capable de vous parler, madame.

4925

LA PRÉSIDENTE :

4930

Peut-être une dernière question, juste pour m'éclairer. Pour vous, un milieu rural, ça correspond à quoi?

M. ANDRÉ BRUNET :

Pierre, tu n'as pas parlé gros ce soir. Je vais te laisser aller.

4935

LA PRÉSIDENTE :

Bien, c'est parce qu'il y a toutes sortes d'interprétations et j'aimerais vous entendre là-dessus.

4940 **M. PIERRE BORDUAS :**

Je pense que ça correspond au territoire de la MRC d'Antoine-Labelle. C'est-à-dire, un territoire avec une petite ville, des grands espaces, un milieu forestier, où il y a de l'agriculture, du tourisme, des activités de villégiature, de récréation et aussi où il y a une activité économique.

4945 Des fois, en blague, on dit: on ne veut pas être la cour de récréation de la ville. On veut être une communauté qui vit sur un territoire avec ses ressources et qui reçoit les gens de la ville pour des activités récréatives.

Et je pense que c'est ça qui caractérise un milieu rural comme le nôtre: grands espaces, activités où on peut bien vivre, la grande nature et on essaie d'atteindre ça dans tous les aspects de notre développement.

4950

LA PRÉSIDENTE :

4955 Alors, merci infiniment, messieurs.

M. ANDRÉ BRUNET :

On n'a peut-être pas répondu entièrement à vos questions, mais on a essayé de le faire, madame.

4960

LA PRÉSIDENTE :

Si on a besoin de plus d'informations, on vous contactera très certainement. Un gros merci.

4965

M. ANDRÉ BRUNET :

Merci.

4970

M. PIERRE BORDUAS :

Merci beaucoup.

4975 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, deux personnes ont demandé un droit de rectification. Alors, puisque nous avons terminé l'écoute des mémoires, j'inviterais monsieur Réal Franc.

4980 **M. RÉAL FRANC :**

Rebonsoir, madame. Je viens de lire un article dans *Québec Science* du mois passé – je vais vous faire parvenir par Internet les coordonnées – qui parle qu'il y a une compagnie au sud de

4985 Montréal, contrairement à ce qui a été dit, qui cherche du verre un peu partout dans tous les centres de récupération au Québec. Apparemment, ils n'ont pas suffisamment de verre, même contaminé, de toutes les couleurs possibles et imaginables, pour fournir à leur demande. C'est dans le *Québec Science* de la dernière semaine.

LA PRÉSIDENTE :

4990

Merci.

Monsieur Pierre Telmosse.

4995

M. PIERRE TELMOSSE :

5000

Bonsoir, madame la présidente, monsieur Villeneuve! Lors de l'intervention de l'intervenant numéro 10, la MRC Antoine-Labelle, monsieur Pierre Borduas a mentionné que sur les lots intramunicipaux, qui sont situés entre le site d'enfouissement et les terres à Madame Lacoste, qu'il n'y avait aucune activité qui se déroulait là-dessus. Moi, je sais pertinemment qu'il y a Les expéditions Wolfe qui font du traîneau à chiens, qui circulent sur l'extrémité nord de ces lots-là. Puis qu'il y a eu des coupes de bois qui ont été effectuées, il y a cinq ou six ans.

LA PRÉSIDENTE :

5005

Je ne veux pas créer d'équivoque. Ce que monsieur Borduas a dit, c'est qu'il n'y avait pas de projet qui avait été déposé. Alors, je comprends que vous nous disiez qu'il y a déjà des activités sur ces terres-là, mais ce que monsieur Borduas nous a dit, c'est qu'il n'y avait pas de projet. Il avait fait un appel pour des projets et il n'y en avait pas qui avaient été déposés. D'accord?

5010

M. PIERRE TELMOSSE :

5015

À mon avis, il y a eu une demande de projet faite à ces moments-là pour que ces activités-là débutent en quelque part?

LA PRÉSIDENTE :

5020

Il y a eu une demande pour ces projets-là qui aurait été faite? C'est ça que vous nous dites?

M. PIERRE TELMOSSE :

5025

Bien, si elles ont lieu, il faut qu'elles aient été autorisées par quelqu'un?

LA PRÉSIDENTE :

Bon, alors, on prend bonne note.

5030 **M. PIERRE TELMOSSE :**

Et puis les deux interventions de monsieur Brunet, numéro 3, pour la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides, c'est une impression que j'ai eue. Si j'ai bien entendu, il voulait récupérer les boîtes de pizza des restaurants. Je pense que les restaurateurs, leurs boîtes immaculées, ils ne les donneront pas en récupération. Elles vont se retrouver chez le client en étant tachées.

Et puis monsieur Brunet a fait une intervention, numéro 10, MRC Antoine-Labelle, qu'il y a un lot qui a été acheté pour agrandir le site d'enfouissement de Marchand. Je connais ces lots qui ont été vendus. C'est des parties du lot numéro 2 et 3 qui appartenaient à monsieur Bernard Fortin. Il y a une partie qui va être utilisée pour le projet qu'on parle présentement et l'autre partie, c'est un lac, il y a une montagne de roche assez abrupte. Je ne pense pas que ça pourrait servir dans le futur pour agrandir.

5045 J'aurais une dernière remarque, si vous me permettez.

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

5050

M. PIERRE TELMOSSE :

La soirée est tellement avancée, près de minuit. J'ai remarqué que l'intervenant numéro 1 et numéro 9, vous avez dit qu'il restait une minute, et puis il y a deux intervenants, le 3 et le 10 qui ont dépassé largement, vous ne les avez jamais avertis. Pour le bienfait de la salle, peut-être qu'on aurait pu veiller moins tard.

LA PRÉSIDENTE :

5060 Bien, écoutez, je pense que j'ai pris bonne note. Mais je ne pense pas qu'il y ait de gens -- en tout cas, j'ai l'heure devant moi. Si ça a dépassé, c'est bien malencontreusement, parce que ce n'était pas notre intention.

M. PIERRE TELMOSSE :

5065

C'était peut-être pertinent les réponses que vous avez demandées. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

5070 Bienvenue.

 J'inviterais madame Suzanne Mercure.

Mme SUZANNE MERCURE :

5075 Bonsoir, madame, monsieur!

LA PRÉSIDENTE :

5080 Bonsoir!

Mme SUZANNE MERCURE :

5085 Je voulais peut-être apporter des corrections concernant les chiffres qui ont été comme soulignés de votre part.

LA PRÉSIDENTE :

5090 Oui?

Mme SUZANNE MERCURE :

 Si vous mentionniez tout à l'heure qu'il y avait 46 000 tonnes, je crois...

5095 **LA PRÉSIDENTE :**

 Oui.

Mme SUZANNE MERCURE :

5100 ... qui étaient éliminées, je voulais peut-être vous demander où vous avez comme pris ça, parce que dans le plan de gestion, dans le bilan de masse de 2001 de la MRC des Laurentides, on génère 45 000 tonnes, ça c'est le tableau 3-5 dans le plan de gestion, chapitre 3. Et, bien sûr, sur le 45 000 tonnes, on valorise 6 200 et on élimine 39 000 tonnes. Donc, c'est sûr que ça, 5105 c'est tous secteurs confondus, donc municipal, industrie, commerce et institution et débris de construction, démolition. Ça fait que je ne sais pas, là...

LA PRÉSIDENTE :

5110 Bien, dans le sommaire.

Mme SUZANNE MERCURE :

Dans le sommaire?

5115

LA PRÉSIDENTE :

Bien oui, c'est marqué: on génère 46 000 tonnes. On répartit par secteur: municipal, ICI. Et on dit: de 3 292 tonnes récupérées. Alors, la récupération, c'est 3 292 tonnes. Il dit: «Les municipalités devront accentuer leurs efforts et récupérer 10 391 tonnes.»

5120

Mme SUZANNE MERCURE :

Oui. Ça, c'est les projections.

5125

LA PRÉSIDENTE :

Bien oui. Mais c'est bien marqué: 3 292 tonnes de récupérées en 2001.

5130

Mme SUZANNE MERCURE :

Oui. Ça, c'est le secteur municipal seulement. Et c'est bien mentionné, l'objectif municipal est de 60 % exigé. Donc, c'est pour le secteur municipal seulement.

5135

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Moi, j'aimerais quand même essayer de comprendre, parce qu'on a eu de la misère avec les chiffres. Énormément. Parce qu'il y a beaucoup de chiffres. Il y en a dans votre rapport, il y en a dans l'étude d'impact, il y en a...

5140

LA PRÉSIDENTE :

Et il n'y a pas de concordance avec aucun.

5145

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

C'est très compliqué. Je vais essayer de comprendre votre information. Il y a 45 000 tonnes de produites. Il y en a à peu près 6 000 de récupérées. Il en reste 39 000. Vous avez comme objectif dans le PGMR de gérer l'ensemble des rejets ici au LES de Marchand. Donc, ça fait 39 000 tonnes.

5150

Mme SUZANNE MERCURE :

Oui.

5155

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

On nous a dit que dans le projet, la capacité, c'était 20 000 tonnes à 30 000 tonnes maximum. Votre 39 000, il est plus que...

5160

Mme SUZANNE MERCURE :

Oui, mais il faut que vous compreniez qu'il y a à peu près le un tiers des matières résiduelles qui sont, comment je pourrais dire ça, destinées à l'extérieur du territoire, notamment au niveau sud, c'est-à-dire à Lachute et à Sainte-Sophie.

5165

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Je venais de vous poser la question, si vos matières résiduelles étaient toutes destinées à la...

5170

Mme SUZANNE MERCURE :

Non, elles ne le sont pas. Sauf que dans nos prévisions, c'est ce à quoi les orientations de la MRC souhaitent. C'est de destiner toutes leurs matières résiduelles, c'est-à-dire, tant au niveau des matières qui seront valorisées, récupérées et éliminées au complexe régional de Marchand. Ça, c'est la position, l'orientation de la MRC des Laurentides.

5175

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

D'accord. Donc, je reviens, parce que je veux être sûr que je comprends bien. Si on se base sur ce que la MRC des Laurentides souhaite, combien il va y avoir de déchets au LES? Si on se fie sur ce qu'elle souhaite?

5180

Mme SUZANNE MERCURE :

Là, vous voulez dire le scénario...

5185

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Regardez. Je vais vous faire un bilan, puis vous allez me dire si je comprends. Vous me dites: «La MRC des Laurentides souhaite que toutes les matières résiduelles soient gérées par la MRC et que les matières enfouies viennent au site de Marchand.» Donc, toutes.

5190

Mme SUZANNE MERCURE :

Oui.

5195

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

5200

Toutes, vous en avez 45 000 tonnes.

Mme SUZANNE MERCURE :

5205

Oui.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

5210

Moins 6 00 tonnes que vous récupérez.

Mme SUZANNE MERCURE :

Oui.

5215

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Donc, le résultat, si ça fonctionne comme la MRC des Laurentides souhaite, il va avoir 39 000 tonnes ici. Est-ce que mon bilan est bon?

5220

Mme SUZANNE MERCURE :

Oui, mais là, vous n'êtes pas dans les tonnages projetés. Dans les tonnages projetés, dans le bilan de masse, c'est 60 000 tonnes qu'on projette générer. 60 000.

5225

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Donc, il va peut-être avoir encore plus que ça.

Mme SUZANNE MERCURE :

5230

Bien, c'est sûr. On génère 45 000 en 2001. On va en générer plus, théoriquement, parce qu'on a tout calculé à la projection de la Station Mont-Tremblant au niveau du commercial.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

5235

Donc, quand on vous disait qu'on avait un problème parce qu'on nous a dit que la capacité maximale du site, c'était 30 000 tonnes, bien, vous me confirmez qu'il risque d'avoir au site 39 000 tonnes et même plus.

5240 **Mme SUZANNE MERCURE :**

Dans notre étude qu'on a faite, on a fait deux hypothèses de calcul avec l'objectif d'atteindre le 65 %. On a fait deux hypothèses de calcul. C'est-à-dire, c'est 65 %. Si on atteint nos objectifs, donc, c'est sûr que théoriquement, on va avoir moins de déchets à enfouir. Si on n'atteint pas les objectifs de 65 %, on avait comme mis: secteur municipal 55; et ICI, 35 %. Si on appliquait ces deux hypothèses de calcul là, on arrivait avec un calcul, avec le tonnage, à partir du bilan de masse de 2001, toutes les municipalités qui iraient enfouir de la MRC des Laurentides à Marchand, incluant les quatre municipalités du secteur de la Rouge, ça donnait au niveau de la projection, si on atteint nos objectifs, 23 000 tonnes qui seraient enfouies. Ça, c'est si on atteint nos objectifs de récupération. Donc, on aurait moins de tonnage à enfouir.

Si on ne les atteint pas, c'est-à-dire, secteur municipal, 55 %, ICI, 35 %, on estimait, avec les chiffres projetés, à 33 000 tonnes qui seraient enfouies.

Donc, au niveau des débris de construction, démolition, ça, ça ne rentre pas là-dedans. Ça, on veut entreprendre dans le plan de gestion un réseau d'éco-centres. Donc, ça, on va s'attaquer particulièrement. Déjà là, il y a beaucoup de récupération qui se fait au niveau des débris de construction et démolition. Donc, ça, ça s'attaque plus des déchets municipaux et des ICI. C'est le tonnage qui a été projeté, estimé avec la firme Roche. C'est elle qui nous a aidés dans notre analyse.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

C'est quand vous prévoyez atteindre ces objectifs-là?

5265 **Mme SUZANNE MERCURE :**

Écoutez, le plan de gestion de la MRC des Laurentides est très ambitieux. On vise peut-être plus un horizon 2008-2010, parce qu'on vise un nouvel encadrement organisationnel. Donc, il y a beaucoup de choses à voir. Il y a des négociations à faire avec Antoine-Labelle. On a un réseau d'équipement à parfaire. On a un centre de tri. On veut revoir, on veut tenter de l'optimiser à son maximum. On veut faire une étude.

On sait qu'à la Station Mont-Tremblant, on a une problématique puis il faut la regarder. On a un poste de transbordement qui est comme, si on pourrait dire, illicite. Et puis il faut vraiment le regarder, puis trouver une solution. Pour ce faire, on va faire une étude de faisabilité.

Ce nouvel encadrement-là, il va falloir revoir notre système de tarification, entre autres, parce qu'on nous demande une performance et des nouvelles exigences que le gouvernement nous demande, et le système de tarification actuel ne pourra peut-être plus répondre à cette demande-là.

5285 Ça fait que voyez-vous que pour les trois prochaines années, juste ça, là, ça va être amplement. Donc, c'est pour ça que je vous dis, le temps de tout mettre en branle, on vise entre autres au niveau des matières putrescibles peut-être plus en 2007. Parce qu'on veut comme aussi revoir si on veut implanter une plate-forme de compostage à Marchand ou si l'étude de faisabilité fait en sorte que peut-être on apporterait nos matières putrescibles peut-être plus au sud. Sauf que l'étude va le confirmer. Ça fait qu'on a beaucoup de pain sur la planche.

5290 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

5295 Donc, est-ce que vous avez évalué, à ce moment-là, durant la période transitoire qu'on peut appeler, entre maintenant et le moment où est-ce que vous allez atteindre, en 2008 ou 2010, les objectifs, quelle quantité de matières résiduelles on peut s'attendre à avoir au site de Marchand?

Mme SUZANNE MERCURE :

5300 Bien, comme je vous l'ai mentionné, si on n'atteint pas nos objectifs en 2008, c'est à peu près 33 000 tonnes qui est comme projeté. Ça fait que c'est sûr qu'on cadre quand même pas loin du tonnage qui a été comme estimé.

5305 C'est sûr que ça a été deux études en parallèle, mais on n'a pas pu faire autrement, parce que SNC-Lavalin a eu le mandat peut-être en 2000, et nous, nous avons commencé en 2001-2002. Ça fait que là, vous demandez quand on a fait, on n'a pas pu faire autrement.

5310 Sauf que dans l'étude qu'on a faite avec Roche, il est important de vous mentionner que tous les estimés au niveau de l'évaluation des lieux d'enfouissement technique, on a repris les chiffres de Roche. Également, l'étude alternative qui a été réalisée par la Régie de la Rouge, c'est-à-dire l'étude de Solmer.

5315 Donc, il y a eu quand même un travail de base qui a été utilisé, les études existantes ont été utilisées pour Roche. Parce qu'il faut dire que c'est une étude d'opportunité, nous, qu'on faisait, pour nous aider à prendre une décision au niveau des orientations dans le PGMR. Donc, cette étude-là, ça a aidé les élus à se positionner dans le futur.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

5320 Vous dites que c'était une étude d'opportunité. C'était quoi le but de l'étude spécifiquement?

Mme SUZANNE MERCURE :

5325 Bien, c'était d'évaluer des composantes de scénario. Donc, entre autres, si on a un lieu d'enfouissement technique sur le territoire. Deux, si on achemine nos matières recyclables à l'extérieur du territoire. Ça a été d'évaluer les coûts comparables selon des scénarios et des coûts

par MRC. Donc, on vous dispense un peu toute cette analyse-là, sauf que ce qui vous est présenté dans le concept, c'est les résultats et le consensus des deux MRC. Bien, de la MRC des Laurentides, pour le cas. Ça fait qu'on vous dispense de tous ces détails-là.

5330

LA PRÉSIDENTE :

Je veux juste une précision. Est-ce que dans votre évaluation, vous avez tenu compte de l'augmentation de la population...

5335

Mme SUZANNE MERCURE :

Exact.

5340

LA PRÉSIDENTE :

... et de l'augmentation du tonnage de déchets produits?

Mme SUZANNE MERCURE :

5345

On l'a estimé.

LA PRÉSIDENTE :

5350

À combien?

Mme SUZANNE MERCURE :

5355

On l'a fait dans nos -- on a repris le taux de génération de 2001 dans le bilan de masse et on l'a appliqué dans le bilan de masse projeté en 2008, et on a inclus environ 5 000 tonnes au niveau du secteur ICI qui seraient générées d'ici 2008. Donc, ça a été tenu compte de la projection au niveau de la population. La projection, on a pris tout simplement Statistique Québec au niveau des projections. Et on a inclus également la population saisonnière, nos chiffres, et on a fait la projection au niveau du volume généré projeté, selon une étude qui a été faite.

5360

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

Est-ce que vous avez inclus le potentiel du Mont-Tremblant?

5365

Mme SUZANNE MERCURE :

Oui, on a inclus.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

5370

Et les ICI?

Mme SUZANNE MERCURE :

5375

On l'a inclus. C'est à peu près 5 000 tonnes de plus qu'on estimait. Puis on a inclus également la projection de la population. Donc, en plus du 5 000 tonnes du secteur ICI. On l'a inclus. D'ici 2008. Mais vous savez, des projections, ce n'est pas évident de faire des projections dans un territoire où il peut tout arriver. Donc, il faut prendre en compte que c'est des estimés et on fait notre possible dans un genre -- ce n'est pas évident de faire un exercice de planification au

5380

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

5385

Et si on vous disait, par exemple, parce que, moi, je suis habitué de travailler dans d'autres domaines, quand on travaille en structure, tu as une capacité maximale. Si tu mets plus de charge, le pont va tomber. Si c'était la même chose pour un LES, connaissant les problématiques, est-ce que vous l'auriez vraiment fait à 30 000 tonnes, en sachant que si vous mettiez 31 000 tonnes, il tombe. Il me semble qu'il y a comme un petit manque de marge de manoeuvre.

5390

Mme SUZANNE MERCURE :

5395

Je peux peut-être revirer cette question-là au niveau du gouvernement. Comment voulez-vous qu'on planifie quand le gouvernement ne légifère pas? Le règlement sur les déchets solides, vous savez comme moi qu'il n'est toujours pas adopté. Comment voulez-vous qu'on fasse une planification quand on ne sait pas encore appliquer ou non en fonction du règlement sur les déchets solides qui ne sort toujours pas? Comment voulez-vous qu'on planifie?

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

5400

Mais, en tout cas, vous avez demandé pour une capacité de 30 000 tonnes.

Mme SUZANNE MERCURE :

5405

Oui.

M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :

5410

C'est ce qui a été demandé.

Mme SUZANNE MERCURE :

Oui.

5415 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Mercure.

Monsieur Pierre Borduas.

5420

M. PIERRE BORDUAS :

Je voudrais préciser un élément concernant la remarque de monsieur Telmosse sur les TPI. Il faut comprendre, il y a comme deux TPI. Il y en a un qui est à l'ouest du lac Lacoste, à proximité des terrains de madame Lacoste. Alors, sur ces lots-là, il n'y a rien de prévu et rien d'autorisé actuellement. À l'est du lac Lacoste, il y a un autre bloc de lots et, sur ces lots-là, il y a Expéditions Wolfe qui aurait obtenu jadis certains droits de passage d'utilisation du ministère des Ressources naturelles. Et il y a des pourparlers qui ont été entrepris avec un groupe de la Vallée de la Rouge pour l'utilisation de ces lots intramunicipaux. Alors, c'est deux TPI très distincts.

5430

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

5435

Monsieur Le Bourhis.

M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :

5440 Simplement pour dire que je conteste les chiffres que j'ai entendus à partir simplement des projections que j'ai faites dans les chiffres qu'ils nous ont donnés. Alors, en calculant simplement les portes, en multipliant par le facteur dont madame avait parlé, qui était de 2.4, j'arrivais à une population de 40 000 au lieu de 26 000 ou de 30 000.

5445 Il n'y a aucun des chiffres que j'ai lus, que j'ai regardés, que j'ai essayé de voir, d'en faire quelque chose, qui m'a paru probant. Je n'ai pas réussi à voir clair à travers les chiffres. Eux, je trouve qu'on parle d'augmentation de population de 8.8 % – ce n'est pas moi qui en ai parlé – par année. Je peux au moins projeter ça sur trois ans, sans que ce soit scandaleux. Et quand j'arrive avec les chiffres de population qui serait desservie finalement par le LES, on est bien obligé d'en tenir compte.

5450

On en a caché pas mal. Mais on a dans le plan du PGMR, on nous dit qu'on va aller chercher ces gens-là et que je dois absolument en tenir compte. Donc, je trouve vos questions très pertinentes. J'ai donné mon nom avant que vous posiez vos questions, parce que sans ça, j'aurais laissé ça là. Merci.

5455

LA PRÉSIDENTE :

5460

Alors, ceci met fin à la partie publique des travaux de la commission. Alors, au cours de la deuxième partie de l'audience, dix mémoires ont été présentés, dont deux verbaux. Un autre mémoire a aussi été déposé à la commission, sans être présenté.

5465

Je désire remercier l'ensemble des participants pour leur utilisation adéquate de l'examen public et pour avoir contribué au déroulement efficace, serein, respectueux et courtois de la procédure.

5470

Plus particulièrement, je remercie le promoteur, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et les personnes-ressources pour leur collaboration. Je remercie également les citoyens pour leur participation assidue ainsi que pour les témoignages qu'ils ont présentés.

5475

À compter de maintenant, la commission analysera toutes les informations reçues et fera connaître sa position dans le rapport qu'elle remettra au ministre de l'Environnement, au plus tard le 6 février prochain. Je vous rappelle que le ministre a soixante jours après la date de dépôt pour rendre public le rapport.

5480

Je pense qu'on ne peut terminer cette rencontre sans remercier aussi le personnel de la commission pour leur soutien et leur implication, afin de rendre possible la tenue des rencontres publiques. Merci également au personnel du ministère des Relations avec les citoyens et l'Immigration, messieurs Moisan et Métivier. Enfin, un merci sincère à madame Lise Maisonneuve, sténotypiste officielle, sans qui il serait impossible de reconstituer les propos exacts que nous avons tenus au cours de la première et de la deuxième partie de l'audience. Merci à tous. Vous pourrez certainement nous lire dans quelques mois. Bonne fin de soirée!

5485

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

5490

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.

5495